



RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L' USAGMA 2023





LE MOT DU PRÉSIDENT

Face aux objectifs de la Directive Européenne Cadre sur l'Eau (DCE), la France tente de pallier son retard sur la qualité hydro-morphologique et physico-chimique de ses cours d'eau.

Les contrats spécifiques d'animation technique des rivières et bassins versants de l'Union des syndicats de l'Aisne s'inscrivent dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides), conformément aux objectifs fixés par la DCE et le SDAGE.

Pour le bassin de la Seine, le département de l'Aisne est parcouru par 600 kilomètres de rivières de 1ère catégorie et 2 500 kilomètres de rivières de 2ème catégorie et canaux. Le réseau hydrographique est composé des vallées de l'Oise et de ses affluents principaux (l'Ailette et la Serre) au nord du département, de la vallée de l'Aisne au centre et de la vallée de la Marne au

sud. Il existe également quelques rivières salmonicoles dans la Thiérache (l'Artoise, le Gland, le Ton) coulant au coeur de la forêt de Saint-Michel, et dans la vallée de la Marne (la Dhuis, le Dolloir, le Surmelin...).

La majorité des syndicats et collectivités axonaises intervenant dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques est adhérente à l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques.

L'Union met à disposition de ses adhérents une équipe d'animateurs milieux aquatiques opérationnels par secteur et trois animateurs dédiés à la thématique de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols à l'échelle des bassins versants.

Yves LEVEQUE,
Président de l'Union des syndicats

PRÉSENTATION DE L'UNION DES SYNDICATS (USAGMA)

L'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques (USAGMA) a été créée par arrêté préfectoral du 17 juin 1994 et regroupait à l'origine les syndicats intercommunaux de rivière Oise amont, de la Vallée de la Serre et des Vallées de l'Ardon et de la Moyenne Ailette afin de mutualiser leurs moyens administratifs et techniques pour la mise en oeuvre d'une gestion intégrée des milieux aquatiques sur leurs territoires. Aujourd'hui, l'Union compte 14 adhérents dont 10 syndicats mixtes, un syndicat intercommunal, une association syndicale autorisée et une EPCI et propose un service d'assistant à maîtrise d'ouvrage avec un volet administratif et un volet technique.

Avec l'introduction de la GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques), elle apporte également un volet animation et sensibilisation. Au-delà des projets sur les milieux aquatiques, l'USAGMA a également une équipe dédiée à la thématique de **lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols à l'échelle des bassins versants**.



14 structures adhérentes



2 900 km de rivières



4 110 km² de bassin versant



Plus de 500 communes sur 4 départements



LES ADHÉRENTS DE L'USAGMA

Depuis l'introduction de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations), les adhérents de l'Union de type syndicat mixte sont amenés à mettre en place différentes actions d'études ou de travaux :

1

L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2

L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal à ce lac ou à ce plan d'eau ;

5

La prévention contre les inondations ;

8

La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Liste des adhérents

Syndicat du bassin versant de l'Oise amont

Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise

Syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion

Syndicat du bassin versant de la Serre aval

Syndicat du bassin versant de l'Ardon Ailette

Association Syndicale Autorisée de la Basse Ailette

Syndicat du bassin versant de l'Aisne axonaise non navigable

Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable

Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon

Syndicat du bassin versant Marne et Surmélin

Syndicat intercommunal d'aménagement du Ru de Nesles

Syndicat du bassin versant du Petit Morin amont

Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry

Conseil départemental de l'Aisne

LES ÉLUS DE L'USAGMA

L'Union des syndicats est administrée par un comité syndical composé de 28 titulaires et 28 suppléants désignés par chaque adhérent. Le bureau syndical est composé du président, de 2 Vice-présidents et 3 membres.

MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL



Le Président
M. Yves LEVEQUE



1er Vice-Président
M. Nicolas GERAULT



2ème Vice-Présidente
Mme Béatrice LEBEL



Membre du bureau
M. Hubert COMPERE



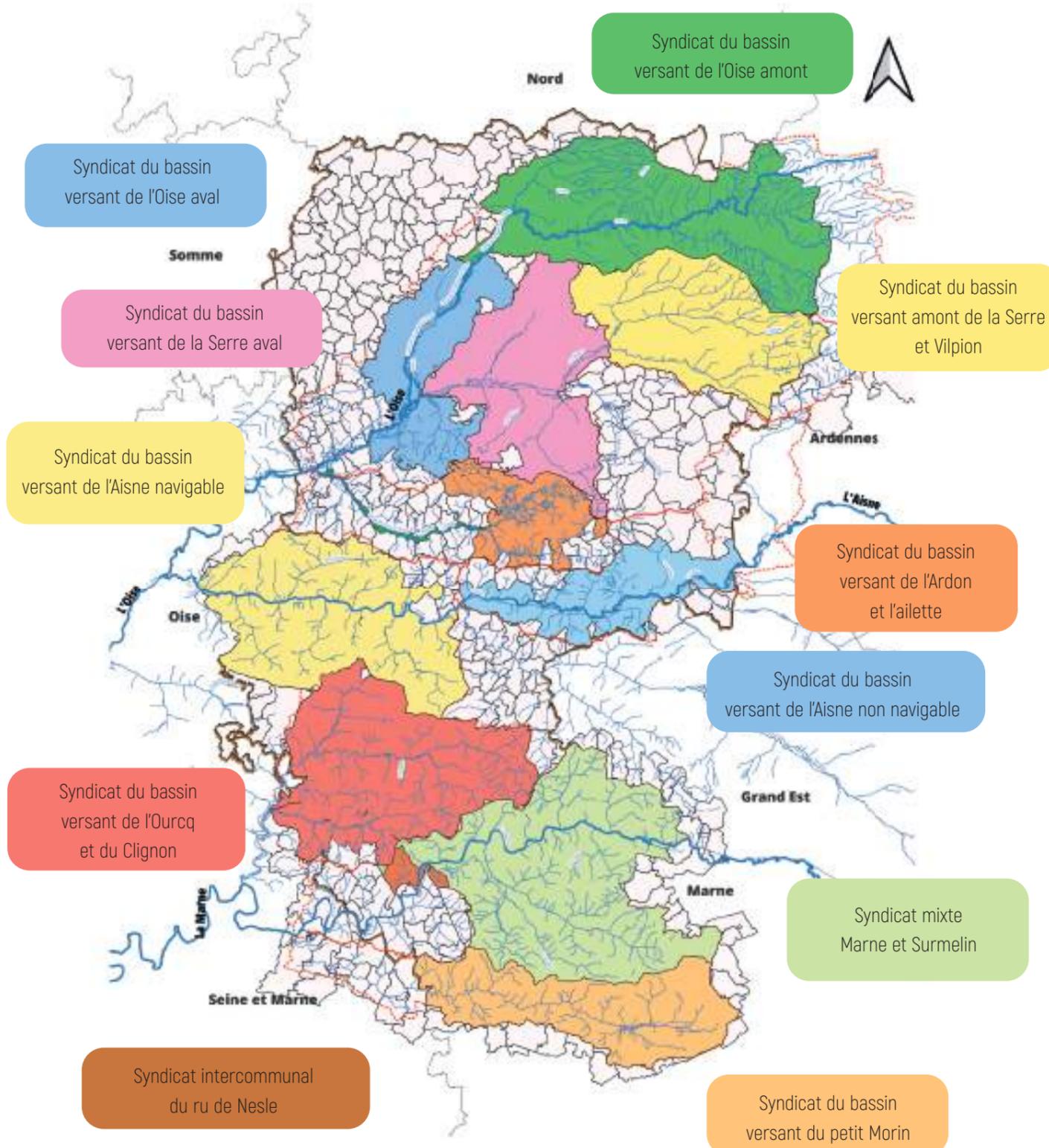
Membre du bureau
M. Bernard BAILLEUL



Membre du bureau
M. Patrice LEROUX

| Adhérents | Titulaires | Suppléants |
|---|---|---|
| Oise amont | Patrick DUMON Bernard BAILLEUL | Patrick DELAMOUR Jean-Jacques THOMAS |
| Oise aval axonaise | Thierry DESMAZES Maurice THUET | Vincent CARMELLE Jean-Michel MACHU |
| Serre et Vilpion | Jean-Luc LEFEBVRE Joël LORFEUVRE | Jean-François PAGNON Damien YVERNEAU |
| Serre aval | Hubert COMPERE Francis CARPENTIER | Benoît BUVRY Sylvain HOLL |
| Ardon Ailette | Béatrice LEBEL Gilbert MONCOURTOIS | Francis LEAUTE Martine BRICOT |
| ASA Basse Ailette | Patrice LEROUX Jacques MARTIN | Henri SMORAG Francis MARTIN |
| Aisne non navigable | Rémy GILET Maurice DELAITRE | Geneviève HERMET Philippe RASERO |
| Aisne navigable | Nicolas GERAULT Benoît DAVIN | Franck SUPERBI Roger WILLAUME |
| Ourcq amont et Clignon | Yves LEVEQUE Philippe MARCHAL | Elisabeth CLOBOURSE Didier FERNANDEZ |
| Marne et Surmelin | Claude JACQUIN Jean-François MOUSSY | Nicolas DIEDIC Eric MANGIN |
| Ru de Nesles | Jean-Luc MAGNIER Michel HOERTER | Patrick MALEZE Patricia MAILLET |
| Petit Morin | Alain MOROY Etienne DHUICQ | Maurice LOMBARD Philippe DE VESTELE |
| CARCT | Gérard BRICOTEAU Françoise FERNANDEZ | Alain ARNEFAUX Jean-Luc GRANSON |
| Conseil départemental de l'Aisne | Jean-Pierre LOCQUET Pascal TORDEUX | François RAMPENBERG Michèle FUSELIER |

LE PÉRIMÈTRE DES SYNDICATS ADHÉRENTS À L'UNION DES SYNDICATS



L'ÉQUIPE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

Grâce à l'ensemble de ses compétences, l'Union des syndicats apporte une assistance particulière auprès des élus, qui bénéficient régulièrement d'informations réglementaires, administratives, comptables et techniques.

Elle met à disposition de ses adhérents un service administratif et technique afin de les épauler dans leur fonctionnement et la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement de cours d'eau et de lutte contre le ruissellement et l'érosion.

Service ruissellement / Erosion

Marie DWORNIK
Responsable ruissellement érosion
Animatrice Bassin Versant
Tél : 06 59 02 91 93
Mail : m.dworNIK@griv.fr

François HINAULT
Animateur Bassin Versant
Tél : 07 85 21 13 37
Mail : f.hinault@griv.fr

Messaline DUBOIS
Animatrice Bassin Versant
Tél : 06 07 71 26 60
Mail : m.dubois@griv.fr

Service milieux aquatiques

Jonathan LARGET
Responsable milieux aquatiques
Animateur milieux aquatiques
Tél : 06 64 89 92 54
Mail : j.larget@griv.fr

Wilfried KOUEVI
Animateur milieux aquatiques
Tél : 07 85 21 12 51
Mail : w.kouevi@griv.fr

Nicolas PAUTROT
Animateur milieux aquatiques
Tél : 06 64 96 10 62
Mail : n.pautrot@griv.fr

Service administratif

Sonia MAILLET
Responsable administrative
Référente classe d'eau
Tél : 06 58 98 76 47
Mail : s.mailet@griv.fr

Anya SEKRANE
Assistante comptable
Référente classe d'eau
Tél : 06 59 72 14 45
Mail : a.sekrane@griv.fr

Marina GUARDA
Secrétaire en alternance

VALEURS ET CONVICTIONS DE L'USAGMA

Les valeurs et engagements que nous honorons auprès de nos adhérents et partenaires :

PROXIMITÉ

Les agents et les élus développent des Relations de proximité avec le territoire en favorisant les échanges locaux ainsi que leur connaissance du terrain.



DISPONIBILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Les agents et les élus de l'USAGMA, forts de la mission de service qui leur incombe et garants de la qualité de leurs missions, se tiennent à l'écoute des adhérents et des partenaires de l'Union.



EXPERTISE

L'USAGMA garantit l'apport d'expertise ainsi qu'un accompagnement technique et administratif au travers de propositions et de conseils.



COMMUNICATION

Toutes les actions de l'Union font l'objet de communications aux intéressés. L'information est la meilleure garantie d'une relation de confiance.



SENSIBILISATION

Au travers des services rendus, les agents et les élus de l'Union exercent une mission de sensibilisation aux problématiques cours d'eau/érosion mais également aux enjeux environnementaux auprès de leurs interlocuteurs.



Les valeurs qui nous animent au quotidien et qui font la qualité de l'offre de service de l'USAGMA :

LA BIENVEILLANCE ENTRE LES AGENTS ET AVEC LES DIFFÉRENTS INTERLOCUTEURS

La qualité des échanges doit permettre une compréhension des aspirations collectives et individuelles dont la prise en compte, quand elle est possible, est la clé d'une relation professionnelle bienveillante.

LA CO-CONSTRUCTION ET LA RECHERCHE DU CONSENSUS

L'Union attachée à la logique de mutualisation, anime des instances de concertation régulière avec les adhérents.

L'EFFORT DE COHÉSION INTERNE ET LA BONNE HUMEUR RÉGLEMENTAIRE

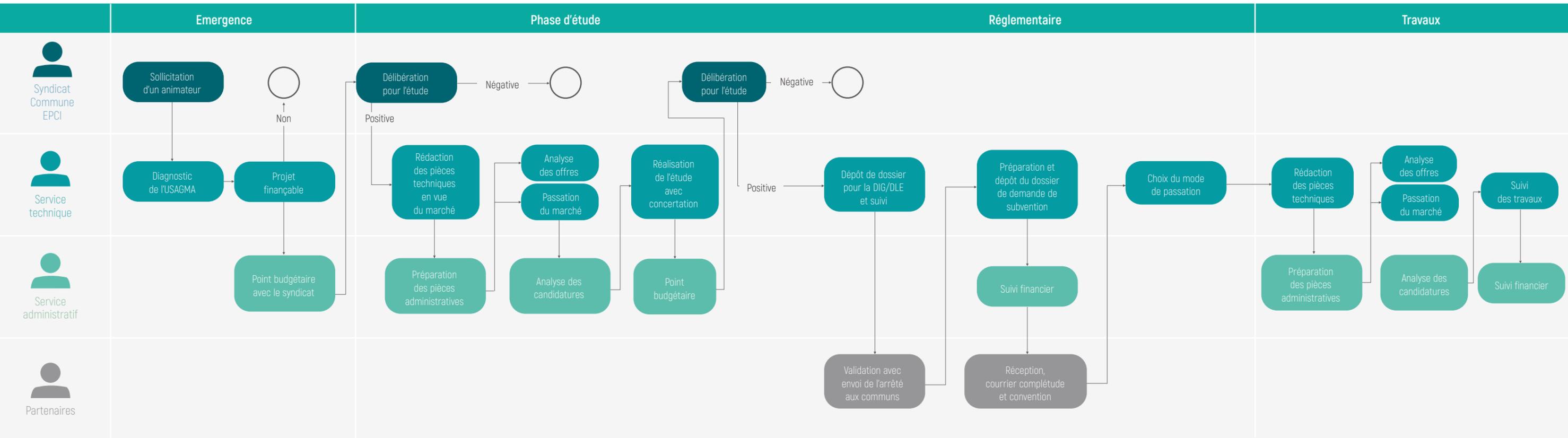
L'entente entre les collaborateurs et leur plaisir à venir au travail sont des indicateurs de Qualité de Vie au Travail nécessaires au développement de l'Union mais sont également les garants de leur épanouissement personnel et de la qualité des services rendus.

LA SOLIDARITÉ ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES AGENTS ET DES SERVICES

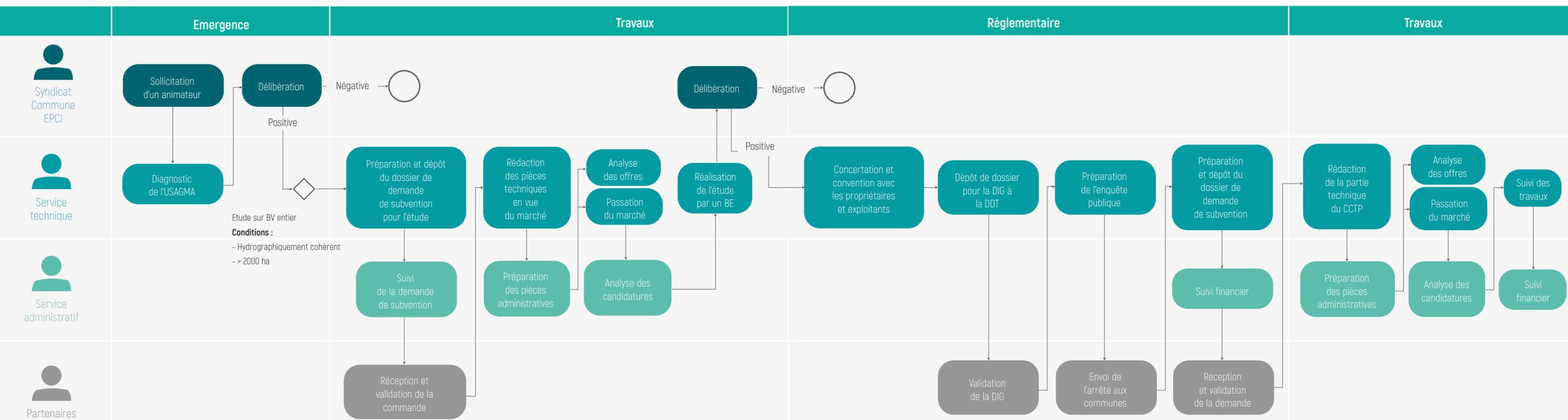
L'entraide et le soutien notamment sur les sujets « bassin versant » font l'efficacité et la richesse de l'expertise de l'USAGMA.

FONCTIONNEMENT DES ADHÉRENTS

Processus de lancement des Projets Milieux Aquatiques

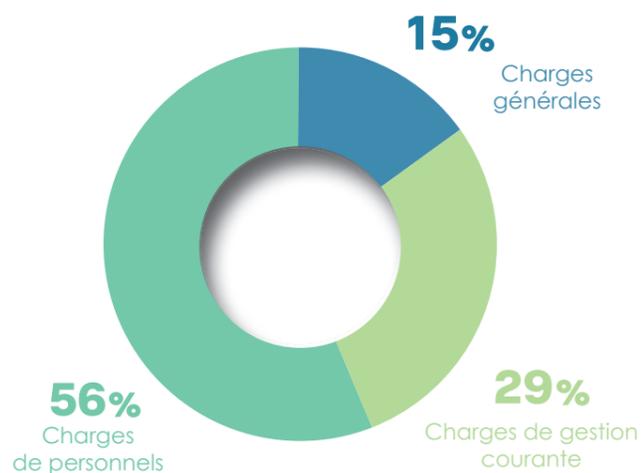


Processus de lancement des Projets Ruissellements-Erosion



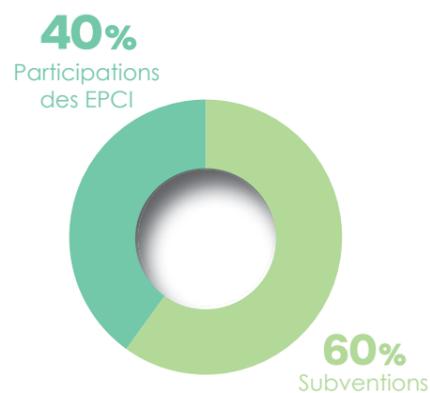
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



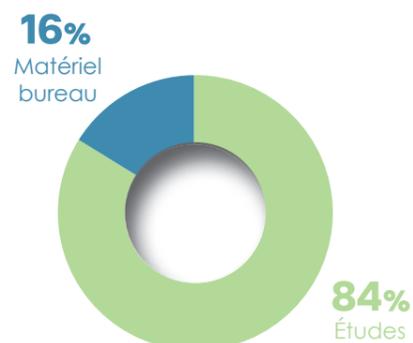
Les charges réelles, excluant les opérations d'ordre, atteignent 709 K€ (810 K€ en 2022). Les charges générales (chapitre 011) s'établissent à 111 K€ (130 K€ en 2022). Elles concernent principalement les charges quotidiennes du syndicat (edf, carburant, assurances, entretien des locaux). Les charges de personnels (chapitre 012) se montent à 399 K€ (441 K€ en 2022). Elles concernent les salaires et charges pour 9 ETP (1 responsable milieu aquatiques, 2 animateurs milieu aquatiques, 1 responsable ruissellement érosion, 2 animateurs ruissellement érosion, 1 responsable administratif, 1 agent administratif, 1 alternance administratif). Les charges de gestion courantes (chapitre 65) s'élèvent à 198 K€ (177 K€ en 2022) et concernent les classes d'eau écoles.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



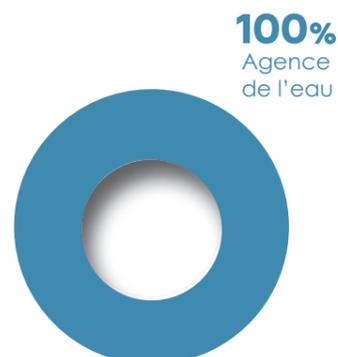
Les recettes réelles atteignent 784 K€ (734 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté et les opérations d'ordre budgétaire. Elles concernent principalement les contributions des syndicats adhérents pour 307 K€, la participation financière des partenaires 477 K€.

Dépenses réelles d'investissement



Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 191 K€ (2 K€ en 2022). Les principales opérations de l'année 2023 sont :
 - Le renouvellement du parc informatique
 - Les frais d'études de gouvernance

Recettes réelles d'investissement



Les recettes réelles sont à 59 K€ (0€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté. Elles concernent uniquement la participation financière de l'Agence de l'eau Seine Normandie pour l'étude de gouvernance.

BUDGET PRIMITIF 2024

Principales recettes

Pour l'année à venir, les principales recettes du syndicat sont la participation des syndicats adhérents (297 K€), et la participation financière des partenaires AESN, département de l'Aisne, fonds européens... (681 K€). Ces cotisations permettent de financer les postes animateurs et le fonctionnement courant de l'Union des syndicats.

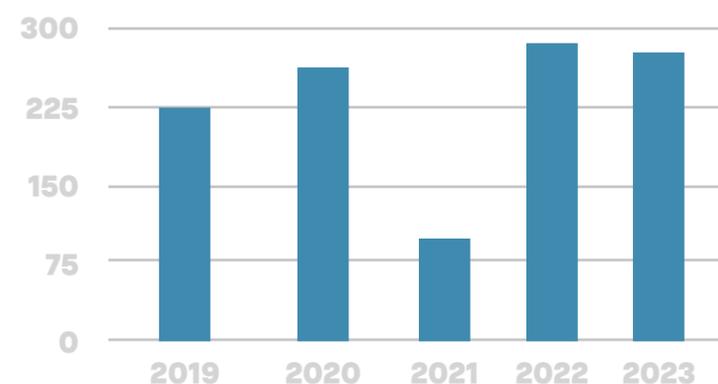
Principales dépenses

Pour 2024, les dépenses s'élèvent à 986 K€ concernant principalement les salaires et charges des agents de l'Union, les frais de fonctionnement de l'Union.

LES SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2023

| Objet de la subvention | Partenaire | Montant (€) |
|-------------------------------------|---------------------------------|-----------------|
| Animation rivière | Agence de l'eau Seine Normandie | 99 455 |
| Relai classe d'eau pour 271 classes | Agence de l'eau Seine Normandie | 227 640 |
| Animation bassin versant | Agence de l'eau Seine Normandie | 60 000 |
| Relai pour 6 classes d'eau | Agence de l'eau Seine Normandie | 5 040 |
| Animation milieux aquatiques | Conseil Départemental 02 | 60 000 |
| | | TOTAL : 452 135 |

EVOLUTION DU RELAI CLASSES D'EAU (sur 5 ans)



Depuis plusieurs années l'Union des syndicats est le relai entre les établissements scolaires et l'Agence de l'eau Seine Normandie pour la réalisation de classes d'eau. Les écoles montent des projets scolaires sur le thème de l'eau et l'Agence de l'eau leur verse (via l'Union des syndicats) une subvention de 700€ par dossier. L'Union perçoit en tant que relai, une subvention de 140 € par dossier.

**BILAN DE L'ACTIVITÉ
PAR ADHÉRENT
2023**



LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'OISE AMONT

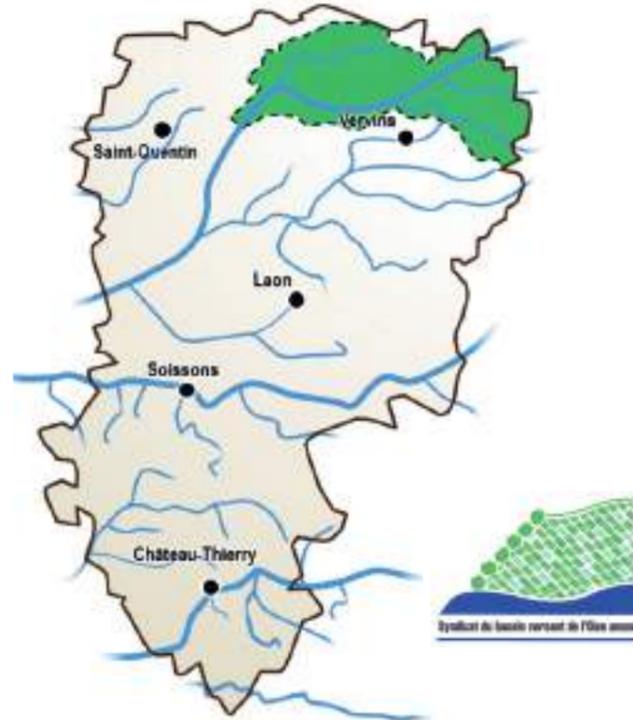
Présentation du syndicat

Lors de sa création, le Syndicat du bassin versant de l'Oise amont avait pour objectif principal de limiter l'impact des inondations en restaurant les cours d'eau et les fossés existants. Très rapidement, ses missions ont évolué vers une gestion globale des rivières, afin de répondre aux objectifs fixés par la Directive cadre de l'eau. Dans ce contexte, le syndicat de l'Oise amont a décidé d'entreprendre de nombreux travaux de renaturation et de restauration de la continuité écologique.

Le syndicat du bassin versant de l'Oise Amont intervient sur :

- 90 communes réparties sur 4 communautés de communes
- 800 km de cours d'eau sur 720 km,

• **Président : DUMON Patrick**



Opérations menées en 2023

| Opérations | Montant en euros |
|--|--|
| Dossier d'autorisation Loi sur l'eau / Déclaration d'Intérêt Général et suivi de la procédure réglementaire Phase 1 : Rédaction du dossier d'autorisation Loi sur l'eau et de la déclaration d'intérêt général - SOM Rhône Alpes | 11 200 € |
| Diagnostic écologique et étude de faisabilité de restauration de la continuité écologique sur l'Oise au Pas Bayard - Réunion de restitution de Phase 1 en décembre 2023 LOT 1 : Diagnostic écologique via un état des lieux de la situation actuelle Phase 1 : Inventaire des habitats, de la faune et de la flore - Stream and River | 23 950.00 € 22 011.50 € |
| LOT 2: Restauration de la continuité écologique au droit de l'ouvrage du Pas-Bayard - Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic - CE3E Campagne topographique et bathymétrique - GeofitExpert | 16 860 € |
| Restauration et renaturation du ru des Fonds LOT 1 : Travaux en cours d'eau - C.G.C.R. LOT 2 : Débroussaillage, abattages, plantation et mise en défens - Mascitti | LOT 1 : 82 250 € LOT 2 : 45 290 € |
| Étude de restauration de la continuité écologique des rus de l'étang Pol li art et Bois Carbonnet - BIEF-CARICAIE Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic Phase 2: Proposition de scénarios d'aménagements - Mission de levés topographique et bathymétrique - GeofitExpert Réunion de lancement en septembre 2023, restitution de la phase 1 et lancement Phase 2 en décembre 2023. | 8 697.50 € 6 115.00 € 4 345.00 € |
| Travaux de Réfection d'une berge du Gland sur la commune d'Hirson - C.G.C.R. | 35 130.00 € |

BILAN D'ACTIVITÉ 2023 OISE AMONT

Diagnostic écologique et étude de faisabilité de restauration de la continuité écologique sur l'Oise au Pas Bayard



Contexte

Le barrage du Pas-Bayard est situé sur la rivière Oise à Hirson au cœur de la forêt. Ce barrage et sa retenue sont le reliquat d'un moulin puis d'installations à caractère industriel utilisant la force de l'eau. Ce barrage est un obstacle majeur à la continuité écologique sur la rivière Oise, puisqu'à cet endroit la rivière est classée en catégorie salmonicole avec la présence, en outre, de truites fario dont la population de Thiérache est particulièrement intéressante. La suppression de cet ouvrage permettrait de rétablir la continuité écologique sur plus de 7 km sur l'Oise et sur plus de 10 km en y ajoutant les petits affluents forestiers, propices aux zones de reproduction. Cependant, les modalités de suppression du barrage du Pas Bayard doivent être étudiées précisément puisque différents enjeux se trouvent sur le site, comme des infrastructures avec notamment la route située sur la digue de l'étang, mais surtout la présence du Castor d'Europe sur la partie amont de la retenue. Cette espèce, qui fait l'objet d'un statut de protection particulier, est présente uniquement dans cette zone en région Hauts de France. Sa protection en fait donc un élément essentiel du projet et de cette étude.

Objectif

La masse d'eau Oise [de la source au Gland] [FRHR172] est passée d'un état écologique médiocre en 2016 à un état écologique moyen en 2022 par déclassement sur un critère biologique (IBD). De manière à poursuivre cette dynamique, ce projet a pour but de décloisonner 6.5 km de l'Oise et d'effacer un ouvrage ayant un effet bief sur plus d'1 km.

Assistant Maitre d'ouvrage : USAGMA

Maitre d'oeuvre : Stream and River (Lot 1 : Diagnostic écologique via un état des lieux) et CE3E (Lot 2 : Restauration de la continuité écologique au droit de l'ouvrage du Pas-Bayard)

Montant de l'étude (en € HT) : Conception = 146 161.50 € + Topographie = 16 860 €

Taux de subvention : 80% (Agence de l'eau Seine-Normandie) + 20% (FEDER)

État d'avancement :

- **LOT 1 :** Diagnostic écologique via un état des lieux de la situation actuelle
- Réalisation de l'inventaire des habitats, de la faune et de la flore
- **LOT 2 :** Restauration de la continuité écologique au droit de l'ouvrage du Pas-Bayard
- Réalisation de l'état des lieux et du diagnostic du cours d'eau
- Réalisation de la campagne topographique



Étude de restauration de la continuité écologique des rus de l'étang Polliart et Bois Carbonnet

Contexte

Le ru de l'Etang Polliart est un cours d'eau de 6.46 km prenant sa source à Aubenton et confluant avec le Ton sur la commune de Leuze. Son principal affluent est le ru du Bois Carbonnet, long de 3.15 km. Ce cours d'eau est encore assez bien préservé puisque très peu de paramètres hydromorphologiques sont altérés. En effet, le substrat du lit, les profondeurs d'eau, les vitesses d'écoulement et la géométrie des berges sont déjà diversifiés. La continuité est donc l'un des rares frein pour permettre la recolonisation des sites de reproduction et des zones d'alimentations par la faune aquatique.

Objectif

Cette masse d'eau [FRHR175-H0033000] est considéré en « moyen état écologique » (déclassement I2M2 ; SatO2 ; COD) et en « bon état chimique ». Afin de gagner une classe d'état écologique, il est prévu le déclouonnement complet de la masse d'eau. Pour se faire, 4 ouvrages sont proposés à l'étude : 2 ponts, un seuil et une buse.

Assistant Maitre d'ouvrage : USAGMA

Maitre d'œuvre : BIEF-CARICAIE

Montant de l'étude (en € HT) : Conception = 63 750 € + Topographie = 4 345 €

Taux de subvention : 80% (Agence de l'eau Seine-Normandie)

État d'avancement :

- Réalisation de l'état des lieux et du diagnostic
- Proposition de scénarios d'aménagements
- Réalisation de la campagne topographique

Animation du bassin versant

Le Syndicat du bassin versant de l'Oise amont dispose d'un animateur qui est le relai préférentiel des élus locaux pour les questions relatives à la gestion des rivières sur le Syndicat.

L'USAGMA intervient sur ce territoire en complémentarité de l'animateur pour orienter sur la gestion de projets ambitieux. En

2023, les émergences concernaient 4 sites de restauration : le ru de la Marnoise à Mondrepuis, le ru du Petit-Gland à Any-Martin-Rieux, le ru de Wiege-Faty et la zone humide du Petit-Milourd à Anor.

Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du Noirrieu

Contexte

Dans le cadre de l'étude globale d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Oise amont réalisée entre 2011 et 2013 par le bureau d'études SOGETI, le syndicat souhaitait avoir un état des lieux des cours d'eau et des phénomènes de ruissellement et d'érosion sur les sous bassins versants ainsi qu'un programme d'action en termes de restauration et entretien des cours d'eau.

Ce sous bassin versant du Noirrieu avait été identifié comme sensible aux phénomènes de ruissellement et d'érosion. De plus, les orages, de 2016 entre autres, ont provoqué des inondations et coulées de boue, rendant le bassin versant sensible. Le syndicat a décidé de lancer une étude pour palier à ces phénomènes sur les communes d'Hannapes, Vénérolles, Etreux, Dorengt et La Neuville-lès-Dorengt.

L'étude d'hydraulique douce sur le sous bassin versant du Noirrieu a été menée par le bureau d'études SOGETI entre 2018 et 2019. Le bureau d'études a rencontré les élus des communes et la majorité des exploitants agricoles individuellement (27 exploitants soit 87% de la surface agricole utile du bassin versant). Enfin, après la visite approfondie du terrain avec le syndicat, le bureau d'études a proposé un schéma d'aménagement qui a un double objectif :

Quantitatif : limiter les phénomènes de ruisselllements et d'érosion à l'origine d'inondations touchant les biens et les personnes ;

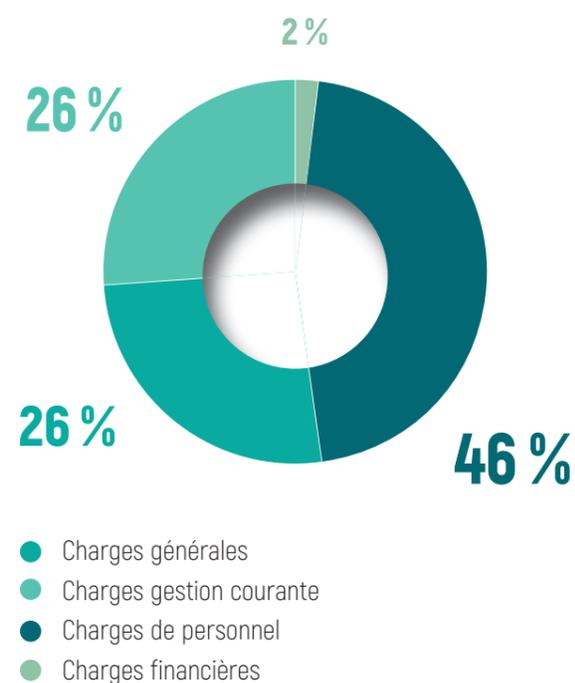
Qualitatif : favoriser la rétention des matières en suspension à l'origine d'un colmatage des cours d'eau et limiter les transferts de produits phytosanitaires à l'origine de pollution de la ressource en eau.

Ce schéma d'aménagement est aujourd'hui en cours de validation par les exploitants et les élus du territoire (23 exploitants et 68 propriétaires différents). Divers échanges ont eu lieu avec les mairies ainsi qu'avec la Chambre d'Agriculture de l'Aisne, afin de relancer la signature des conventions travaux. Cette étude sera suivie d'une phase réglementaire de Déclaration d'Intérêt Général et de procédure Loi sur l'eau. Le montant estimatif des travaux s'élève à 134 150 € HT pour l'implantation de haies, fascines, noues simples et à redents, mare et talus busés sur tout le bassin versant.



SBV OISE AMONT COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Les charges réelles, excluant les opérations d'ordre, atteignent 329 K€ (262 K€ en 2022)

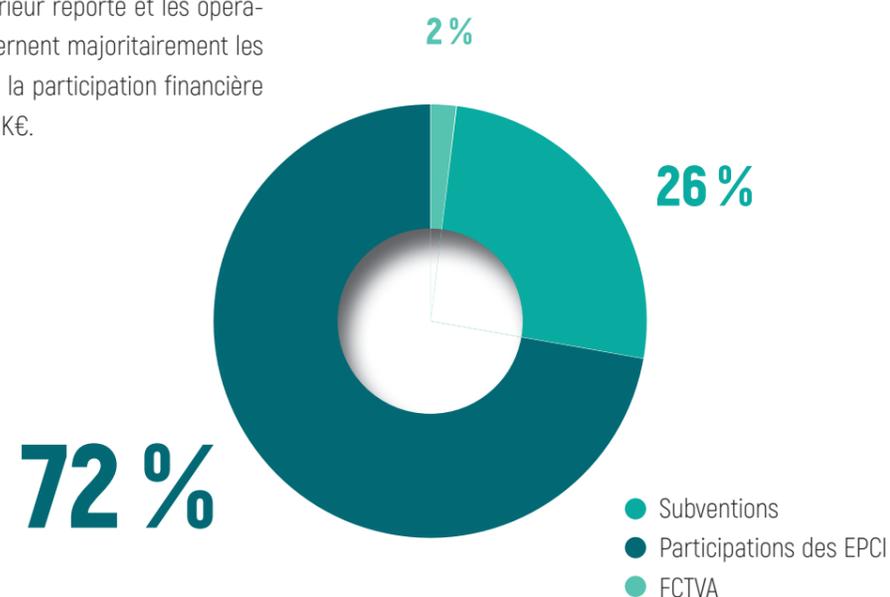
Les charges générales (chapitre 011) s'établissent à 87 K€ (56K€ en 2022). Elles concernent principalement les frais de gestion courantes (EDF, carburant, assurance, vêtements de travail...), les travaux en régie, de désembaclement ainsi que l'étude du Pas Bayard.

Les charges de personnel (chapitre 012) se montent à 150 K€ (157 K€ en 2022) et concernent un technicien, un agent de maîtrise, un agent technique (en attente d'une mise en retraite pour invalidité), un contrat aidé et un agent en alternance.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 89 K€ (48 K€ en 2022) et concernent les indemnités des élus et la cotisation à l'Union des syndicats.

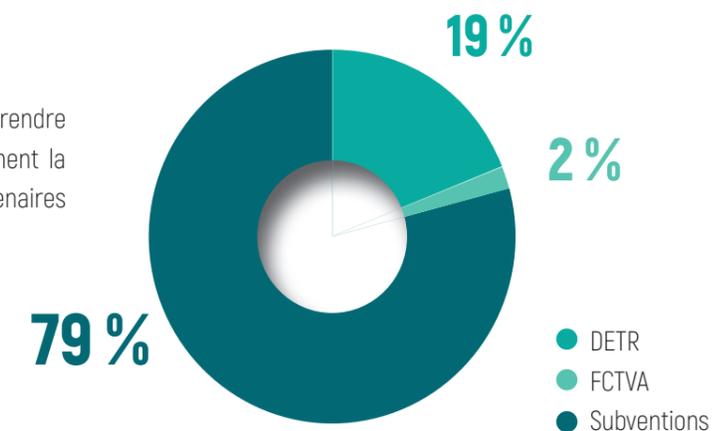
Répartition des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles atteignent 322 K€ (331 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté et les opérations d'ordre budgétaire. Elles concernent majoritairement les contributions des EPCI pour 234 K€, la participation financière des partenaires 86 K€ et le FCTVA 1 K€.

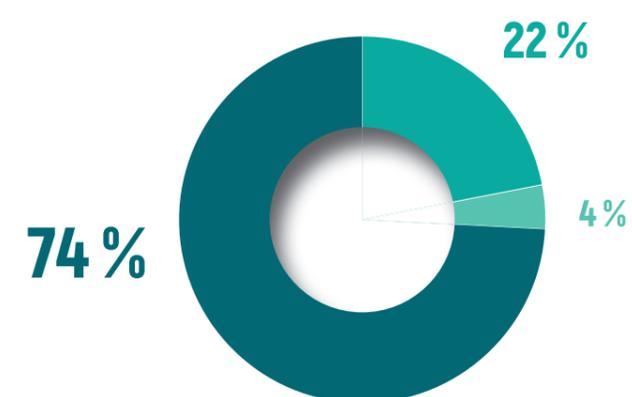


Recettes réelle d'investissements

Les recettes réelles sont à 94 K€ (70 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté. Elles concernent la DETR sur l'achat du véhicule et la participation des partenaires financiers sur les études et travaux.



Dépenses réelles d'investissements



Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 157 K€ (16 K€ en 2022).

Les principales opérations de l'année 2023 sont :

- Etude de l'Etang Polliart
- Achat du véhicule
- Levées topographiques sur le Pas Bayard
- Travaux de réfection de berges à Hirson
- Travaux de renaturation du Ru des Fonds

- Etudes
- Travaux
- Autres matériels et outillages

BUDGET PRIMITIF 2024

Principales recettes

Pour l'année à venir, les principales recettes du syndicat sont la participation des EPCI adhérents (243 K€), et la participation financière des partenaires AESN, Fonds Européens...(667 K€). Ces recettes permettent de financer les actions relevant des compétences du syndicat.

Principales dépenses

Pour 2024, les dépenses s'élèvent à 1 M€ concernent principalement les travaux de désembaclement, les travaux en régie, les frais d'études, les travaux de restauration ainsi que la cotisation à l'Union des syndicats et les frais de fonctionnement courant du syndicat.

LES SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2023

| Objet de la subvention | Partenaire | Montant (€) |
|--------------------------------------|---------------------------------|-----------------|
| Campagne topographique du Pas Bayard | Agence de l'eau Seine Normandie | 13 488 |
| Etude RCE Polliart et bois carbonnet | Agence de l'eau Seine Normandie | 51 000 |
| Entretien en régie | Agence de l'eau Seine Normandie | 9 179 |
| Etude du Pas Bayard | Fonds Européen | 31 956 |
| | | TOTAL : 105 623 |

LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'OISE AVAL AXONAISE

Présentation du syndicat

Issu de la fusion au 1er janvier 2017, des syndicats de l'Oise moyenne et de l'Oise Aval, le **Syndicat du bassin versant de l'Oise Aval Axonaise** a pour compétences principales; l'étude et les travaux relatifs à la gestion des cours d'eau et de leurs bassins versants au travers des Item 1, 2, et 8 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement, relevant de la GEMAPI.

Le syndicat du bassin versant de l'Oise Aval Axonaise intervient sur :

- 49 communes réparties sur 2 communautés d'agglomérations et 2 communautés de communes
- Environ 200 km de cours d'eau sur 360 km²

• **Président : DEMAZES Thierry**



Opérations menées en 2023

| Opérations | Montant en euros |
|--|------------------|
| Etude globale préalable à la définition du programme pluriannuel de restauration et d'entretien des affluents de l'Oise aval axonaise et de ses affluents. Phase 7 : Dossier d'autorisation environnementale et de DIG - SOGETI | 5 000 € |
| Restauration de cours d'eau - Mise en défens du bas de l'Oise dans le Près de Guistel à Vendeuil - MASCITTI | 18 800 € |
| Programme pluriannuel de désembâclement de l'Oise aval axonaise et ses affluents 2022 - 2025 - Bon de commande 2023 - MVS Renaturation | 41 661,50 € |
| Impression du livret du riverain en 6 000 exemplaires - Alliance Partenaires Graphiques | 1 697 € |
| Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le sous-bassin versant de l'Oise à Ribemont - Conventionnement | / |
| Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant de Brissy-Hamégicourt Phase 1 : Etat des lieux, Phase 2 : Scénario initial d'aménagement, Phase 3 : Scénario définitif d'aménagement | 17 775 € |
| Etude de la conception d'un plan hydraulique douce sur le bassin versant d'Alaincourt - Entretiens auprès des élus et des exploitants | 7 200 € |

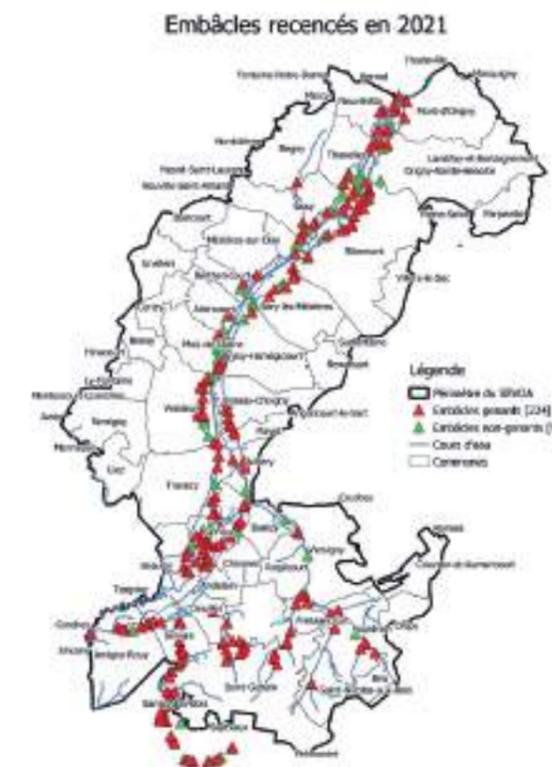
BILAN D'ACTIVITÉ OISE AVAL AXONAISE 2023

Programme pluriannuel de désembâclement de l'Oise aval axonaise et de ses affluents 2022 – 2025

Contexte

Les embâcles résultent de l'accumulation de bois ou autres débris coincés sur des obstacles du lit mineur, tels que des troncs, des souches en travers du lit, des clôtures, ouvrages, ... Ces embâcles peuvent former de véritables bouchons favorisant les inondations par augmentation de la ligne d'eau en amont, être à l'origine de déviation du courant ayant pour conséquence la formation d'anse d'érosion de berge. Ils peuvent également être à l'origine d'obturation d'un ouvrage hydraulique. Ils participent également à la diversité des habitats sur la rivière. C'est pour cela que leur gestion doit être sélective et raisonnée.

Le Syndicat de l'Oise aval axonaise, n'ayant aucun personnel, a fait le choix de réaliser une programmation annuelle de travaux de désembâclement de l'Oise et de ses affluents pour les années 2018 à 2021. Dans la continuité de ce précédent programme pluriannuel le Syndicat, sachant grâce à l'étude globale que 323 embâcles sont présents, souhaite mettre en place un nouveau programme sur 2022 – 2025.



APRÈS

Objectif

Améliorer la qualité physique et biologique du cours d'eau et de ses milieux aquatiques associés / Valoriser le patrimoine naturel / Diversifier le milieu par une gestion sélective / Éviter les érosions de berge dans les secteurs à enjeux / Diminuer le risque d'apport et d'accumulation de bois mort / Ne pas aggraver les écoulements en crue et améliorer la ressource en eau en période d'étiage / Améliorer les potentialités piscicoles.

Assistant Maitre d'ouvrage : USAGMA

Maitre d'œuvre : USAGMA

Entreprise : MVS Renaturation

Montant des travaux (en € TTC) : 49 993.80 € TTC (bon de commande)

Taux de subvention : 80% (Agence de l'eau Seine-Normandie)

Travaux réalisés : Le retrait des embâcles s'est effectué d'amont en aval. Les 79 embâcles n'ayant pu être retiré en 2022 entre Neuville et Vendeuil l'ont été en 2023. Les 169 embâcles prévus pour 2023 entre Travecy et Beautor ont été traités.

AVANT



Restauration de cours d'eau Mise en défens du bras de l'Oise dans le Près de Guistel à Vendeuil

Contexte

Cette opération fait suite au projet de restauration de la continuité écologique au droit d'un seuil sur la commune de Vendeuil réalisée par le Syndicat en 2019 sur un bras de l'Oise. À l'amont du seuil historique, le cours d'eau traverse des prairies pâturées par les bovins sur les 2 rives. Il en résulte des zones d'affaissement localisées des berges ainsi que des marques nettes d'abreuvement non maîtrisées.

Objectif

La masse d'eau «Oise du confluent du Noirrieu (exclu) au confluent de la Serre (exclu)» [FRHR178A] est dans un état écologique mauvais par déclassement sur des critères biologiques (IBD, IPR). Localement, les objectifs de ces travaux ont pour finalité une amélioration de la qualité écologique du cours d'eau et de ses milieux connexes, ainsi que d'éviter les érosions de berge dans les secteurs à enjeux. Afin d'éloigner le bétail du haut des berges, 900 mètres de clôtures ont été posées en retrait du cours d'eau et 3 descentes aménagées ont été créées.

Assistant Maitre d'ouvrage : USAGMA

Maitre d'œuvre : USAGMA

Entreprise : Mascitti

Montant des travaux (en € TTC) : 18 800 € HT

Taux de subvention : 80% (Agence de l'eau Seine-Normandie)

Travaux réalisés :

- Dégagement des emprises sur 600ml.
- Mise en défens par pose de 900 ml de clôtures.
- Création de 3 abreuvoirs et 2 passages à pêcheurs.



Le livret du riverain de l'Oise aval axonaise Le guide des bonnes pratiques

Informé sur le bon fonctionnement de nos cours d'eau est le moyen le plus adapté pour sensibiliser efficacement les riverains sur une thématique aussi précise que les milieux aquatiques. La réalisation du livret de sensibilisation des riverains à la bonne gestion des cours d'eau permet aux riverains de l'Oise aval axonaise et de ses affluents de trouver tous les éléments nécessaires à la gestion en autonomie du lit et des berges dont ils sont propriétaires. En effet, tous les riverains ont des droits et des devoirs, dont notamment celui d'entretenir convenablement le cours d'eau. Or, chacun possède sa propre idée de ce qu'est un bon entretien et certaines pratiques ne sont pas forcément compatibles avec une gestion durable des milieux aquatiques et l'atteinte du bon état.

Dans ce livret, les riverains y trouvent toutes les informations nécessaires pour gérer et entretenir leur cours d'eau dans le respect des habitats aquatiques et de la biodiversité. Il a été travaillé au fil des années par les services de l'Union des Syndicats. Ce document, richement illustré, se veut très simple de compréhension et accessible à tous. Il a pour but d'être utilisé comme un véritable guide pratique lorsque n'importe quel riverain souhaite entreprendre des actions sur le lit ou les berges d'un cours d'eau.

L'objectif de ce livret de sensibilisation est de mieux faire connaître aux riverains de cours d'eau leurs droits et leurs devoirs, mais surtout les bonnes pratiques qu'ils doivent adopter lorsqu'ils souhaitent entretenir le lit et les berges dont ils sont propriétaires. Ce livret est aussi destiné aux élus des communes et EPCI de manière à donner une vision plus claire de la gestion des cours d'eau depuis la GEMAPI.

Les personnes visées par ce livret sont donc l'ensemble des riverains des cours d'eau et les élus du territoire, soit environ une édition de 6 000 exemplaires. Les rubriques proposées dans ce guide de bonnes pratiques sont les suivantes :

- La présentation du Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise,
- Des notions d'hydrologie sur le bassin versant,
- Les droits et devoirs du riverain,
- Les pratiques concernant :
 - L'entretien de la ripisylve,
 - La gestion des embâcles,
 - L'utilité d'une bande enherbée,
 - La lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement,
 - La plantation et le bouturage,
 - La mise en défens,
 - L'aménagement des ouvrages et des berges,
 - La lutte contre les espèces invasives et les pollutions,
 - Les contacts et un arbre de décision suivant le sujet rencontré.

Assistant Maitre d'ouvrage : USAGMA

Maitre d'œuvre : USAGMA

Entreprise : Alliance Partenaires Graphiques

Montant de l'impression (en € HT) : 1 697 € HT

Taux de subvention : 80% (AESN)

Animation du bassin versant

Le Syndicat de l'Oise aval axonaise, n'ayant pas de personnel, a confié l'animation de son territoire à l'USAGMA. L'animateur est intervenu sur des sujets liés à la gestion d'atterrissements (à Macquigny et Rogécourt), la continuité écologique (à Amigny-Rouy et Chatillon-sur-Oise), à la gestion de la ripisylve (à La Fère et Beautor) et en aide aux collectivités (rappel des droits et devoirs).



Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur un sous bassin versant de l'Oise à Brissy-Hamégicourt et Brissay-Choigny

Contexte

Suite à des apports récurrents de coulées de boue sur le bassin versant du ru des Saussaies, la commune de Brissy-Hamégicourt a contacté le syndicat du bassin versant de l'Oise Aval Axonaise pour la mise en place d'un projet de maîtrise de l'érosion et du ruissellement. Ces coulées de boue affluent jusqu'à l'Oise et engendrent d'importants dégâts matériels sur la chaussée ainsi que des pollutions du milieu aquatique.

L'étude de lutte contre les phénomènes d'érosion et de ruissellement sur ce sous bassin versant a été lancée le 4 janvier 2023. Le territoire comprend une partie des communes de Brissy-Hamégicourt et Brissay-Choigny (900 ha). Le bureau d'études SOGETI, accompagné de l'USAGMA, a ainsi réalisé un état des lieux initial de la zone concernée, et a pu proposer un scénario d'aménagement efficace lors du comité de pilotage du 8 juin. Par la suite, une partie des exploitants et des propriétaires ont signé leurs conventions travaux. Cette mission s'achèvera l'année prochaine, pour permettre la rédaction des dossiers réglementaires.

Assistant maitre d'ouvrage : USAGMA

Montant de l'étude : 23 175 €

Taux de subvention de l'étude : 80 % AESN



Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant d'Alaincourt

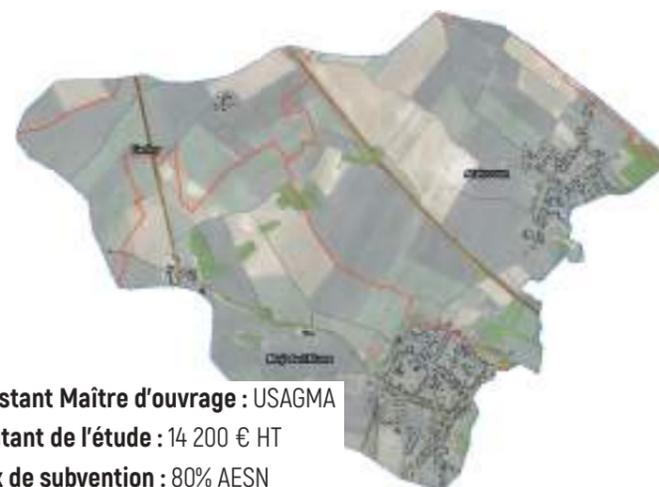
Contexte

Le syndicat réalise actuellement une étude globale préalable à la définition d'un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des affluents de l'Oise sur l'ensemble de son périmètre. Le sous bassin d'Alaincourt a été retenu comme site pilote Ruissellement-Erosion car il s'est révélé très sensible aux phénomènes de coulées de boue, lors du diagnostic (870 ha). Comme prévu en option dans cette étude (phase 5), un plan d'aménagement sera proposé sur ce périmètre, afin de lutter contre les problématiques rencontrées depuis plusieurs années sur ce secteur. Les coulées boueuses engendrées sur ce bassin versant peuvent provoquer des dysfonctionnements au niveau de l'Oise.

Cette année, la réunion de lancement de l'étude a eu lieu le mardi 5 septembre. Le bureau d'études SOGETI a ensuite réalisé durant la fin de l'année des entretiens individuels avec les 3 communes (Alaincourt, Cerizy, Moy-de-l'Aisne), ainsi qu'avec les 18 exploitants agricoles dont les parcelles cultivées sont comprises dans le périmètre de l'étude.

Par la suite, des investigations de terrain seront réalisées en 2024. Le bureau d'études proposera un scénario d'aménagement pour lutter contre les phénomènes de coulées de boue.

L'étude de ce sous bassin versant s'étend sur une durée de 6 mois.



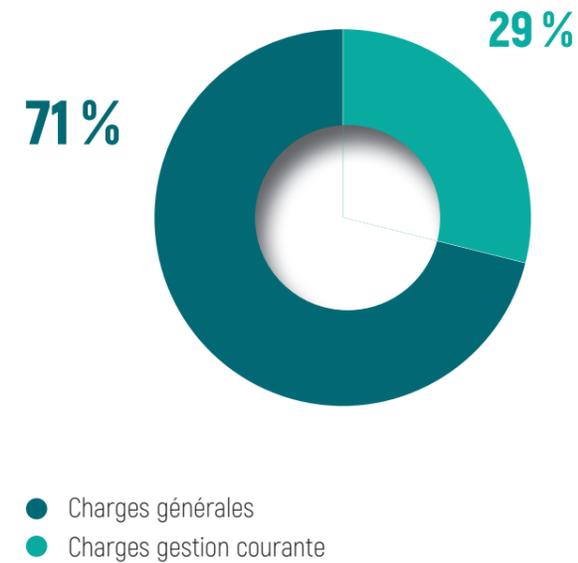
Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA

Montant de l'étude : 14 200 € HT

Taux de subvention : 80% AESN

SBV OISE AVAL AXONAISE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

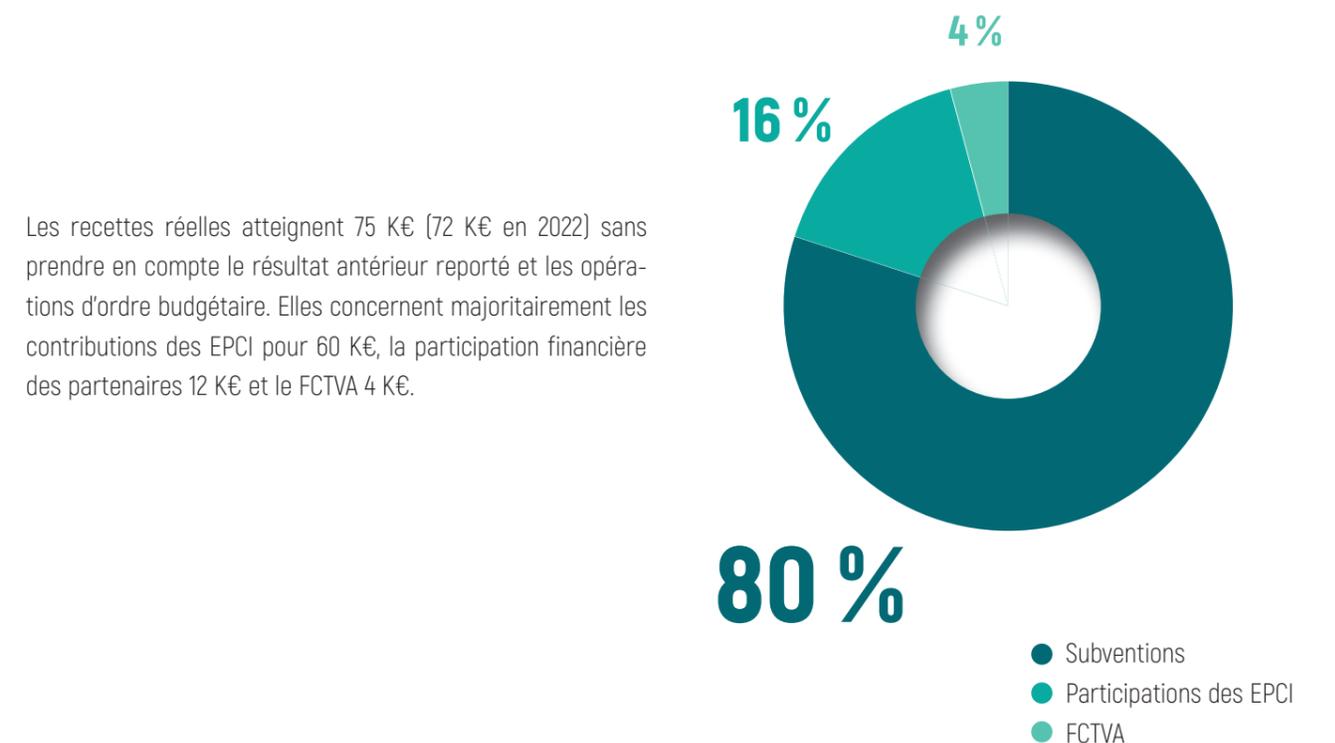


Les charges réelles, excluant les opérations d'ordre, atteignent 116 K€ (57 K€ en 2022).

Les charges générales (chapitre 011) s'établissent à 83 K€ (22 K€ en 2022). Elles concernent principalement les travaux de débroussaillage pour lesquelles le comité a décidé d'augmenter l'enveloppe au vu du nombre conséquent d'embâcles à gérer sur le territoire.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 33 K€ (34 K€ en 2022) et concernent les indemnités des élus et la cotisation à l'Union des syndicats.

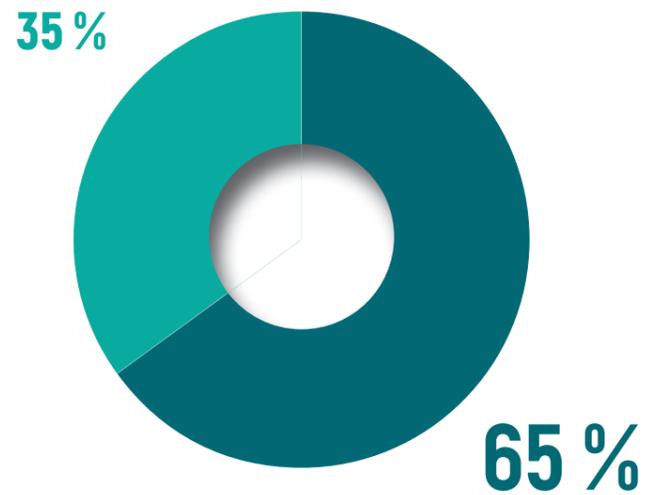
Répartition des recettes réelles de fonctionnement



Les recettes réelles atteignent 75 K€ (72 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté et les opérations d'ordre budgétaire. Elles concernent majoritairement les contributions des EPCI pour 60 K€, la participation financière des partenaires 12 K€ et le FCTVA 4 K€.

BUDGET PRIMITIF 2024

Dépenses réelles d'investissements



Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 73 K€ (96 K€ en 2022).

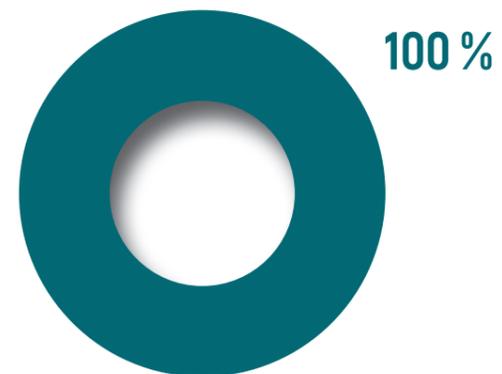
Les principales opérations de l'année 2023 sont :

- Maitrise du ruissellement et de l'érosion à Brissy-Hamegicourt
- Etude globale préalable au PPRE de l'Oise aval.
- Travaux de mise en défens à Vendeuil

- Travaux
- Etudes

Recettes réelles d'investissements

Les recettes réelles sont à 16 K€ (88 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté. Elles concernent uniquement la participation financière de l'Agence de l'eau sur les travaux et études.



- Agence de l'eau

Principales recettes

Pour l'année à venir, les principales recettes du syndicat sont la participation des EPCI adhérents (70 K€), et la participation financière des partenaires AESN, département de l'Aisne... (78 K€). Ces recettes permettent de financer les actions relevant des compétences du syndicat.

Principales dépenses

Pour 2024, les dépenses s'élèvent à 407 K€ concernent principalement les travaux, les frais d'études, les indemnités des élus ainsi que la cotisation à l'Union des syndicats.

LES SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2023

| Objet de la subvention | Partenaire | Montant (€) |
|--|---------------------------------|----------------|
| Désembaclement 2023 | Agence de l'eau Seine Normandie | 10 504 |
| Travaux de mise en défens à Vendeuil | Agence de l'eau Seine Normandie | 16 393 |
| Etude Ruissellement Erosion à Brissy Hamegicourt | Agence de l'eau Seine Normandie | 18 540 |
| | | TOTAL : 45 437 |

LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT AMONT DE LA SERRE ET DU VILPION

Présentation du syndicat

Issu de la fusion au 1er janvier 2017, des syndicats de la Serre amont et du Vilpion amont, le **Syndicat du bassin versant amont de la Serre du Vilpion** a pour compétences principales l'étude et les travaux relatifs à la gestion des cours d'eau et de leurs bassins versants au travers des Item 1, 2, et 8 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement, relevant de la GEMAPI. Le syndicat de bassin versant de la Serre et du Vilpion inter-vient sur :

- 70 communes réparties sur 4 communautés de communes
- 300 km de cours d'eau sur 528 km²
- **Président : Jean Luc LEFEBVRE**

Programme pluriannuel de désembâclement de la Serre, du Vilpion et leurs affluents

Contexte : Dans l'exercice de ces compétences, le Syndicat a décidé de mener des opérations de désembâclement des cours d'eau de la Serre, du Vilpion et de leurs affluents.

La réalisation de ces travaux sur environ 300 km de cours d'eau répond aux objectifs suivants:

- Ne pas aggraver les écoulements en crue et améliorer la ressource en eau en étiage,
- Garantir le libre écoulement des eaux en limitant la formation de nouveaux embâcles,
- Améliorer la qualité des milieux aquatiques et diversifier le milieu,
- Améliorer et restaurer les potentialités piscicoles

Les travaux sont réalisés par secteur (tronçon de 50 km en moyenne) afin d'intervenir sur la totalité du territoire durant ces 4 années.



Pour la première année; à la suite d'un diagnostic des cours d'eau de « la Brune » et « la Blonde » sur 50 km, 430 embâcles ont été recensés sur l'ensemble du linéaire et 130 embâcles ont pu être traités en 2023.

Maître d'œuvre : USAGMA

Entreprise travaux : MVS Renaturation

Montant des travaux en euros HT : 33 300 €



AVANT

APRÈS

AVANT

APRÈS

BILAN D'ACTIVITÉ SERRE ET VILPION

Opérations menées en 2023

| Opérations | Montant en euros |
|--|------------------|
| Programme pluriannuel de désembâclement de la Serre, du Vilpion et leurs affluents - Année 1 | 33 300 € |
| Etude préalable aux travaux de renaturation du Chertemps dans sa traversée de Vervins Phase 2 : Propositions de scénarios d'aménagement | 23 000 € |
| Etude de restauration de continuité écologique au droit du moulin Lislet sur le Vilpion à Gercy - Phase 1 : Etat des lieux diagnostic | 40 900 € |
| Programme pluriannuel d'entretien et de restauration de la Serre et affluents - Lot 2 : Mise en défens des cours d'eau (Tranche 2) | 86 600 € |
| Programme pluriannuel d'entretien et de restauration de la Serre et affluents - Lot 3 : restauration de cours d'eau (Tranche 4) | 17 200 € |
| Travaux de restauration de berges au droit de l'entreprise TRIGANO à Rozoy-sur-Serre | 28 170 € |
| Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant du ru de Vigneux - Rédaction de la DIG/DLE | - |
| Etude globale pour la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant amont de la Serre et du Vilpion Phase 1 : Etat des lieux | 31 700 € |
| Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru du Ponceau - Conventonnement | - |

Etude diagnostic du Chertemps dans sa traversée de la commune de Vervins

Contexte : Le Chertemps est un ruisseau qui s'écoule dans le département de l'Aisne. C'est un affluent important du Vilpion. Comme de nombreux ruisseaux qui traversent des contextes urbains / semi-urbains, le Chertemps a été fortement anthropisé et des usages liés à l'eau se sont développés autour du cours d'eau. Ces modifications ont entraîné des dysfonctionnements hydrauliques et écologiques.

Cette étude menée par le Syndicat assisté par l'Union des Syndicats, établira un état des lieux du ruisseau et permettra de proposer des opérations de restauration hydromorphologique et de restauration de la continuité écologique pour l'amélioration de la qualité des eaux et le fonctionnement naturel du ruisseau. Ces améliorations écologiques se fera en intégrant les usages locaux.

Maître d'œuvre : CE3E

Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA

Montant de l'étude en euros HT : 80 000 €

Taux de subvention : 80% AESN

Etat d'avancement : Phase 2 : propositions de scénarios d'aménagement.



Programme pluriannuel d'entretien et de restauration de la Serre et affluents

Contexte : Suite aux conclusions de l'étude globale menée par le bureau d'études SOGETI en 2018, mais aussi dans l'optique d'améliorer l'état des cours d'eau et d'atteindre le bon état des masses d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau (DCE), le syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion a lancé un programme pluriannuel de restauration à l'échelle du bassin versant de la Serre amont (340 km²).

La réalisation de ce PPRE s'inscrit dans une démarche globale pour la protection de l'environnement, dont les réglementations et les actions sont mises en œuvre à différents échelons: régional (SDAGE), national (LEMA) et européen (DCE).

Les principaux objectifs sont :

- La lutte contre les pollutions,
- L'aménagements et la restauration du cours d'eau et du lit majeur (restauration et protection des zones humides à fort intérêt patrimonial, réhabilitation de zone d'expansion, ...),

Maitre d'Œuvre : USAGMA

Travaux réalisés en 2023 :

Mise en défens des cours d'eau :

L'aménagement de clôtures et de systèmes d'abreuvements permettent de contenir les animaux à distance du cours d'eau et des berges tout en assurant l'abreuvement des animaux par l'intermédiaire de systèmes adaptés.

Pour 2023, les travaux suivants ont été réalisés :

- 16 abreuvoirs
- 7 passages à gué
- 5 km de clôtures dont 1.5 km en clôtures électriques
- Et 3 mares d'abreuvement

Restauration de la continuité écologique au droit du moulin de Bosmont-sur-Serre

Les travaux ont consisté à la suppression des ouvrages et du bâti de l'ancien moulin de Bosmont-sur-Serre (ROE15517). Cet ouvrage sur la Serre comportait un radier béton de 9m de long sur 5 m de large, un îlot central et la cadre des anciennes vannes.

Dans l'objectif de restaurer les écoulements, la dynamique sédimentaire et la continuité écologique sur un linéaire de 5 km, les travaux ont consisté à :

- La destruction du radier sur la moitié de sa longueur soit environ 30 m³ de pierre et béton]



- La suppression des bâtiments présents au centre du lit et à la destruction partielle du radier béton sur la moitié de sa longueur (4,50 m). Ainsi que la suppression du cadres des vannages



Montant en euros HT et entreprise travaux

- Mise en défens des cours d'eau : 86 600 € HT réalisé par Forêts et Paysages
- Restauration de la continuité écologique : 17 200 € HT réalisé par MASCITTI NINO
- Taux de subvention: 80% AESN

Etude de restauration de continuité écologique au droit du moulin Lislet sur le Vilpion à Gercy

Contexte

Le moulin de Lislet à Gercy a été construit historiquement pour la production d'hydroélectricité. Cependant au fil des années, il a perdu son usage dû à la vétusté des installations et à la baisse des niveaux d'eau ne permettant plus de répondre aux besoins en électricité. Il a été donc abandonné jusqu'à la détérioration du bâti du moulin. L'Ouvrage répartiteur de débit du moulin (déversoir) permettant la dérivation du cours d'eau est toujours présent et constitue un obstacle à l'écoulement répertorié ROE. D'une hauteur de chute d'environ 2.35m, ce déversoir est complètement infranchissable pour les espèces piscicoles cibles et très pénalisant pour le transit sédimentaire (remous sensible sur plusieurs centaines de mètres). Le moulin n'étant plus en activité depuis plusieurs années et le bâti étant en cours de démolition ; Il convient donc de restaurer l'état naturel du Vilpion affluent principal de la Serre permettant de décloisonner le cours d'eau dont l'état écologique est moyen.

Cette étude est réalisée afin d'établir un diagnostic complet du tronçon concerné et de l'ouvrage afin de proposer des scénarii de travaux pour la restauration écologique et sédimentaire. Fondé sur un état des lieux précis et complet, l'étude fournira des solutions aux problèmes relatifs : Au dérasement du déversoir du moulin ; La protection des habitats et des ouvrages de voirie en aval du moulin et du déversoir; La conservation ou non du canal d'aménagé au moulin et de son aménagement; A l'aménagement et la renaturation du cours d'eau et milieux connexes situés sous l'influence du déversoir. Cette étude permettra ainsi :

- d'évaluer les impacts (positifs et négatifs) des travaux projetés ;
- De définir les modalités de la restauration et la renaturation du cours d'eau (dérasement de l'ouvrage ; l'aménagement du canal d'aménagé au moulin ; etc...)

Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA

Maître d'œuvre : Bief-CARICAIE

Montant de l'étude en euros HT : 63 120 €

Taux de subvention : 80% AESN

Etat d'avancement : Phase 1 – Etat des lieux diagnostic et réalisation de campagne de mesures topographique et bathymétrique.



Travaux de restauration de berges au droit de l'entreprise TRIGANO à Rozoy-sur-Serre

Contexte

Dans le cadre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Serre et de ses affluents, des travaux de restauration et de renaturation des berges ont été effectués en novembre 2022. Lors de l'exécution des travaux, l'entreprise des travaux mandaté a remarqué une érosion de berges importante en aval de la zone de travaux causant un déchaussement et mise à nu de la fondation des bâtiments de l'entreprise TRIGANO. Cette problématique n'était pas présente lors du diagnostic préalable des travaux ; elle n'a pas donc pas été intégrée à la programmation des travaux.

L'érosion étant hors de la zone de travaux et représentant un coût supplémentaire ; Les travaux n'ont pas pu être effectués dans le cadre du PPRE. Ces travaux ont donc été initiés dans le but de restaurer des berges dégradées et érodées, de renaturer la morphologie du cours d'eau et de protéger les bâtis de l'entreprise TRIGANO, qui représente le principal employeur local de la commune et dont l'activité principale se concentre dans les bâtis qui risquent de s'effondrer.



Maitre d'œuvre : USAGMA

Entreprise travaux : MASCITTI NINO

Montant en euros HT : 28 170 €



Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant du ru de Vigneux

Contexte

Les communes du bassin versant amont du ru de Vigneux (Vigneux-Hocquet, Renneval et Dagny-Lambercy) rencontrent régulièrement des problèmes liés au ruissellement et à l'érosion des sols. Ces phénomènes prennent un caractère exceptionnel, sous forme de coulées de boue lors d'épisodes pluvieux intenses. Potentiellement liées aux eaux de ruissellement des terres agricoles, ces coulées peuvent engendrer des dysfonctionnements au niveau de la rivière du Vigneux et de gros dégâts matériels, notamment sur les habitations, les bâtiments, les réseaux et la voirie.

Dans le cadre de l'étude globale de la Serre amont réalisée entre 2013 et 2014, ce bassin versant s'est montré très sensible et a été choisi comme site pilote pour une étude ruissellement/érosion.

Cette étude a plusieurs objectifs :

- Obtenir un état des lieux et un diagnostic du bassin versant du ru de Vigneux ;
- Définir les problématiques, dysfonctionnements et enjeux du territoire ;
- Etablir un plan d'aménagement d'hydraulique douce permettant de protéger les sols agricoles de l'érosion et du ruissellement, de limiter les inondations et de protéger la ressource en eau (apports de limons et pesticides).

En 2023, après l'achèvement de la signature des 43 conventions (16 exploitants / 27 propriétaires), le dossier de Déclaration d'Intérêt Général et de procédure Loi sur l'Eau a été rédigé par l'USAGMA. Le document a été transmis à la DDT en fin d'année. A la suite des retours de la DDT, le dossier sera finalisé puis instruit en 2024. Le montant estimatif des travaux s'élève à 60 150 € HT pour l'implantation de 7 haies (530 ml), 16 fascines (350 ml), 2 fossés (100 ml), 10 saignées (210 ml), 2 talus busés (85 ml) et 1 remise en herbe (1 100 m²) sur le bassin versant de 930 ha.

Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA

Bureau d'études : SOGETI

Montant de l'étude : 19 800 € HT

Taux de subvention : 80 % AESN



Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru du Ponceau

Contexte

Entre 2018 et 2019, le syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion a réalisé une étude pour la maîtrise de l'érosion et du ruissellement sur le bassin versant du ru de Ponceau intégrant les communes de Nampcelles-la-Cour, Brayen-Thiérasche et Vigneux-Hocquet. Ces communes rencontrent régulièrement des problèmes liés aux ruissellements.

Au regard des quantités d'eau boueuse transitant dans la forêt pouvant apporter des matières en suspension dans le cours d'eau en aval, le syndicat s'est rapproché de l'ONF pour réaliser des aménagements spécifiques dans la forêt du Val-Saint-Pierre. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire a été signée entre le syndicat et l'ONF.

Sur la totalité du projet, 1 445ml de haie, 2 400m² de remise en herbe, 65ml de fascine, 650ml de talus busé, 1 188ml de noue, 1 225ml de noue à redents, 14 diguettes et une saignée sont proposés aux exploitants et aux propriétaires via les conventions travaux déjà rédigées.

Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA

Montant de l'étude : 22 625 € HT

Taux de subvention : 80 % AESN



Etude globale pour la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant amont de la Serre et du Vilpion

Contexte

A la suite des orages ayant eu lieu entre mai et juillet 2021, plusieurs communes du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion ont été impactées par des coulées de boue successives et dévastatrices. Le syndicat, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Chambre d'Agriculture de l'Aisne sont allés à la rencontre de l'ensemble des partenaires, représentants et élus ainsi que des acteurs locaux sur de nombreuses communes, pour constater les dégâts occasionnés. Une réflexion à l'échelle du périmètre syndical a été impulsée, en vue de pouvoir répondre aux demandes des élus en réalisant des aménagements rapidement en cas de fortes pluies.

Ainsi, une étude globale à l'échelle du syndicat (55 475 ha) a été lancée le 28 mars 2023 afin de réaliser un diagnostic et déterminer la vulnérabilité de chaque bassin versant. Divers types d'aménagements seront ensuite proposés. A l'issue de cette étude, l'objectif est de mettre en place une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sur l'ensemble du périmètre du syndicat. Le but est d'intervenir par anticipation et prévention des risques, ou plus rapidement en cas d'accident.

Au cours de l'année, les 74 communes du syndicat ont été rencontrées par le bureau d'études SOGETI et par l'USAGMA afin de recenser les



réseaux existants, les axes de ruissellement ainsi que les problèmes rencontrés. Un répertoire des coordonnées de tous les exploitants (environ 600 sur le secteur) est également en cours de réalisation, grâce aux informations transmises lors des rendez-vous en mairie.

Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA

Montant de l'étude : 76 900 € HT

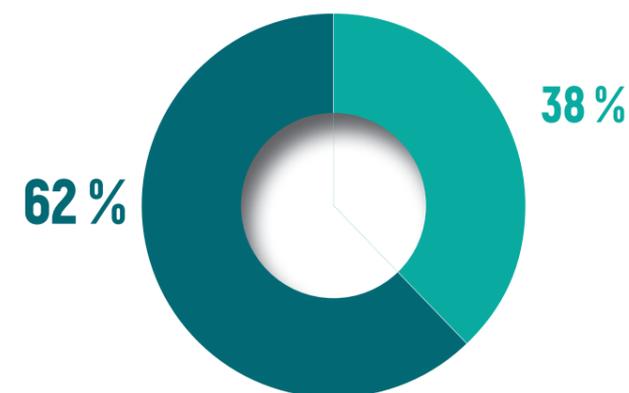
Taux de subvention : 80 % AESN



SBV AMONT DE LA SERRE ET DU VILPION

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



- Charges générales
- Charges gestion courante

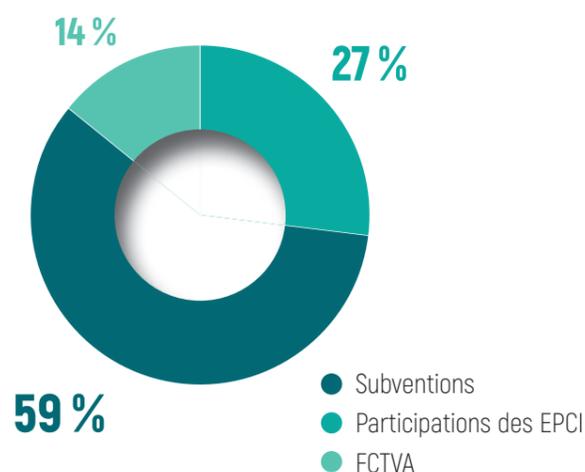
Les charges réelles, excluant les opérations d'ordre, atteignent 70 K€ (708 K€ en 2022).

Les charges générales (chapitre 011) s'établissent à 44 K€ (82 K€ en 2022). Elles concernent principalement les travaux de désembaclement.

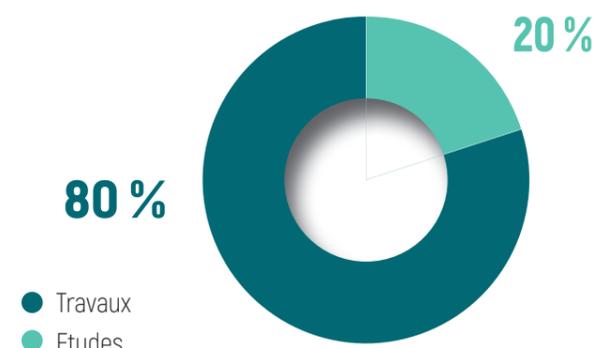
Les charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 25 K€ (26 K€ en 2022) et concernent les indemnités des élus et la cotisation à l'Union des syndicats.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles atteignent 295 K€ (90 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté et les opérations d'ordre budgétaire. Elles concernent majoritairement les contributions des EPCI pour 76 K€, la participation financière des partenaires 177 K€ et le FCTVA 42 K€.



Dépenses réelles d'investissements



- Travaux
- Etudes

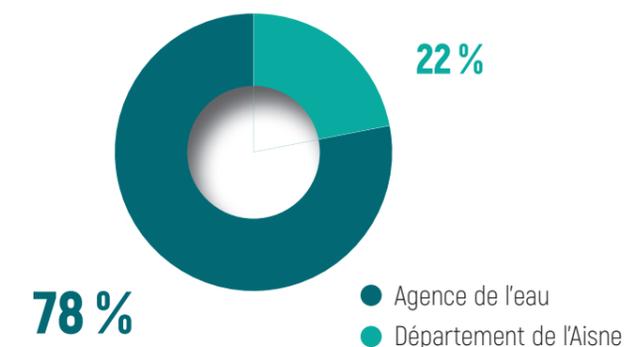
Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 178 K€ (73 K€ en 2022).

Les principales opérations de l'année 2023 sont :

- Etude de renaturation du Chertemps
- Etude RCE à Gercy
- PPRE Serre amont
- Travaux sur les berges à Trigano

Recettes réelle d'investissements

Les recettes réelles sont à 37 K€ (60 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté. Elles concernent uniquement la participation financière de l'Agence de l'eau et le Département de l'Aisne sur les travaux et études.



BUDGET PRIMITIF 2024

Principales recettes

Pour l'année à venir, les principales recettes du syndicat sont la participation des EPCI adhérents (76 K€), et la participation financière des partenaires AESN, département de l'Aisne,...(283 K€). Ces recettes permettent de financer les actions relevant des compétences du syndicat.

Principales dépenses

Pour 2024, les dépenses s'élèvent à 597 K€ concernent principalement les travaux, les frais d'études, les indemnités des élus ainsi que la cotisation à l'Union des syndicats.

LES SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2023

| Objet de la subvention | Partenaire | Montant (€) |
|--|---------------------------------|-----------------|
| Maîtrise d'oeuvre RCE Gercy | Agence de l'eau Seine Normandie | 34 896 |
| Etude topographique Etude Gercy | Agence de l'eau Seine Normandie | 15 600 |
| PPRE Serre Amont T4 - Bosmont sur Serre | Agence de l'eau Seine Normandie | 15 480 |
| Programme de désembaclement 2023/2024 | Agence de l'eau Seine Normandie | 32 000 |
| Etude érosion ruissellement Serre et Vilpion | Agence de l'eau Seine Normandie | 61 520 |
| | | TOTAL : 159 496 |



LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA SERRE AVAL

Présentation du syndicat

Créé par arrêté préfectoral depuis 2002, anciennement le syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre aval et de ses affluents ; le **syndicat du bassin versant de la Serre aval** a pour compétences principales; l'étude et les travaux relatifs à la gestion des cours d'eau et de leurs bassins versants au travers des Item 1,2, et 8 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement, relevant la GEMAPI.

- Le syndicat de bassin versant de la Serre aval intervient sur :
- 61 communes réparties sur 2 communautés d'agglomérations et 5 communautés de communes
 - 150 km de cours d'eau sur 520 km²
 - **Président : Hubert COMPERE**



Emergence de projets de restauration de la continuité écologique sur le Péron

Contexte : Suite à une journée de terrain sur la vallée du cours d'eau « le Péron » en présence de l'Agence de l'eau Seine Normandie, la Fédération de pêche de l'Aisne, l'Office Française de la Biodiversité et le président du syndicat, des travaux de restauration écologique devraient voir le jour d'ici l'été 2024. Au cours de cette journée, plusieurs sites dont certains avec des ouvrages ont marqué l'attention des instances présentes, notamment:

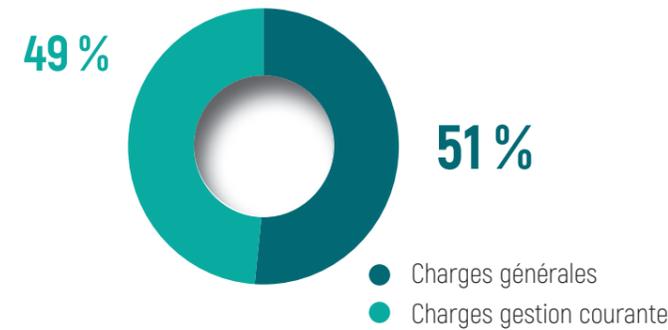


- La peupleraie à la Ferté-Chevresis qui pourrait faire l'objet de restauration d'une zone humide
- L'ouvrage de Chevresis-Monceau (ROE 80436)
- L'ouvrage de la Ferté-Chevresis (ROE 19109)

Les travaux de restauration de la continuité écologique pourront être réalisés par la Fédération de pêche de l'Aisne ou le syndicat en fonction de la procédure réglementaire à suivre.

SBV SERRE AVAL COMPTE ADMINISTRATIF 2023

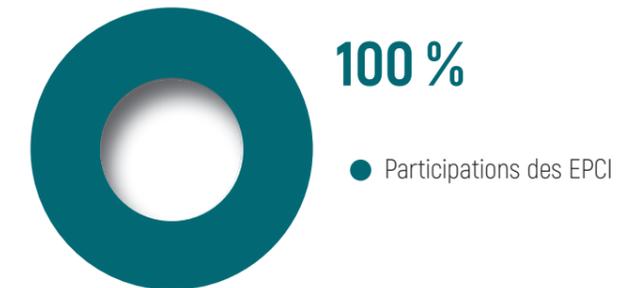
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Les charges réelles, excluant les opérations d'ordre, atteignent 74 K€ (61 K€ en 2022). Les charges générales (chapitre 011) s'établissent à 38 K€ (25 K€ en 2022). On constate une augmentation en raison de la hausse des dépenses en matières de travaux ponctuels d'entretien réalisés par le Président. Les charges de gestion courantes (chapitre 65) s'élèvent à 36 K€ (indem 2022) et concernent les indemnités des élus et la cotisation à l'Union des syndicats.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles atteignent 65 K€ (60 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté et les opérations d'ordre budgétaire. Elles concernent uniquement les contributions des EPCI.



Section d'investissement Recettes réelles d'investissement



Le syndicat du bassin versant de la Serre Aval n'a pas effectué de travaux et/ou études en investissement sur l'année 2023. Les recettes réelles sont à 14 K€ (4 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté. Elles concernent uniquement la participation financière de l'Agence de l'eau Seine Normandie sur des travaux effectués en 2022.

BUDGET PRIMITIF 2024

Principales recettes

Pour l'année à venir, les principales recettes du syndicat sont la participation des EPCI adhérents (68 K€), et la participation financières des partenaires AESN, département de l'Oise, département de l'Aisne,...(33 K€). Ces recettes permettent de financer les actions relevant des compétences du syndicat.

Principales dépenses

Pour 2024, les dépenses s'élèvent à 109 K€ concernant principalement les travaux d'entretien ponctuels effectués par le Président, les indemnités des élus ainsi que la cotisation à l'Union des syndicats.

AUCUNE SUBVENTION N'EST ATTRIBUEE AU SYNDICAT EN 2023

LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'ARDON



Présentation du syndicat

Le Syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette a été créé en 1968 sous le nom de syndicat intercommunal de curage des vallées de l'Ardon et de la moyenne Ailette et a évolué par une succession d'arrêtés préfectoraux, dont le dernier date du 12 mars 2020. Il a pour compétences principales; l'étude et les travaux relatifs à la gestion des cours d'eau et de leurs bassins versants au travers des Item 1, 2, et 8 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement, relevant de la GEMAPI.

Le syndicat de bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette intervient sur :

- 44 communes réparties sur 1 communauté d'agglomération et 3 communautés de communes
- 240 km de cours d'eau sur 230 km²
- Equipe de 3 agents
- **Présidente : Béatrice LABEL**



Travaux de renaturation de l'Ardon & Suivi de qualité biologique avant et après travaux 2022-2024 (T4, 5 et 6)

Contexte

Après avoir longtemps entretenu la végétation du réseau hydrographique de son territoire, le syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette a souhaité lancer des actions plus ambitieuses afin de restaurer l'hydromorphologie de ses principaux cours d'eau.

À cet effet, une étude globale a donc été réalisée en 2009 sur l'ensemble du bassin versant de l'Ailette. Celle-ci préconisait notamment de reméandrer de nombreux secteurs, dont les cours d'eau ont été curés et recalibrés dans les années 60.

En 2014, le syndicat a décidé d'entreprendre d'important travaux de reméandrage sur un tronçon test de 500m à la confluence entre l'Ardon et l'Ailette. Sur ce tronçon, après seulement quelques semaines, l'Ardon a retrouvé un aspect beaucoup plus naturel, avec une diversification de ses faciès d'écoulement et de ses habitats.

Au vu du succès rencontré par ces aménagements, le syndicat a décidé d'être encore plus ambitieux en poursuivant ces travaux de reméandrage sur un linéaire beaucoup plus impor-

tant. L'opération de reméandrage est prévue sur l'Ardon et une petite partie de l'Ailette sur un linéaire avoisinant les 9.4 km.

Le présent projet présenté fait suite au précédent programme de renaturation qui s'est déroulé sur les années 2019, 2020 et 2021. Il avait pour objet une remise en fond de vallée, la création de frayères, du reméandrage par déblai-remblai et de la mise en défens avec la pose d'abreuvoirs.



BILAN ACTIVITÉ 2023 ARDON / AILETTE

Objectifs

Les travaux répondent à des objectifs hydromorphologiques et écologiques : Les travaux répondent à des objectifs hydromorphologiques et écologiques :

- Restaurer la dynamique naturelle de l'Ardon par la réactivation de zone d'érosion et de dépôts ;
- Recréer des faciès d'écoulements diversifiés (vitesse, profondeur, substrat) ;
- Diversifier les habitats aquatiques et favoriser la biodiversité ;
- Améliorer les potentialités piscicoles du secteur ;
- Rehausser la nappe d'accompagnement grâce au ralentissement des vitesses d'écoulement obtenu par le nouveau tracé ;
- Améliorer les connexions latérales et la régulation du régime des eaux à l'étiage ou en crue par les zones humides associées ;
- Améliorer l'état écologique de la masse d'eau (hydromorphologie, physico-chimie et biologie) ;
- Diversifier les biocénoses du lit mineur, des berges et des zones humides associées ;
- Améliorer les capacités auto-épuration par la présence d'échanges entre zone hyporhéique et surface.

Assistant Maitre d'ouvrage : USAGMA

Maitre d'œuvre : USAGMA

Entreprise : Forêts et Paysages (Travaux de renaturation de l'Ardon), Dubost Environnement (Suivi de la qualité biologique avant et après travaux) et AtypixL (Production du film promotionnel)

Montant des travaux (en € HT) : 222 185 €

Montant du suivi (en € HT) : 26 700 €

Montant du film (en € HT) : 7 056.05 €

Taux de subvention : 80% (Agence de l'eau Seine-Normandie)

Travaux réalisés : Finalisation de la Tranche 2022 et Réalisation de la Tranche 2023 :

- Reméandrage par déblais/remblais sur les 150m restant (Tranche 2022),
- Reméandrage par déblais/remblais sur 500m (Tranche 2023),
- Plantation d'hélophytes et ensemencement spécial berge (Tranche 2023).
- Réalisation des prélèvements en période d'étiage et de hautes eaux pour l'analyse physico-chimique. Rédaction du rapport scientifique.
- Poursuite des prises de vues (photo, film, plan aérien) pour la réalisation du film. Création de la maquette vidéo.

Opération menées en 2023

| Opérations | Montant en (€) |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Travaux de renaturation de l'Ardon & Suivi de qualité biologique avant et après travaux Lot 1 : Travaux T4 et T5 en 2023 - Forêts et Paysages Lot 2 : Suivi de qualité T5 en 2023 - Dubost Environnement Film promotionnel de la restauration de l'Ardon - AtypixL | 65 060.00 € et 65 060.00 € 8 900.00 € 7 056.05 € |

Animations au bassin versant

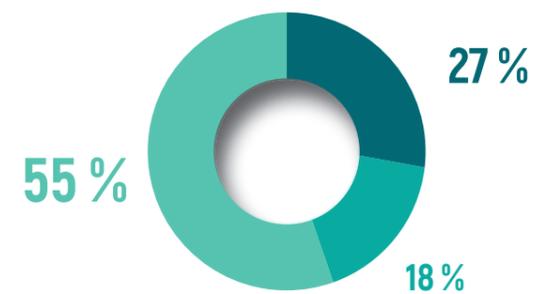
Le Syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette dispose d'un animateur qui est le relai préférentiel des élus locaux pour les questions relatives à la gestion des rivières sur le Syndicat. L'USAG-MA intervient sur ce territoire en complémentarité de l'animateur en grande partie pour la gestion du bon déroulement du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) « Ailette ». En effet, l'année 2023 s'est marquée par la présentation du bilan 2022-2023. Le territoire,

la gouvernance et les états des lieux disponibles ont été présentés aux élus. Comme tout le bassin versant est concerné, les actions inscrites dans ce contrat sont multi-partenariales et chaque maître d'ouvrages (le Syndicat, la Fédération de Pêche de l'Aisne, le Conservatoire d'espaces naturels, la CC Picardie des Châteaux et l'Office national des forêts) a présenté son bilan.



SBV ARDON ET AILETTE COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

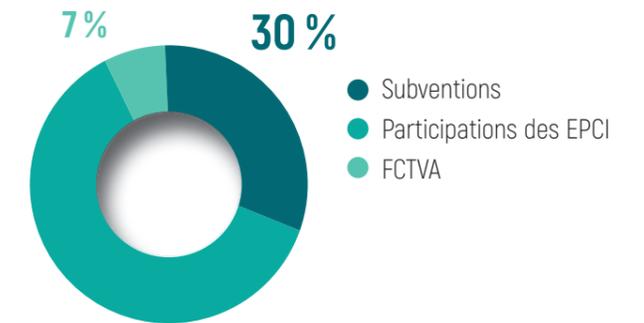


- Charges générales
- Charges gestions courantes
- Charges de personnels

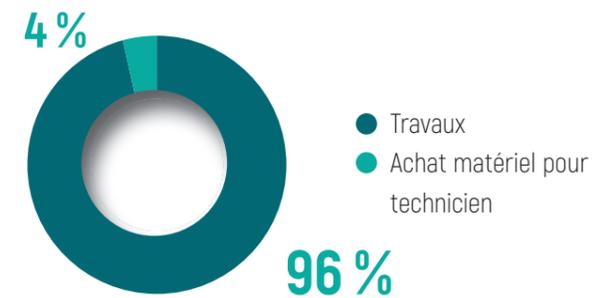
Les charges réelles, excluant les opérations d'ordre, atteignent 237 K€ (275 K€ en 2022). Les charges générales (chapitre 011) s'établissent à 63 K€ (113 K€ en 2022). On constate une diminution des dépenses qui correspond à la fin des travaux de renaturation de l'Ardon. Les principales dépenses de ce chapitre concernent les dépenses de fonctionnement courant du syndicat. (travaux en régie, électricité, assurances, carburants....) Les charges de personnel (chapitre 012) se montent à 131 K€ (117 K€ en 2022) pour un technicien, un agent de maîtrise et un agent technique soit 3 ETP. L'augmentation des dépenses s'explique par la variation des salaires et charges. Les charges de gestion courantes (chapitre 65) s'élèvent à 42 K€ (44 K€ en 2022) et concernent les indemnités des élus et la cotisation à l'Union des syndicats.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles atteignent 272 K€ (267 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté et les opérations d'ordre budgétaire. Elles concernent majoritairement les contributions des EPCI pour 170 K€, la participation financière des partenaires 88 K€ et le FCTVA pour 14K€.



Dépenses réelles d'investissement



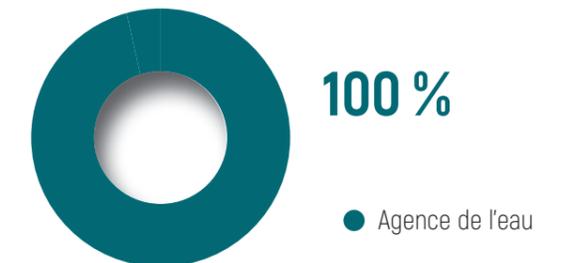
63%

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 151 K€ (6 K€ en 2022).

Les principales opérations de l'année 2023 sont :
- Les travaux de reméandrage T4 à 6 pour 142 K€

Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles sont à 93 K€ (92 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté. Elles concernent uniquement la participation financière de l'Agence de l'eau Seine Normandie sur les travaux de reméandrage.



BUDGET PRIMITIF 2024

Principales recettes

Pour l'année à venir, les principales recettes du syndicat sont la participation des EPCI adhérents (170 K€), la participation financière des partenaires AESN, département de l'Oise, département de l'Aisne,...(164 K€) et le FCTVA (15 K€). Ces cotisations permettent de financer les actions relevant des compétences du syndicat et les salaires des agents.

Principales dépenses

Pour 2024, les dépenses s'élèvent à 382 K€ concernent principalement les travaux, les frais d'études, les charges de fonctionnement, les salaires et indemnités des élus ainsi que la cotisation à l'Union des syndicats.

| Objet de la subvention | Partenaire | Montant (€) |
|---------------------------------|---------------------------------|----------------|
| Travaux entretien régie 2023 | Agence de l'eau Seine Normandie | 10 506 |
| Travaux restauration régie 2023 | Agence de l'eau Seine Normandie | 30 717 |
| | | TOTAL : 41 223 |



L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DES MARAIS DE LA BASSE AILETTE

Présentation du syndicat

L'association syndicale autorisée des marais de la Basse Ailette

a été créée par décret en date du 6 avril 1854 sous le nom de société des marais de la Basse-Ailette et a évolué par arrêté préfectoral en date du 4 février 2009. Le Président actuel est Monsieur Jacques MARTIN.

L'association syndicale des marais de la Basse Ailette regroupe à ce jour les communes et les propriétaires particuliers des parcelles de terre et/ou d'eau situées entre le pont d'Elle (commune de Chavignon) et la rivière d'Oise (commune de Manicamp) sur les communes de CHAVIGNON, CHAILLEVOIS, LIZY, MERLIEUX-ET-FOUQUEROLLES, ANIZY-LE-CHATEAU, VAUDESSON, PINON, VAUXAILLON, JUMENCOURT, LANDRICOURT, LEUILLY-SOUS-COUCY, COUCY-LE-CHATEAU, CRECY-AU-MONT, PONT-SAINT-MARD, GUNY, CHAMPS, SAINT-PAUL-AUX-BOIS, TROSLY-LOIRE, PIERREMANDE, BICHANCOURT et MANICAMP.



Animation du bassin versant

L'ASA des marais de la Basse Ailette, n'ayant pas de personnel, a confié l'animation de son territoire à l'USAGMA. L'animateur est intervenu sur des sujets liés à la gestion de la ripisylve (Bichancourt, Anizy-le-Grand, Pinon) et majoritairement sur le diagnostic du bassin versant. Dans le cadre du CTEC « Ailette », la CC Picardie des Châteaux porte une étude globale sur l'Ailette et ses affluents à l'échelle de son périmètre. L'animateur, accompagné du bureau d'études, se sont rendu dans toutes les mairies pour établir une prise de contact et présenter le projet. S'en est suivi la phase de diagnostic de terrain pour réaliser l'état des lieux dans le but d'établir un programme d'actions défini par le maître d'ouvrage (la CCPC).

Opérations menées en 2023

| Opérations | Montant HT en € |
|--|-----------------|
| Programme d'entretien des fossés de la basse Ailette sur 2023 - Musial | 32 637.15 € |

Programme d'entretien des fossés de la basse Ailette sur 2023

Contexte

Les travaux consistent en un retrait des sédiments accumulés dans les fossés gérés par l'ASA de la Basse Ailette. Un parcours des linéaires sur tout le périmètre de gestion de l'ASA a été réalisé en 2022 afin de dimensionner aussi bien techniquement que financièrement les travaux et n'engager des opérations que sur les linéaires de fossés (donc, sans impacter les cours d'eau). Il en est ressorti qu'un total de 33.5 km de réseau de fossé était à entretenir. En 2022, un peu plus de 10.6 km de fossés ont été entretenus. L'opération s'est poursuivie en 2023 avec l'entretien de 10.9 km de fossés.

Pour mener à bien ces opérations sans impacter l'environnement, il convient de conduire les travaux en respectant les étapes suivantes :

- Fauche et dégagement des abords du fossé et aménagement du chemin d'accès, si nécessaire ;
- Installation d'un filtre à sédiments, si le fossé est en eau ;
- Réalisation des travaux de retrait des vases dans les fossés sujets des travaux. En aucun cas, les présents travaux ne consistent

en un approfondissement des fossés d'origines.

· Régalaage des sédiments extraits, sans formation de merlon de curage, sur 1.5m de part et d'autre du fossé maximum.

Objectif

Garantir le libre écoulement des eaux dans les fossés de drainage / Limiter le relargage de matières en suspension dans le cours d'eau.

Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA

Maître d'œuvre : USAGMA

Entreprise : MUSIAL

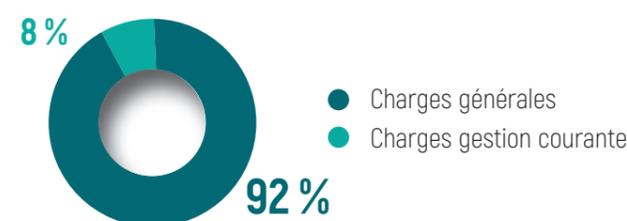
Montant des travaux (en € HT) : 32 637.15 €

Taux de subvention : Aucune subvention

État d'avancement : Les travaux de curage se sont exécutés d'amont en aval du bassin versant. Pour 2023, les travaux ont été réalisés depuis la commune de Crécy-au-Mont jusqu'à la commune de Pont-Saint-Mard.

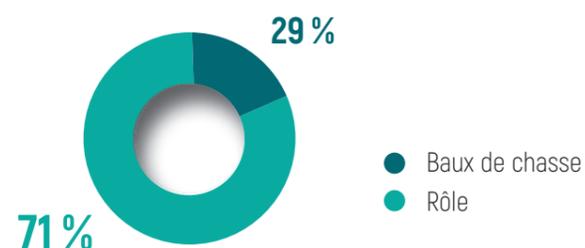
ASA BASSE AILETTE BUDGET PRIMITIF 2024

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Les charges réelles, excluant les opérations d'ordre, atteignent 84 K€ (32 K€ en 2022). Les charges générales (chapitre 011) s'établissent à 77 K€ (idem en 2022). On constate une augmentation en raison de la hausse des dépenses en matières de travaux de curage. Les charges de gestion courantes (chapitre 65) s'élèvent à 6 K€ (idem 2022) et concernent les indemnités des élus et la cotisation à l'Union des syndicats.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



Principales recettes

Pour l'année à venir, les principales recettes de l'Association syndicale sont la participation des baux de chasse et du rôle (35 K€). Ces recettes permettent de financer les actions relevant des compétences de l'ASA.

Principales dépenses

Pour 2024, les dépenses s'élèvent à 73 K€ concernent principalement les travaux d'entretien, les indemnités des élus ainsi que la cotisation à l'Union des syndicats.

AUCUNE SUBVENTION N'EST ATTRIBUÉE À L'ASA EN 2023

Les recettes réelles atteignent 24 K€ (7 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté et les opérations d'ordre budgétaire. Elles concernent uniquement les baux de chasses et le rôle annuelle.

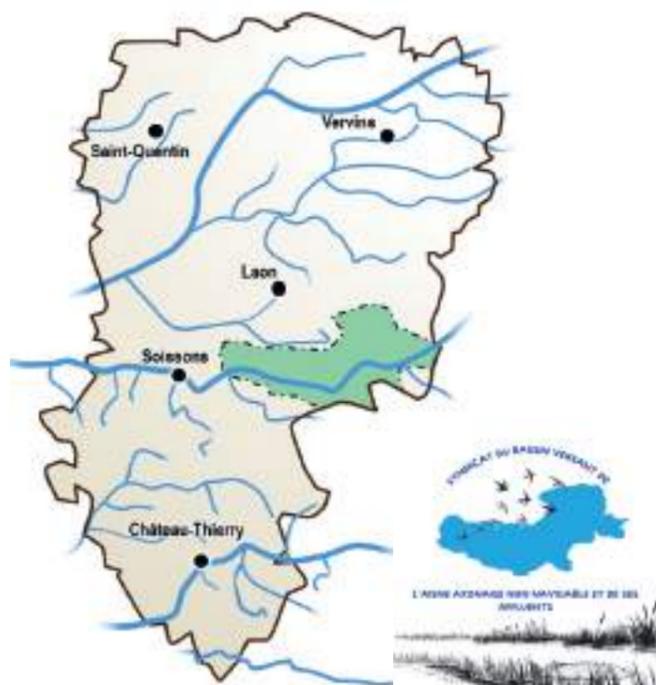
LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L' AISNE NON NAVIGABLE

Présentation du syndicat

Le Syndicat du bassin versant de l'Aisne Non Navigable a été créé par arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2004, sous le nom de Syndicat Intercommunal de Gestion et de mise en valeur de l'Aisne Non Navigable Axonaise (SIGMAA). Il a pour compétences principales; l'étude et les travaux relatifs à la gestion des cours d'eau et de leurs bassins versants au travers des Item 1, 2, et 8 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement, relevant la GEMAPI.

Le syndicat du bassin versant de l'Aisne Non Navigable intervient sur :

- 60 communes réparties sur 1 communauté urbaine et 3 communautés de communes
- 230 km de cours d'eau sur 410 km²
- **Président : Rémy GILET**



Désembâclement de la rivière Aisne entre Evergnicourt et Condé-sur-Aisne

Contexte

Les embâcles résultent de l'accumulation de bois ou autres débris coincés sur des obstacles du lit mineur, tels que des troncs, des souches, des ponts,... Ces embâcles peuvent former de véritables bouchons favorisant les inondations par augmentation de la ligne d'eau en amont, être à l'origine de déviation du courant ayant pour conséquence la formation d'anse d'érosion de berge. Ils peuvent également être à l'origine d'obturation d'un ouvrage hydraulique. Ils participent également à la diversité des habitats sur la rivière. C'est pour cela que leur gestion doit être sélective et raisonnée. Dans cette optique, une descente de l'Aisne en barque a été réalisée par l'entreprise MASCITTI en juin 2023, afin de relever l'ensemble des embâcles présents. La totalité du linéaire a été reconnu, cela représente environ 65 km de rivière depuis Evergnicourt jusqu'à la Condé-sur-Aisne.

Détail des travaux :

L'intervention consiste en un traitement spécifique de chaque embâcle jugé problématique. En 2023, ce sont :

- 11 embâcles qui ont pu être traités, dont un embâcle d'environ 175 m² au niveau du pont de Neufchâtel-sur-Aisne.

Montant des travaux en euros TTC : 20 376 €

Taux de subvention : 100% de l'Etat

Maître d'œuvre : USAGMA

Entreprise diagnostic : MASCITTI Nino

Entreprise travaux : Forêts et Paysages de BEAUFORT

Montant du diagnostic en euros TTC : 3 600 €



Opérations menées en 2023

| Opérations | Montant (€) |
|--|--|
| Programme de désembâclement 2023 - Recensement des embâcles, demande de subvention, analyse des devis et Travaux en 2023 | 3 600 € TTC (diagnostic) 20 376 € (travaux) |
| Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur la commune de MAIZY. Lot N°1 : Terrassement et aménagement de voirie Lot N°2 : Plantation et enherbement | 31 230 € |
| Programme Pluriannuel de restauration d'entretien sur les rus de Bouffignereux, Tordoir et Beaurepaire - Travaux en 2023 | 14 855 € HT (restauration) 9 024 € HT (entretien) |

Programme Pluriannuel de restauration et d'entretien sur les rus de Bouffignereux, Tordoir et Beaurepaire

Le Syndicat du bassin versant de l'Aisne non navigable, assisté de l'Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (USAGMA) a engagé un programme de travaux de mise en défens et d'entretien sur les communes de Vassogne, Craonnelle, Craonne, Pontavert, Roucy et Oulche-la-Vallée-Foulon, afin d'améliorer l'état des cours d'eau traversant ces communes.

Contexte : Une partie du territoire du syndicat n'a jamais fait l'objet, ni de diagnostic de rivière, ni de travaux de restauration de cours d'eau. La DIG des affluents de l'Aisne Non Navigable, et le PPRE associé, ont été créés dans le but de compléter à la fois la connaissance du territoire, mais aussi de permettre d'agir dans le sens d'une amélioration de la qualité du milieu aquatique des affluents de l'Aisne Non Navigable.

Détail des travaux :

En 2023, les travaux ont consisté en la réalisation de :

- 6 abreuvoirs rustiques sur les communes de Craonnelle, Vassogne et Roucy

Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur la commune de MAIZY

Contexte

La commune de Maizy est sujette à des problèmes récurrents liés au ruissellement et à l'érosion des versants en amont. Ces phénomènes prennent un caractère exceptionnel, sous forme de coulées de boue lors d'épisodes pluvieux intenses. Potentiellement liées aux eaux de ruissellement des terres agricoles, ces coulées peuvent engendrer des dysfonctionnements au niveau du cours d'eau (l'Aisne) et de gros dégâts matériels, notamment sur les habitations, les bâtiments, les réseaux et la voirie. Face à ces constats, la commune de Maizy a sollicité l'aide du Syndicat du bassin versant de l'Aisne non navigable afin d'entreprendre des travaux pour traiter ces problèmes récurrents. Les objectifs étaient multiples :

- 450 ml de plantations sur les communes de Oulches-la Vallée-Foulon et Craonne
- 330 ml de cours d'eau renaturé sur les communes de Craonnelle, Vassogne et Oulches-la-Vallée-Foulon
- 1 365 ml de linéaire entretenu sur les communes de Oulches-la-Vallée-Foulon, Craonnelle, Craonne et Vassogne

Maître d'œuvre : USAGMA

Entreprise travaux : MASCITTI Nino

Montant des travaux de restauration en euros HT : 14 855 €

Montant des travaux d'entretien en euros HT : 9 024 €

Taux de subvention pour les travaux de restauration : 80%

AESN



- Limiter les phénomènes d'érosion qui participent à l'altération des terres agricoles et à la diminution du capital sol.
- Améliorer la qualité chimique (Etat mauvais en 2022) et écologique (Etat moyen en 2022) de l'Aisne.
- Sécuriser les biens et les personnes des inondations et coulées de boue observées lors d'évènements importants.

Le bassin versant représente une surface d'environ 274 ha. Les travaux ont permis l'implantation de 2 fascines, 3 haies, 1 saignée, 1 cassis, 1 fossé et 2 noues enherbées. Les exploitants ont également mis en place un assolement concerté afin de casser la vitesse des eaux qui ruissellent entre chaque culture.



Détail des travaux :

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise MASCITTI sous la maîtrise d'œuvre de l'union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques. Les travaux ont été effectués en 2 lots. Le premier concernait le terrassement et les aménagements de voirie (30 octobre – 7 novembre 2023). Le deuxième lot concernait, quant à lui, la plantation et l'enherbement (6 décembre – 14 décembre 2023).

Maître d'œuvre : USAGMA

Entreprise travaux : Ets MASCITTI NINO

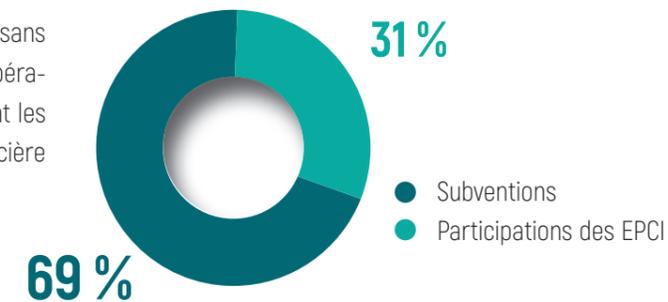
Montant des travaux en euros HT : Lot 1: 14 500 € HT / Lot 2: 16 730 € HT

Taux de subvention : 59 % AESN + 12,5 % Conseil Départemental de l'Aisne + 12,5% Commune de Maizy



Répartition des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles atteignent 53 K€ (51 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté et les opérations d'ordre budgétaire. Elles concernent majoritairement les contributions des EPCI pour 38 K€, la participation financière des partenaires 14 K€.



Dépenses réelles d'investissement



Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 17 K€ (0 K€ en 2022).

Les principales opérations de l'année 2023 sont :
- Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion à Maizy

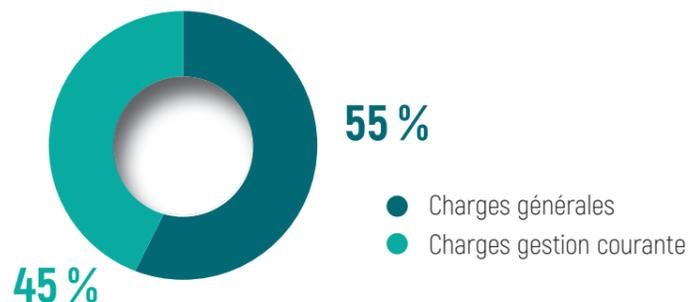
Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles sont à 6 K€ (0 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté. Elles concernent uniquement la participation financière de la commune de Maizy sur les travaux.



SBV AISNE NON NAVIGABLE

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Les charges réelles, excluant les opérations d'ordre, atteignent 36 K€ (38 K€ en 2022). Les charges générales (chapitre 011) s'établissent à 20 K€ (23 K€ en 2022). Elles concernent principalement les travaux d'entretien et le désenclavement. Les charges de gestion courantes (chapitre 65) s'élèvent à 16 K€ (15 K€ en 2022) et concernent les indemnités des élus et la cotisation à l'Union des syndicats.

BUDGET PRIMITIF 2024

Principales recettes

Pour l'année à venir, les principales recettes du syndicat sont la participation des EPCI adhérents (38 K€), et la participation financière des partenaires AESN, département de l'Oise, département de l'Aisne,... (212 K€). Ces cotisations permettent de financer les actions relevant des compétences du syndicat.

Principales dépenses

Pour 2024, les dépenses s'élèvent à 364 K€ concernent principalement les travaux, les frais d'études, les indemnités des élus ainsi que la cotisation à l'Union des syndicats.

| Objet de la subvention | Partenaire | Montant (€) |
|-------------------------------------|---------------------------------|---------------|
| Travaux de mise en défens PPRE | Agence de l'eau Seine Normandie | 13 484 |
| Travaux ruissellement érosion Maizy | Agence de l'eau Seine Normandie | 22 673 |
| TOTAL : | | 36 157 |

LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L' AISNE NAVIGABLE

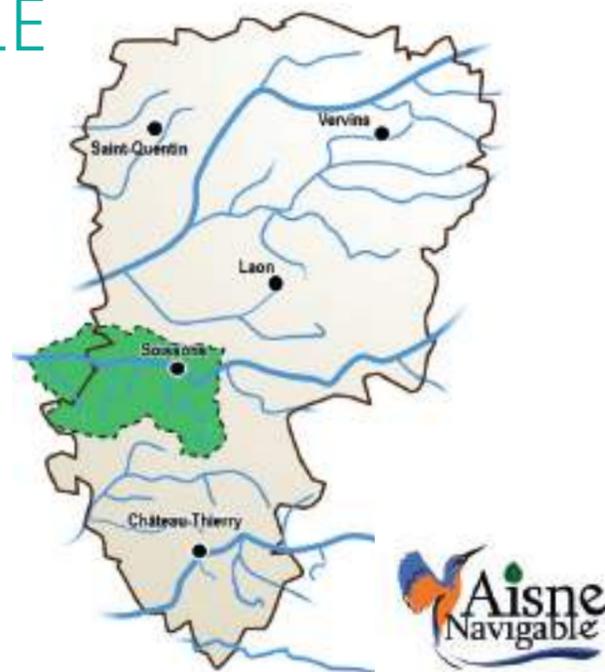
Présentation du syndicat

Issu de la fusion au 1er janvier 2017, des syndicats du Voidon, de la Crise et du Retz, le **Syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable** a pour compétences principales; l'étude et les travaux relatifs à la gestion des cours d'eau et de leurs bassins versants au travers des Item 1, 2, et 8 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement, relevant de la GEMAPI.

Le syndicat de bassin versant de l'Aisne Navigable intervient sur :
-111 communes réparties sur 1 communauté d'agglomération et 4 communautés de communes

-Plus de 330 km de cours d'eau sur 770 km²

-Président : Nicolas GERAULT



Etude de restauration de la continuité écologique sur le ru de Vandy à Cuise-la-Motte

Contexte : Le seuil ROE13981 se trouve sur le cours principal du Ru de Vandy, juste avant le passage de ce dernier sous la N31 au niveau de la commune de Cuise-la-Motte. Le Vandy se poursuit sur environ 280 ml vers son exutoire, l'Aisne dans sa partie navigable. L'ouvrage d'alimentation du canal latéral ROE91223 se trouve en amont du barrage ROE13981, et dévie une petite partie de l'eau du Ru de Vandy dans un canal qui se subdivise lui-même en deux bras au niveau d'une dégrilleur de répartition. L'un se jette directement dans l'Aisne navigable, tandis que l'autre traverse le site industriel Weylchem

Lamotte. L'ouvrage principal (ROE13931), utilisé jadis pour l'alimentation d'une amidonnerie, n'a plus aucun usage aujourd'hui et provoque une rupture de la continuité piscicole.

C'est dans ce contexte que le Syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable a souhaité lancer une étude au niveau de cet ouvrage, qui représente le premier obstacle à l'écoulement du ru de Vandy, depuis l'Aisne Navigable.

Déroulement de l'étude :

Phase 1 « Etat des lieux et diagnostic » : Lors de cette phase, le bureau d'études SOGETI devra parcourir la zone d'étude afin de réaliser un diagnostic hydromorphologique complet (lit mineur, berges, ripisylve, ouvrages, occupation du sol).

Phase 2 « Elaboration des scénarios au stade AVP » : Cette phase permettra aux membres du comité de pilotage (COFIL), de retenir la solution la plus adaptée à étudier au stade Avant Projet Détaillé.

Phase 3 « Réalisation de la Phase Avant Projet Détaillée du scénario retenu » : Le rendu de cette phase devra permettre de proposer aux membres du COFIL, l'implantation et le dimensionnement de l'aménagement retenu.

Etat d'avancement : Réunion de lancement en octobre 2023.

Maître d'œuvre : SOGETI

Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA

Montant total de l'étude en euros HT : 56 450 €

Taux de subvention : 80% AESN



BILAN ACTIVITÉ 2023 AISNE NAVIGABLE

Opérations menées en 2023

| Opérations | Montant (€) |
|---|-------------|
| Programme pluriannuel d'entretien et de restauration du ru de Retz et du Voidon – Lot 1: Mise en défens (Tranche 2) - Demandes de devis et de subvention en 2022 – Travaux en octobre 2023 | 22 865 € |
| Etude globale préalable au programme pluriannuel de restauration et d'entretien des affluents rive droite de l'Aisne – Phase 1 : Etat des lieux (Terminée) - Phase 2 : Définition des objectifs (Terminée) - Phase 3 : Elaboration du PPRE (Terminée) - toujours en cours. | 99 225 € |
| Etude de restauration de la continuité écologique sur le ru de Vandy à Cuise-le-Motte – Lancement de l'étude en octobre 2023. | 56 450 € |
| Travaux de suppression de 4 bancs calcaire sur la commune de Vic-sur-Aisne – achevés en septembre 2023. | 6 200 € |
| Travaux d'entretien du ru de Vandy dans le département de l'Oise – achevés en janvier 2023. | 20 000 € |
| Etude d'aménagement d'hydraulique douce sur le bassin versant amont du ru de Launoy – Conventionnement | - |
| Étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant du ru de Bourbonnais – Finalisation du scénario initial (Phase 2) | 8 484 € |
| Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce, de gestion des eaux pluviales urbaines et de restauration du cours d'eau sur un sous bassin versant du Ru de Retz – Marché infructueux : Rédaction du nouveau DCE | - |
| Travaux de maîtrise de l'érosion et du ruissellement sur le bassin versant du ru de Vauxbuin – Rédaction du DCE, Lancement du marché, Analyse des offres, Demande de subvention et début des travaux en novembre 2023 | 18 321 € |

Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du ru de Retz et ses affluents—Lot 1 « mise en défens » - Tranche 2

Contexte : Le Retz et ses principaux affluents présentent aujourd'hui un état écologique moyen. Les principales sources de pollutions sont d'origines organiques (rejets urbains et agricoles). Des travaux permettant de limiter ces rejets et de restaurer le fonctionnement hydromorphologique de la rivière permettront d'atteindre le bon état écologique de ce cours d'eau. Les travaux se déroulent dans un contexte de vallée relativement humide (présence de nombreuses sources rendant les terrains meubles voir marécageux, avec des cortèges végétaux classiques de zones humides). Toutes les zones qui seront mises en défens présentent des marques de surpâturage visibles.

Typologie des travaux : Mise en défens des cours d'eau, par la mise en place de clôtures fixes en haut de berges au niveau des pâtures, afin de limiter l'accès du bétail au cours d'eau. Différents types d'abreuvoirs (rustiques, passages à gué,...) sont réalisés pour permettre le bon abreuvement des bêtes. De plus, un entretien préalable de la végétation est nécessaire pour la réalisation de chaque aménagement.



AVANT

Détail des travaux : En 2023, les travaux ont consisté en la réalisation de : **1 abreuvoir rustique et 3 passages à gué sur la commune de Merci-et-Vaux ; 1070 ml de clôtures le long des berges du Voidon et d'un affluent, sur la commune de Merci-et-Vaux ; 800 ml d'entretien de la végétation, préalable à la réalisation des aménagements.**

Etat d'avancement : travaux terminés en 2023.

Entreprise : MASCITTI (02)

Maître d'œuvre : USAGMA

Montant total des travaux Tranche 2 : 22 865 € HT

Taux de subvention : 80% AESN



APRÈS

Etude d'aménagement d'hydraulique douce sur le bassin versant amont du ru de Launoy

Contexte

D'importants dégâts sont survenus il y a quelques années sur un bassin versant d'une superficie d'environ **1040ha**, comprenant la commune de **Launoy et le hameau de Courdoux**. On peut citer notamment des inondations, des coulées de boue au niveau des habitations et chaussées communes, une érosion des chaussées et des sols des parcelles ainsi qu'un apport de particules en suspension vers le ru de Launoy.

Le syndicat de l'Aisne Navigable a réalisé une **étude en 2020, menée par le bureau d'étude SOGETI** (pour un montant de 19 475€ HT, financée à 80 % par l'Agence de l'eau Seine Normandie) afin de proposer des aménagements d'hydraulique douce permettant de répondre aux objectifs de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

En cette fin d'année 2023, **les 22 conventions ont été rédigées puis transmises** aux propriétaires ainsi qu'aux exploitants (qui avaient déjà été rencontrés plusieurs fois durant la phase de concertation, lors des investigations de terrain du bureau d'étude). Au total, 29 aménagements d'hydraulique douce sont proposés : **565ml de haie, 12 260m2 de remise en herbe, 4 600m2 de mare et 1 450 m2 de noue enherbée.**

En 2024, une fois le conventionnement terminé, le dossier de Déclaration d'Intérêt Général et de procédure Loi sur l'eau sera rédigé par l'USAGMA pour instruction à la DDT.

Montant estimatif des travaux : 155 550 € HT

Taux de subvention : 50% Agence de l'Eau + 20% Conseil départemental de l'Aisne

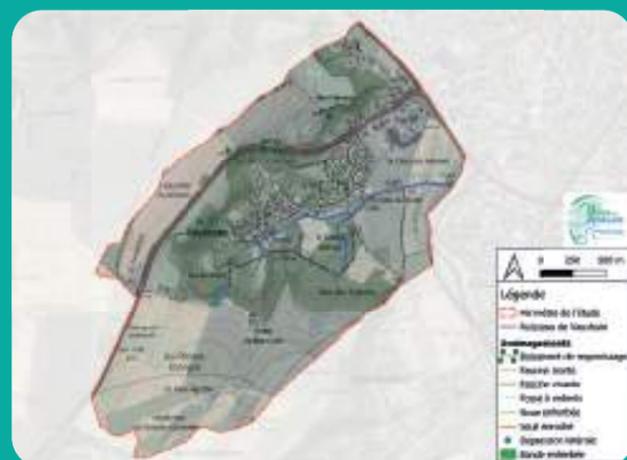


Travaux de maîtrise de l'érosion et du ruissellement sur le bassin versant du ru de Vauxbuin

Contexte

La commune de Vauxbuin est sujette à des problèmes récurrents liés au ruissellement et à l'érosion des versants en amont. Ces phénomènes prennent exceptionnellement un caractère catastrophique, sous forme de coulées de boues. Ces coulées peuvent engendrer des dysfonctionnements au niveau de la Crise et des dégâts matériels, notamment sur la voirie, les habitations, les bâtiments et les réseaux. Face à ces constats, la commune de Vauxbuin a sollicité l'aide du Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable afin d'entreprendre des travaux pour traiter ces problèmes récurrents sur le bassin de 529 ha. Le syndicat a donc lancé une étude de conception d'un plan d'hydraulique douce qui a été réalisée par le bureau d'études LIOSE entre 2017 et 2018 pour un montant de 15 730 € HT. Un arrêté préfectoral a été obtenu en 2022, permettant de mettre

en place les aménagements préconisés par le bureau d'études et acceptés par les exploitants et propriétaires dont les parcelles étaient concernées par un ou plusieurs aménagements. Les travaux se feront en 2 lots. Le premier est consacré aux travaux de terrassement et d'aménagement de voirie et le second concerne la plantation et l'enherbement des aménagements. Les travaux ont débuté fin novembre 2023 et se termineront en janvier 2024. L'entreprise Mascitti, recrutée en juillet 2023 suite à un appel d'offres, a d'ores et déjà réalisé 4 fascines, 1 bande enherbée et 1 noue enherbée. L'année prochaine, les travaux s'achèveront avec l'implantation de 3 boisements de regarnissage, 2 dépressions latérales, 1 fossé à redents et 4 seuils enrochés.



Assistant Maître d'ouvrage et
Maître d'œuvre : USAGMA

Entreprise travaux : Ets MASCITTI NINO

Montant des travaux en euros HT: Lot 1 : 18 321 € HT

/ Lot 2 : 26 458 € HT

Taux de subvention : 51% AESN + 29 % Conseil

Départemental de l'Aisne



Étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant du ru de Bourbon

Contexte

Ces dernières années, la commune de Montigny-Lengrain est sujette à de récurrentes coulées boueuses. Cela se traduit par une érosion des sols des parcelles agricoles, un transport de particules en suspension vers le ru Bourbon (envasement et colmatage des fonds), des déchaussements de voirie ainsi qu'un risque accru d'inondation des habitations. La commune a ainsi fait l'objet, depuis 1993, de plusieurs arrêtés de reconnaissance d'état de catastrophes naturelles. Face à ces constats, la commune de Montigny-Lengrain a sollicité l'aide du Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable. Ce dernier a donc lancé, en novembre 2020, une étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur un bassin versant de 1509 ha. Cette étude est réalisée par le bureau d'études LIOSE.

7 fascines triples (339 ml), 17 haies (4593 ml), 1 merlon (60 ml), 1 noue (68 ml), 2 talus plantés (123 ml), 1 haie à renforcer (698 ml) et 4 seuils en gabion (105 ml).

Ce plan d'aménagement sera présenté en 2024 aux élus de la commune ainsi qu'aux exploitants agricoles lors du COPIL de phase 3 « Étude au stade PRO ».

Assistant Maître d'ouvrage et

Maître d'œuvre : USAGMA

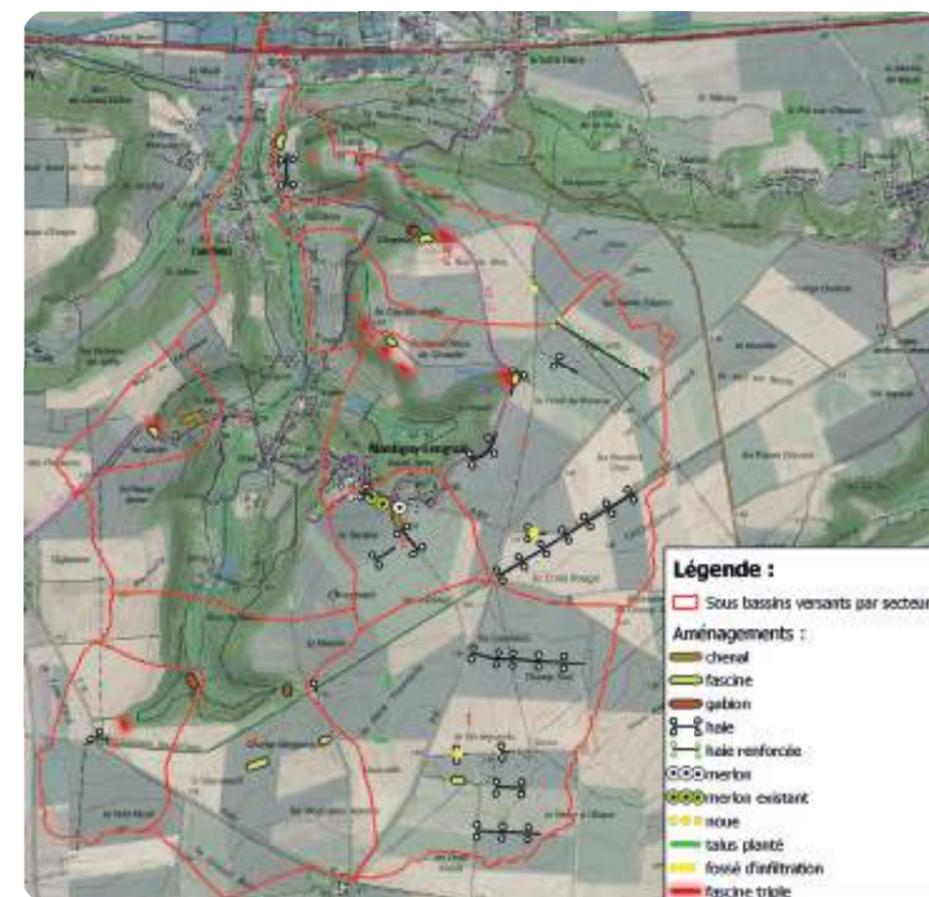
Bureau d'étude : LIOSE

Montant de l'étude : 26 733 € HT

Taux de financement : 46% AESN + 20 % Région-AQUA/HYDR

Le plan d'aménagement initial a été proposé lors du comité de pilotage de fin de phase 2 « proposition d'action au stade AVP » en novembre 2022. Ce plan d'aménagement étant financièrement difficile à mettre en place du fait du grand nombre d'aménagements structurants proposés, le syndicat a décidé de le modifier.

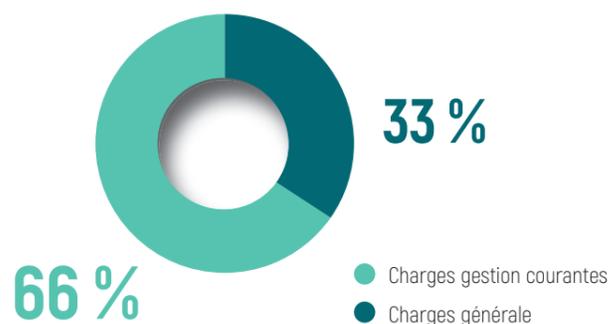
Durant l'année 2023, plusieurs réunions de discussion, notamment avec le bureau d'études, ont été réalisées afin de définir un plan d'aménagement financièrement acceptable. Ainsi, l'USAGMA a réalisé un nouveau plan d'aménagement initial, comportant davantage d'hydraulique douce. Ce nouveau plan propose de mettre en place 2 chenaux (278 ml), 7 fascines (390 ml), 3 fossés d'infiltration (118ml),



SBV AISNE NAVIGABLE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

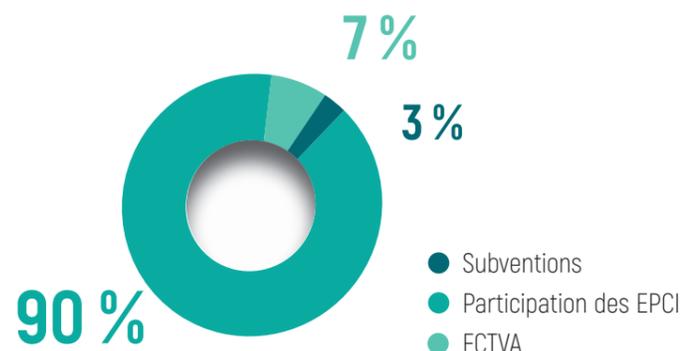
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



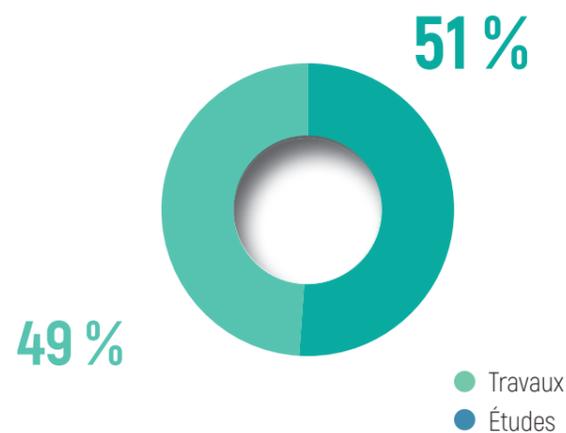
Les charges réelles, excluant les opérations d'ordre, atteignent 146 K€ (108 K€ en 2022). Les charges générales (chapitre 011) s'établissent à 48 K€ (14 K€ en 2022). Elles concernent principalement les travaux d'entretien sur le Ru de Vandy, et l'entretien des aménagements à Mercin-et-Vaux. Les charges de gestion courantes (chapitre 65) s'élèvent à 97 K€ (93 K€ en 2022) et concernent les indemnités des élus et la cotisation à l'Union des syndicats.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles atteignent 142 K€ (idem en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté et les opérations d'ordre budgétaire. Elles concernent majoritairement les contributions des EPCI pour 128 K€, la participation financière des partenaires 4 K€ et le FCTVA pour 9K€.



Dépenses réelles d'investissement



Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 56 K€ (124 K€ en 2022). Les principales opérations de l'année 2023 sont :
 - L'Etude globale pour 26 K€
 - L'Etude du ru de Bourbout pour 4 K€
 - Le programme pluriannuel Retz-Voidon pour 27 K€

Recettes réelles d'investissement



Les recettes réelles sont à 23 K€ (57 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté. Elles concernent uniquement la participation financière de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

BUDGET PRIMITIF 2024

Principales recettes

Pour l'année à venir, les principales recettes du syndicat sont la participation des EPCI adhérents (222 K€), et la participation financière des partenaires AESN, département de l'Oise, département de l'Aisne,...(451 K€). Ces cotisations permettent de financer les actions relevant des compétences du syndicat et de financer le poste d'animateur recruter en janvier 2024.

Principales dépenses

Pour 2024, les dépenses s'élèvent à 736 K€ concernent principalement les travaux, les frais d'études, les salaires et indemnités des élus ainsi que la cotisation à l'Union des syndicats.

LES SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2023

| Objet de la subvention | Partenaire | Montant (€) |
|--------------------------------------|---------------------------------|-----------------|
| Etude RCE Cuise la Motte | Agence de l'Eau Seine Normandie | 45 160 |
| Travaux Hydraulique douce - Vauxbuin | Agence de l'eau Seine Normandie | 23 636 |
| Travaux structurants - Vauxbuin | Agence de l'eau Seine Normandie | 5 225 |
| Etude Puiseux en Retz | FNADT | 30 350 |
| | | TOTAL : 104 371 |

LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'OURCQ AMONT ET DU CLIGNON

Présentation du syndicat

Issu de la fusion au 1er janvier 2018, des syndicats de l'Ourcq amont et du Clignon, **Le Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon** a pour compétences principales; l'étude et les travaux relatifs à la gestion des cours d'eau et de leurs bassins versants au travers des Item 1, 2, 5 et 8 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement, relevant la GEMAPI.

Le syndicat de bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon intervient sur :

- 81 communes réparties sur 1 communauté d'agglomération et 4 communautés de communes
- Plus de 500 km de cours d'eau sur 625 km²
- **Président : Yves LEVEQUE**



Programme pluriannuel de débâclement de l'Ourcq et affluents

Contexte

Ces travaux de débâclement s'apparentent à un entretien courant et ponctuel de la végétation rivulaire (entretien sélectif, débroussaillage, ...). L'état de la ripisylve ne présente pas de véritable caractère d'urgence mais ces actions doivent être menées afin de conserver un corridor écologique de qualité.

Les embâcles résultent de l'accumulation de bois ou autres débris coincés sur des obstacles du lit mineur, tels que des troncs, des souches en travers du lit, des clôtures, ouvrages, ... Ces embâcles peuvent former de véritables bouchons favorisant les inondations par augmentation de la ligne d'eau en amont, être à l'origine de déviation du courant ayant pour conséquence la formation d'anse d'érosion de berge. Ils peuvent également être à l'origine d'obturation d'un ouvrage hydraulique. Ils participent également à la diversité des habitats sur la rivière. C'est pour cela que leur gestion doit être sélective et raisonnée.

La présence d'arbres et de souches dans les cours d'eau représente une part non négligeable de l'entretien à effectuer pour maintenir un bon écoulement des cours d'eau. Mais la taille de ces embâcles nécessite parfois l'intervention d'une entreprise avec des engins adaptés.

En 2023, plus de 150 embâcles ont été retirés sur l'Ourcq, sur un linéaire de 2km

Maitre d'Œuvre : USAGMA

Entreprise travaux : Soins Modernes des Arbres

Montant en HT : 32 122 €



BILAN ACTIVITÉ 2023 OURCQ AMONT ET CLIGNON

| Opérations | Montant (€) |
|--|---------------------------------|
| Programme pluriannuel d'entretien et débâclement de l'Ourcq et du Clignon- Année 2 programme 2 | 32 122 |
| Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Clignon et affluents Lot 1 : Mise en défens de cours d'eau (Tranche 2) | 56 058 |
| Etude diagnostic écologique et de restauration de la continuité écologique à Epaux bézu sur le Clignon - Phase 1: Etat des lieux et diagnostic écologique (lot 1 et 2) | 37 550 |
| Programme pluriannuel d'entretien de restauration de l'Ordrimouille - lot 3 restauration de la continuité écologique (tranche 4) | 11 600 |
| Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Ourcq et ses affluents - Enquête publique | 10 000 |
| Définition du système d'endiguement de classe C au niveau de la commune de Coincy - Demande de subvention, lancement du marché et analyse des offres en 2023. Réunion de lancement le 6 décembre 2023. | 54 775 |
| Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce et de restauration de cours d'eau sur le bassin versant du ru de Gorgeats - Phase 3 : Étude au stade PRO, Rédaction des conventions. | 9 500 |
| Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du Clignon amont - Recrutement MOE, Réalisation de l'étude géotechnique | 23 280 (MOE), 3980 (Géotechnie) |
| Étude pour la lutte contre le ruissellement et l'érosion sur le bassin versant de l'Ourcq aval - Rédaction du DCE, Lancement du marché, Analyse des offres et demande de subvention | / |

Etude diagnostic écologique et aux travaux de restauration écologique du Bois du Château à Epaux Bézu

Contexte : La commune d'Epaux-Bézu, plus particulièrement le hameau de Buire subissent des inondations plus ou moins fréquemment, lors des périodes de crues du Clignon. Ces inondations impactent les habitants vivant à proximité du cours d'eau. A cela s'ajoutent des ruissellements issus des parcelles agricoles entourant le village et qui accentuent voire aggravent ces inondations. Le territoire de la commune se caractérise également par la présence de zones humides (mares, des étangs et leurs abords ou des zones boisées humides.)

La préservation et la remise en état de ces zones présentent un grand intérêt pour la commune dans la cadre de la gestion des inondations car elles présentent des potentialités intéressantes de zone d'expansion de crues qui permettrait de limiter les inondations au sein du hameau de Buire en aval. Cette étude est initiée afin de restaurer l'état écologique du marais du château (aménagement des ouvrages présents sur le site) l'aménagement des bras du Clignon, la restauration des zones humides

(ancien étang, ...) et milieux à intérêt écologique.

L'objectif de l'étude est d'établir un diagnostic complet du site du marais du château (diagnostic écologique, définition des enjeux, contexte hydrologique, hydraulique, topographie...) et de proposer des scénarii de travaux pour la restauration écologique et sédimentaire, la restauration et l'aménagement des zones humides du site.

Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA

Maître d'œuvre : SOCAMA et ARTEMIA

Montant de l'étude en euros HT : 79 150 €

Taux de subvention : 80% AESN

Etat d'avancement : Phase 1 - Etat des lieux diagnostic et Inventaire écologique



Programme pluriannuel de restauration du Clignon et affluents

Contexte

Le diagnostic de l'état écologique mené sur le bassin versant du Clignon a permis de faire ressortir plusieurs enjeux nécessaires pour l'atteinte du bon état fixé par la directive cadre sur l'eau notamment la reconquête de la qualité de l'eau, la préservation des potentialités écologiques des cours d'eau. Ces enjeux ont donc été retranscrits dans un plan pluriannuel de restauration et de d'entretien décliné en actions d'aménagements d'entretien et de restauration des rivières.

Les travaux visent à maintenir ou à améliorer les fonctions écologiques de la ripisylve et d'améliorer l'état global du cours d'eau par l'aménagement des clôtures et des abreuvoirs pour les bovins ou encore de restaurer les berges artificielles.

Travaux réalisés en 2023 :

- Boursches : 2 abreuvoirs, 5 passages à gué et 1 200 ml de clôtures sur le Ru du Fond de la Cense et le Ru Gobart
- Belleau : 3 abreuvoirs sur le Ru de Vingt de Muïds
- Bussiares : 4 abreuvoirs et 630 ml de clôtures sur le Ru du Champillon et le Clignon

Entreprise travaux : MASCITTI

Montant en HT : 56 058 €

Taux de financement : 80% AESN

Maitre d'Œuvre : USAGMA

Programme pluriannuel d'entretien et de restauration de l'Ordrimouille

Contexte

Le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Ordrimouille a été établi suite au diagnostic préalable « l'étude pour l'aménagement et la gestion des cours d'eau et du BV de l'Ordrimouille » réalisé par le bureau d'études Hydrosphère. Ce programme comporte des actions d'entretien et de restauration de cours d'eau. La partie restauration du programme pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) est composé de deux types de travaux :

- Des travaux de mise en défens du cours d'eau
- Des travaux de restauration du milieu aquatique sur des secteurs préalablement identifiés dans le cadre de l'étude et jugés prioritaires.

L'état écologique du bassin de l'Ordrimouille est fortement impacté et altéré par le recalibrage et la chenalisation fréquente du lit mineur, le piétinement bovin des berges et les ouvrages hydrauliques.



Le recalibrage à plusieurs conséquences néfastes pour le milieu aquatiques :
Il présente une homogénéité des écoulements et limite les habitats aquatiques (faible présence d'abris piscicole tels que des sous berges, des souches/racines, blocs ou embâcles). Plusieurs ouvrages ont été recensés sur l'Ordrimouille lors du diagnostic préalable au PPRE, la mise en œuvre du PPRE a permis de rendre franchissable 4 ouvrages /15 présents sur le cours principal de l'Ordrimouille soit environ 7.5 km de linéaires décloisonnés.

Travaux réalisés en 2023 :

Travaux de suppression et d'aménagement des du seuil du moulin de la commune d'Epieds et du seuil de l'ancien moulin de Nanteuil-Notre-Dame.

- La suppression du seuil du moulin d'Epieds a permis le decloisonnement de 4.5 km de cours d'eau. Les travaux ont consisté à la suppression du seuil; au déplacement des pierres dans l'encoche d'érosion en rive droite; au comblement partiel de la fosse.

AVANT



APRÈS



AVANT



APRÈS

- La suppression du seuil de l'ancien moulin de Nanteuil a permis le decloisonnement de 4.2 km de cours d'eau. Les travaux ont consisté à la suppression partielle du seuil; au comblement partiel de la fosse; au démantèlement du muret (Culée) en rive droite et restauration des berges (reprise des berges en technique mixte végétale) et à la reprise et raccordement de clôtures sur 25 mètres linéaires.

Maitre d'Œuvre : USAGMA

Entreprise travaux : Forêts et paysages

Montant en HT : 11 600 €

Taux de financement : 80% AESN

Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce et de restauration de cours d'eau sur le bassin versant du ru de Gorgeats

Contexte

En 2017, lors de forts événements pluvieux, la commune de Saint-Rémy-Blanzay a connu un débordement du ru et d'importantes inondations des parcelles et de la voirie. Elle a notamment fait l'objet de 3 arrêtés CATNAT depuis 1984 pour inondation et coulée de boue. Ces ruissellements issus des terres agricoles et des eaux pluviales des voiries entraînent une pollution du ru des Gorgeats, l'érosion des chemins, des chaussées et des sols agricoles et des inondations des habitations.

L'étude de conception a pour enjeux d'améliorer la qualité biologique des écosystèmes aquatiques, de protéger les biens et les personnes en limitant les inondations et de préserver le capital sol. Cette étude est composée d'une partie cours d'eau et d'une partie ruissellement et érosion des sols.

Durant l'année, le bureau d'études SOGETI a réalisé la phase 3 (étude au stade PRO) pour la partie cours d'eau. Quant à la partie ruissellement et érosion des sols, le bureau d'études a réalisé la rédaction des conventions travaux. Ces conventions proposent la mise en place des aménagements proposés par le bureau d'études et qui comportent notamment 3 326 ml de haies, de 2376 ml de bande enherbée et de 361 ml de fossés.

La signature des conventions auprès des 21 propriétaires et des 13 exploitants est actuellement en cours et sera finalisée en 2024. Cette étude sera ensuite suivie d'une phase réglementaire de Déclaration d'Intérêt Général et de procédure Loi sur l'eau, dont la rédaction sera réalisée par le bureau d'études.

Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA

Montant de l'étude : 60 475 € HT

Taux de financement : 80% AESN





Étude pour la lutte contre le ruissellement et l'érosion sur le bassin versant de l'Ourcq aval

Contexte

À la suite des forts épisodes de pluies de 2021, l'ensemble du département de l'Aisne a été touché par des ruissellements et des coulées de boue. Le Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon a été sollicité entre juillet et septembre par plusieurs communes (Longpont, Saponay, Neuilly-Saint-Front, Chézy-en-Orxois, Montigny-l'Allier, Latilly, Brumetz, Belleau, Sommelans, Saint-Gengoulph, Monthiers, Hautevesnes, Étrépilly, Bonnesvalyn, Faverolles). Dans la plupart des cas, les ruissellements les plus sévères ont émané de cultures de printemps. Face à l'intensité et à la répétition des phénomènes, le syndicat n'a pu que constater les dégâts.

Étant donné le nombre important de communes ayant sollicité le syndicat, cette dernière ne pouvait lancer plusieurs études en même temps par manque de temps et de moyens financiers. Le syndicat a donc décidé de lancer une étude glo-

bale sur toute la partie aval de son périmètre d'action (l'autre partie ayant déjà fait l'objet d'études ruissellement et érosion des sols). Le périmètre de cette étude concerne les bassins versants de l'Ourcq (partie aval), le Ru d'Allan, la Savières et le Clignon.

En novembre 2023, le bureau d'études SOGETI a été recruté afin de mener cette étude sur le bassin de 57 000 ha. Celle-ci sera lancée en 2024 et consistera à réaliser un état des lieux initial du territoire concerné (réseau existants, axes de ruissellement, etc) et à hiérarchiser les sous-bassins versants par priorité d'action. À la suite de cette priorisation, 8 sous-bassins versants seront choisis afin d'y proposer un scénario d'aménagement adéquat, principalement composé d'aménagements hydrauliques doux.

L'étude devrait s'étendre sur une durée de 12 mois et sera finalisée pour début 2025. Elle sera ensuite suivie d'une phase réglementaire d'une durée de 12 mois.

Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA

Montant de l'étude : 140 950 € HT

Taux de financement : 80% AESN + 20% FEDER



Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du Clignon amont

Contexte

En juillet 2000, une cinquantaine d'habitations, dans le hameau de Buire (commune d'Epoux-Bézu), ont été touchées par les inondations suite aux ruissellements agricoles et au débordement du cours d'eau du Clignon. Certaines habitations ont subi une lame d'eau boueuse de plus de 1,5 m de hauteur.

L'étude, réalisée en 2018 par le bureau d'étude LIOSE a permis d'élaborer un plan d'aménagement d'hydraulique douce et structurante sur ce bassin versant ayant pour objectif de ralentir les écoulements et d'infiltrer les eaux directement dans la parcelle concernée. L'arrêté préfectoral, obtenu en 2022, permet la création de 3 mares, 2 merlons, 3 passages à gué, 1 282ml de haie, 50ml de fascine, 1 864ml de bande enherbée et 397ml de noue, 1 seuil en enrochement et 1 fossé à redents.

Au cours de l'année, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au bureau d'étude ECAA. Une étude géotechnique a également été réalisée en septembre. Celle-ci a permis de démontrer que le type de sol permettait la réalisation des aménagements structurants. Enfin, des visites de terrain ont eu lieu en fin d'année afin d'affiner le DCE travaux en cours de rédaction. Les divers échanges entre le maître d'œuvre et l'USAGMA ont permis le bon déroulement de projet.

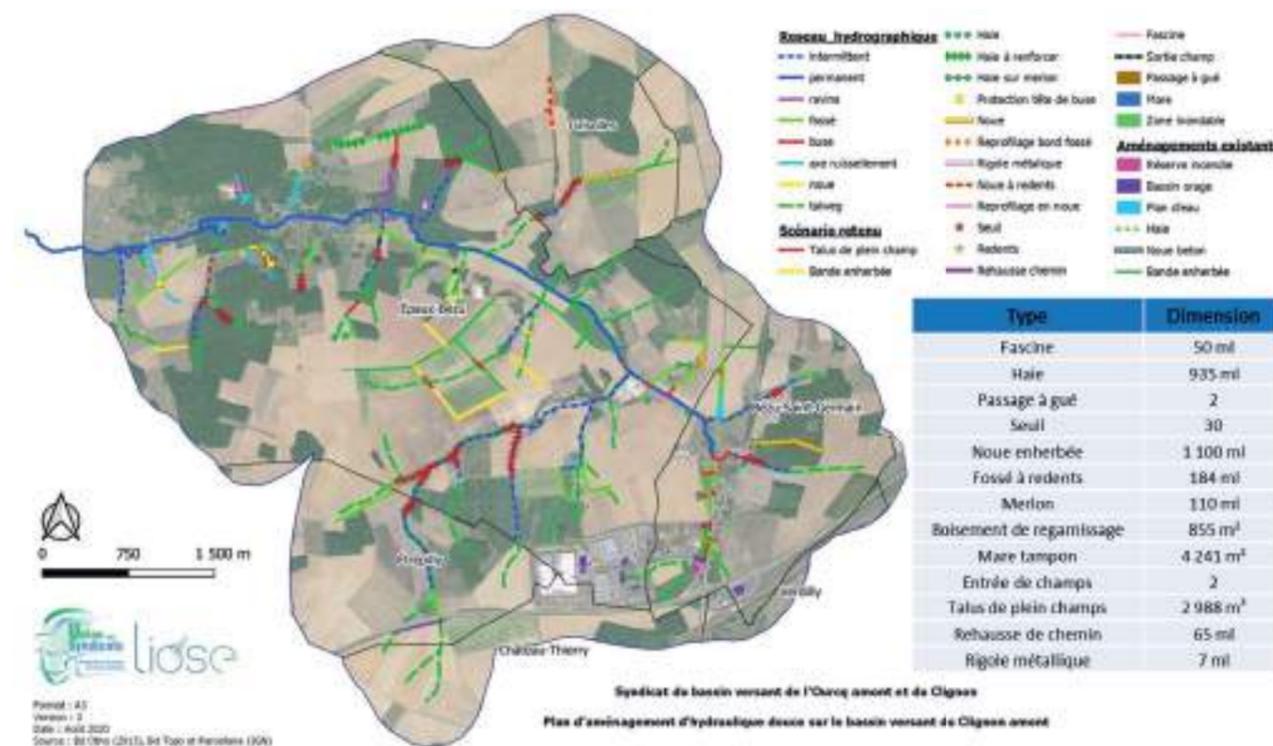
Maîtrise d'œuvre : ECAA

Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA

Montant de la maîtrise d'œuvre partielle : 23 280 € HT

Montant estimatif global des travaux (maîtrise d'œuvre, lot 1 et 2, publicité ...) : 584 501€ HT

Taux de financement : 50% AESN + 10% Conseil départemental + 40% participation communes

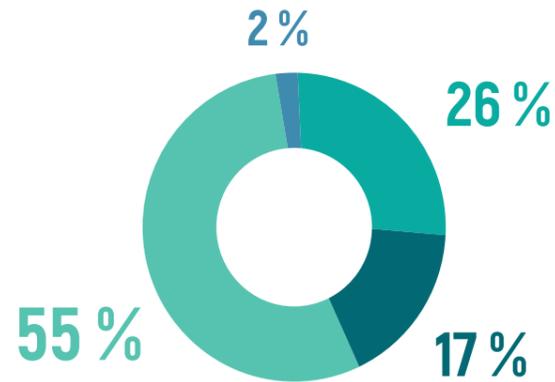


Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon
Plan d'aménagement d'hydraulique douce sur le bassin versant du Clignon amont

SBV OURCQ AMONT ET CLIGNON

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



- Charges générales
- Charges gestion courante
- Charges de personnel
- Charges financières

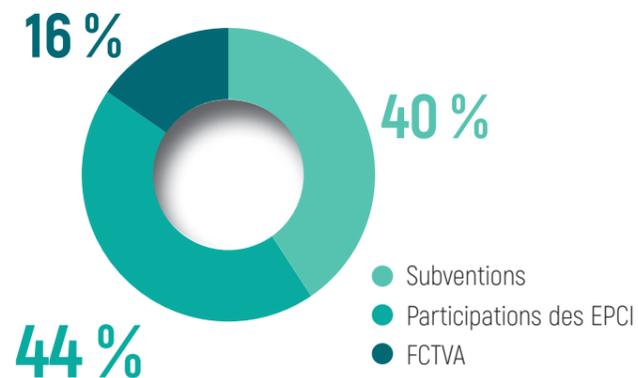
Les charges réelles, excluant les opérations d'ordre, atteignent 329 K€ (290 K€ en 2022)

Les charges générales (chapitre 011) s'établissent à 65 K€ (144 K€ en 2022). Elles concernent principalement les frais de gestion courantes (EDF, carburant, assurance, vêtements de travail...), les travaux en régie, de désembaclement ainsi que l'étude RCE sur le périmètre du syndicat. Les charges de personnel (chapitre 012) se montent à 131 K€ (106 K€ en 2022) et concernent une animatrice et 2 agents technique.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 41 K€ (38 K€ en 2022) et concernent les indemnités des élus et la cotisation à l'Union des syndicats. Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont à 2 K€ (0 en 2022) pour l'indemnisation d'occupation sur les travaux au moulin de Caranda.

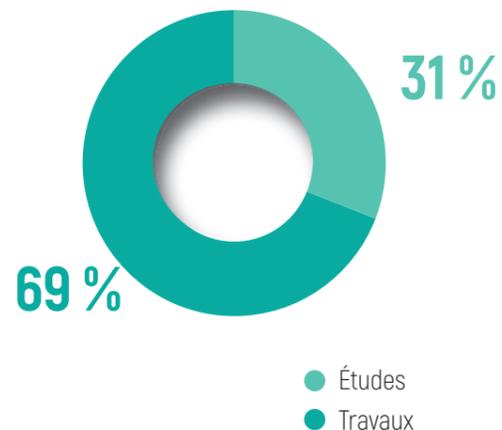
Répartition des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles atteignent 245 K€ (345 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté et les opérations d'ordre budgétaire. Elles concernent majoritairement les contributions des EPCI pour 110 K€, la participation financière des partenaires 98 K€ et le FCTVA 37 K€.



- Subventions
- Participations des EPCI
- FCTVA

Dépenses réelles d'investissement



- Études
- Travaux

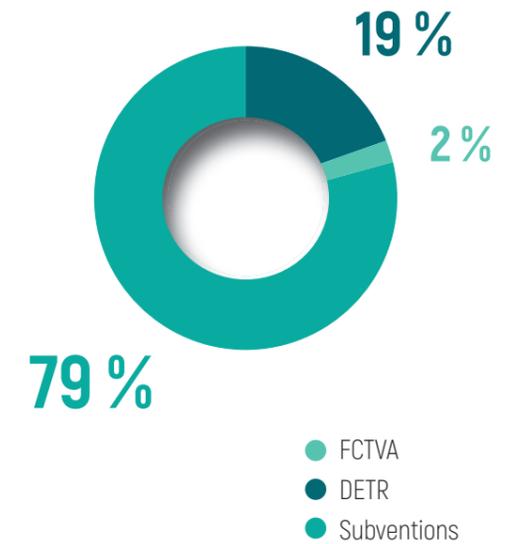
Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 144 K€ (117 K€ en 2022).

Les principales opérations de l'année 2023 sont :

- Inventaire zones humides
- Etude du ru des Gorgeats
- Etude Ourcq aval
- Etude géotechnique du ru des Gorgeats
- MAEC
- Programme pluriannuel du Clignon
- Système d'endiguement Coincy
- Travaux ruissellement érosion du BV du Clignon
- Programme pluriannuel de l'Ourcq

Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles sont à 57 K€ (56 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté. Elles concernent la participation des partenaires financiers sur les études et travaux.



- FCTVA
- DETR
- Subventions

BUDGET PRIMITIF 2024

Principales recettes

Pour l'année à venir, les principales recettes du syndicat sont la participation des EPCI adhérents (120 K€), et la participation financière des partenaires AESN, Fonds Européens, Département,...(1.6K€). Ces recettes permettent de financer les actions relevant des compétences du syndicat.

Principales dépenses

Pour 2024, les dépenses s'élèvent à 1.8 K€ et concernent principalement les travaux de désembaclement, les travaux en régie, les frais d'études, les travaux de restauration ainsi que la cotisation à l'Union des syndicats et les frais de fonctionnement courant du syndicat.

Les subventions accordées en 2023

| Objet de la subvention | Partenaire | Montant (€) |
|--|---------------------------------|-----------------|
| Etude continuité écologique sur le syndicat | Agence de l'eau Seine Normandie | 164 480 |
| PPRE Ordrimouille - effacement d'ouvrages | Agence de l'eau Seine Normandie | 9 652 |
| PPRE Clignon - Travaux mis en défens | Agence de l'eau Seine Normandie | 44 847 |
| Maîtrise d'oeuvre diagnostic Epoux Bézu | Agence de l'eau Seine Normandie | 69 640 |
| Système endiguement Coincy | Fonds vert | 34 017 |
| Système endiguement Coincé - levées topographiques | Fonds vert | 9 427 |
| | | TOTAL : 332 063 |

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DU RU DE NESLES

Présentation du syndicat

Le Syndicat intercommunal d'aménagement du ru de Nesles a été créé par arrêté préfectoral en date du 21 octobre 1996. Il regroupe les communes de Nesles-la-Montagne, Essômes-sur-Marne, Etampes-sur-Marne, Nogentel et Château-Thierry. Le bassin versant du ru de Nesles représente 591 ha pour 4,5 km de cours d'eau. Il est compris dans le bassin versant de la Marne. Comme pour toute structure intercommunale, les fonctions du syndicat sont définies dans ses statuts. Il a pour objectif l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et la maîtrise du ruissellement et de l'érosion dans les limites du périmètre syndical. Il peut ainsi assurer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux pour répondre à cette mission.

• **Président : Jean-Luc MAGNIER**



Opérations menées en 2023

| Opérations | Montant (€) |
|---|--------------------------|
| Etude de conception d'un schéma d'aménagement sur les coteaux viticoles d'Essômes-sur-Marne / Résiliation du marché SOFIM | 1 793,97 € |
| Levées de fonds annuelles concernant les travaux réalisés en 2017 sur les coteaux de Nesles-la-Montagne | / |
| Travaux d'entretien des aménagements sur le bassin viticole du Ru de Nesles | 6 700 € (MOE) 8 200 € |

Projet de lutte contre le ruissellement sur les coteaux viticoles d'Essômes-sur-Marne

La commune d'Essômes-sur-Marne a lancé, en 2010, un marché de maîtrise d'œuvre pour réaliser des travaux d'aménagements sur son territoire. Le bureau d'études SOFIM a été retenu et a rendu son étude en 2018. Le transfert du marché a été effectué en direction du Syndicat intercommunal d'aménagement du Ru de Nesles en 2022. Cette année, le Syndicat a résilié le marché avec le bureau d'études, car le plan d'aménagement proposé comportait beaucoup d'aménagements structurants, dont des

bassins de rétention, et qu'il n'était pas accepté par les acteurs locaux. Une nouvelle étude verra le jour l'an prochain afin de trouver une solution aux problèmes rencontrés sur le bassin versant.

Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le vignoble du Ru de Nesles

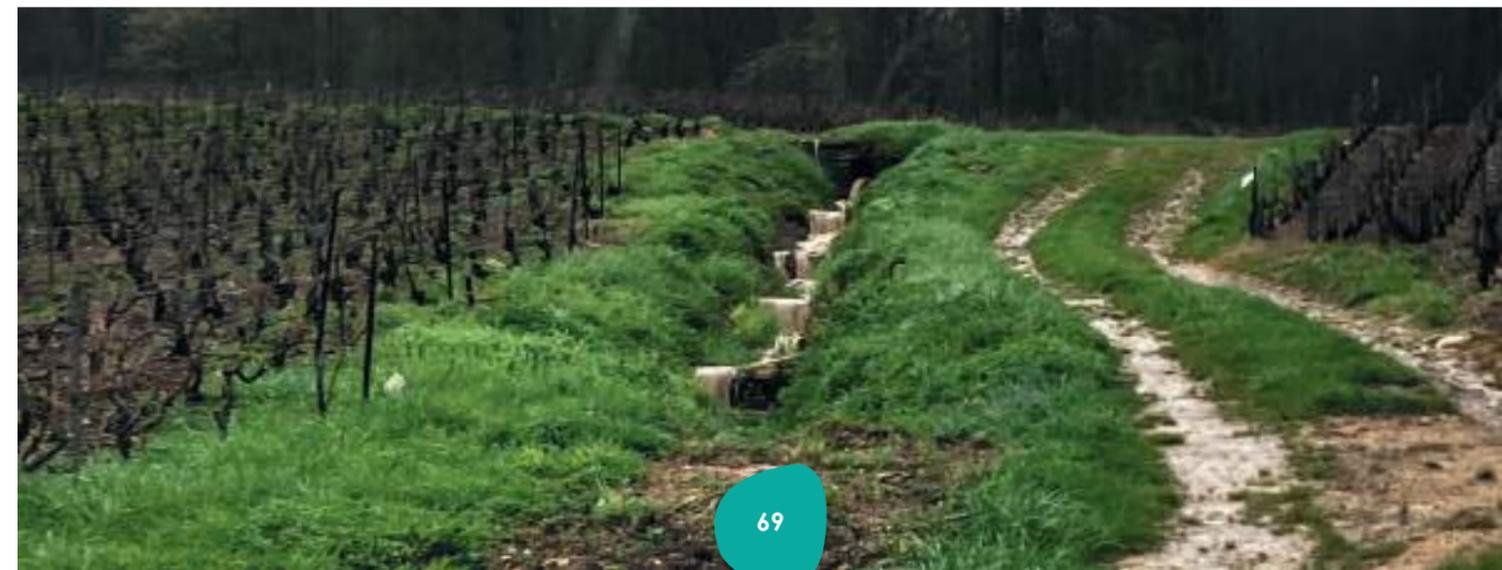
Contexte et Objectifs : Les communes d'Etampes-sur-Marne et de Nesles-la-Montagne ont été touchées par des inondations et des coulées de boue récurrentes depuis 1983. Celles-ci ont impacté la qualité du Ru de Nesles (envasement, pollution, ...), le capital sol sur les coteaux viticoles ainsi que les habitations et les chaussées. A la suite d'une étude menée par Antéa Group, des travaux ont été réalisés en 2017 par RVM et PRAT Paysages, sous la maîtrise d'œuvre d'ECAA. Ces travaux ont été financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (selon les critères du 10e Programme), le Conseil Départemental de l'Aisne, le Fond Européen de Développement Régional, le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne, les propriétaires viticoles et les communes du bassin versant. Des levées de fonds sont envoyées tous les ans à ces derniers afin d'étaler le coup des travaux, jusqu'en 2027, et de financer leur entretien.

Depuis 2017, des travaux d'entretien doivent être réalisés chaque année afin d'assurer l'efficacité et la pérennité des aménagements. Une convention de mise à disposition du personnel a été passée avec la commune de Nesles-la-Montagne en 2022. Un marché est également en cours avec l'entreprise COLAS, pour réaliser l'entretien des aménagements jusqu'en 2026.

L'entreprise Carbonneaux Paysage a quant à elle réalisé le débroussaillage et la coupe des rejets d'arbres dans les fossés, les caniveaux et dans les 2 bassins de rétention. Les arbres ont également été taillés dans ces derniers. Le montant de l'opération s'élève à 8 200 € HT.

Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA

Maître d'Œuvre : ECAA



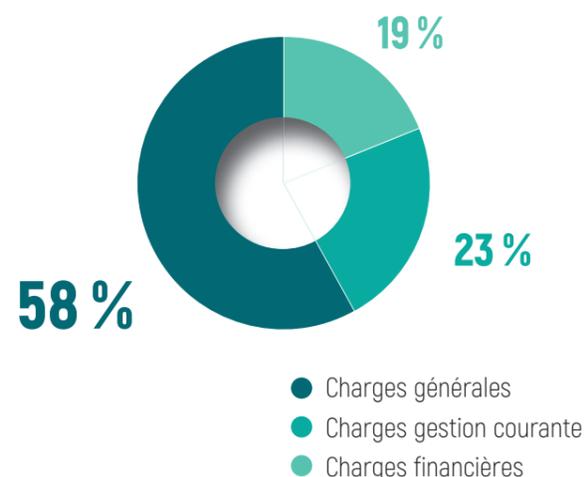
SYNDICAT DU RU DE NESLES

COMPTE ADMINISTRATIF

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

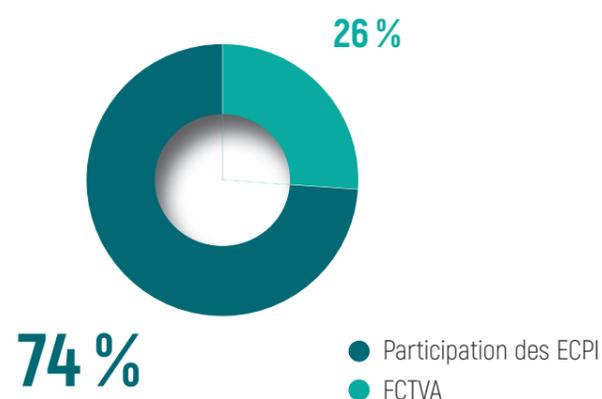
Les charges réelles, excluant les opérations d'ordre, atteignent 23 K€ (38 K€ en 2022). Les charges générales (chapitre 011) s'établissent à 13 K€ (32 K€ en 2022). Elles concernent principalement les travaux d'entretien des aménagements du BV du ru de Nesles.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 5 K€ (2 K€ en 2022) et concernent la cotisation à l'Union des syndicats. Les charges financières (chapitre 66) sont de 4K€ (3 K€ en 2022) et concernent les intérêts d'emprunt contracté lors des travaux du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles.



Répartition des recettes réelles de fonctionnement

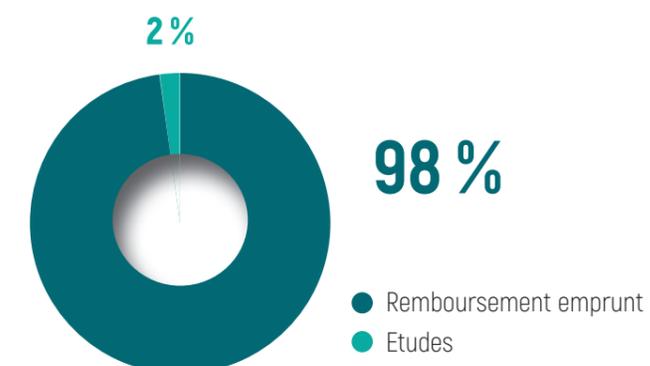
Les recettes réelles atteignent 19 K€ (104 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté et les opérations d'ordre budgétaire. Elles concernent majoritairement les contributions des communes pour 14 K€ et le FCTVA pour 4 K€. Les participations des viticulteurs n'ayant pas été demandé en 2023 cela explique l'écart.



Dépenses réelles d'investissement

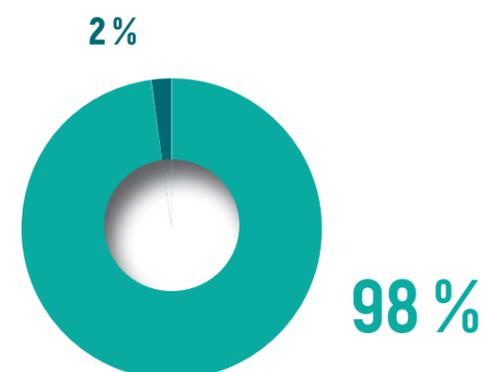
Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 77 K€ (44 K€ en 2022).

Les principales opérations de l'année 2023 sont :
- Solde de l'Etude d'Essomes sur Marne



Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles sont à 34 K€ (67 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté. Elles concernent principalement la participation financière annuelle des communes aux travaux d'entretien des aménagements du ru de Nesles et de la DETR.



BUDGET PRIMITIF 2024

Principales recettes

Pour l'année à venir, les principales recettes du syndicat sont la participation des viticulteurs aux travaux de ruissellement érosion du BV du ru de Nesles pour 2023 et 2024 (80 K€), et la cotisation annuelle des communes membres (47 K€) la participation des partenaires financiers sur les Etudes ruissellement érosion d'Essômes sur Marne et Nesles la Montagne. Ces recettes permettent de financer les actions relevant des compétences du syndicat.

Principales dépenses

Pour 2024, les dépenses s'élèvent à 344 K€ concernent principalement les travaux d'entretien des aménagements, les frais d'études, les frais de gestion courant du syndicat, la cotisation à l'Union des syndicats et le remboursement d'emprunt et des intérêts.

LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU PETIT MORIN AMONT

Présentation du syndicat

Le syndicat du bassin versant du Petit Morin Amont a été créé en 1985 et a évolué par une succession d'arrêtés préfectoraux. Il a pour compétences principales; l'étude et les travaux relatifs à la gestion des cours d'eau et de leurs bassins versants au travers des Item 1, 2, 5 et 8 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement, relevant la GEMAPI.

Le syndicat du bassin versant du Petit Morin Amont intervient sur :
 -51 communes réparties sur 2 communautés d'agglomération et 6 communautés de communes
 -270 km de cours d'eau sur 489 km²
-Président : Alain MOROY



BILAN D'ACTIVITÉ 2023 DU PETIT MORIN AMONT

Principaux Objectifs de la mission :

- Décrire le fonctionnement hydraulique de la Tourbière des marais de Saint Gond ;
- Obtenir une base de données par le biais d'une campagne de mesures quantitatives et qualitatives (pluviométrie, niveau de la nappe, débit, prélèvements...);
- Décrire les interactions entre les éléments hydrauliques et hydrogéologiques de ce bassin (nappes, cours d'eau, plans d'eau, fossés...);
- Estimer les impacts sur les ressources en eau occasionnés par les prélèvements intensifs ;
- Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive Habitats ;

- Elaborer un plan de gestion coordonnée des niveaux des eaux au niveau du marais, afin d'en garantir son maintien ;
- Elaborer un programme pluriannuel de travaux de restauration des cours d'eau présents dans le marais ;
- Promouvoir des actions de communication et de sensibilisation.

Etat d'avancement : Réunion de lancement en octobre 2023

Maître d'œuvre : AH2D Environnement

Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA

Montant total de l'étude en euros HT : 199 730 €

Taux de subvention : 80% AESN et 15% de la Région Grand EST

Etude du fonctionnement hydraulique de la Tourbière du marais de Saint Gond

Contexte :

Le marais de Saint Gond représente la plus vaste tourbière alcaline de Champagne-Ardenne et possède une valeur patrimoniale très élevée.

Les marais de Saint Gond ont depuis très longtemps fait l'objet de vastes opérations de drainage. Les premiers travaux d'envergure furent entrepris au XVIIIème siècle puis se poursuivirent et s'intensifièrent au XIXème siècle avec la création du Syndicat d'assèchement des Marais de Saint Gond. Depuis les années 1960, les marais ont perdu 30% de leur superficie. Le réseau hydrographique naturel composé du Petit Morin et de ses quelques affluents a été

profondément rectifié, recreusé et ensuite régulièrement curé. Il a de plus été complété par un nombre important de fossés artificiels qui recueillent et évacuent les eaux collectées par les drains. Bien que le marais ne fasse plus l'objet de nouveaux projets de drainage, celui-ci est particulièrement concerné par une période d'assèchement estival prolongée. Aussi, la gestion du niveau d'eau est-elle la problématique la plus importante pour la préservation des marais de Saint Gond. Toute la difficulté est de définir un niveau d'eau assez élevé qui puisse permettre la bonne conservation du marais mais qui, en parallèle, n'affecte pas les parcelles agricoles adjacentes en période de travail des sols.



Opérations menées en 2023

| Opérations | Montant (€) |
|--|--|
| Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du Petit Morin et ses Affluents – En Phase d'instruction réglementaire | 2 500 000 € TTC (montant estimatif du programme sur 10 ans) |
| Etude du fonctionnement hydraulique de la Tourbière du marais de Saint Gond – Réunion de lancement en octobre 2023 | 199 730 € HT (montant global de l'étude) |
| Programme de désembâclement 2023 – Recensement des embâcles et demande de subvention en 2022 - Travaux en avril/mai 2023 | 40 000 € TTC |

Programme de désembâclement 2023, du Petit Morin Amont

Contexte : Dans l'exercice de ses compétences, le syndicat du Petit Morin Amont, assisté de l'Union des Syndicats, a décidé de mener des opérations de désembâclement du Petit Morin Amont et de ses affluents.

- La réalisation de ces travaux répond aux objectifs suivants :
- Ne pas aggraver les écoulements en crue et améliorer la ressource en eau en étiage,
 - Garantir le libre écoulement des eaux en limitant la formation de nouveaux embâcles,
 - Améliorer la qualité des milieux aquatiques et diversifier le milieu,
 - Améliorer et restaurer les potentialités piscicoles

Détail des travaux : L'intervention consiste en un traitement spécifique de chaque embâcle jugé problématique. En 2023, ce sont :

- 170 embâcles qui ont pu être traités.
- 9 communes : Talus-Saint-Prix, Corfélix, Thoult-Trosnay, Boissy-le-Repos, Bergères-sous-Montmirail, Montmirail, Mécringes, Dhuis-et-Morin-en-Brie et Vendières.
- 5 Cours d'eau : Petit Morin, Ru de l'Homme Blanc, Ru de Champramont, Ru de Saint Martin et le Ru du Val.

AVANT

APRÈS

AVANT

APRÈS

ETAT D'AVANCEMENT :
TRAVAUX 2023 ACHEVÉS

ENTREPRISE :
MVS RENATURATION

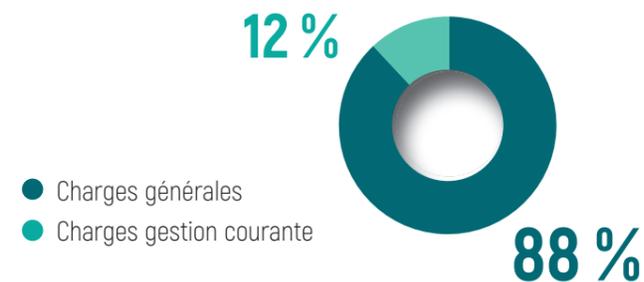
MAÎTRE D'ŒUVRE :
USAGMA

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX 2023
40 000 € TTC

TAUX DE SUBVENTION :
30% du Département de la Marne

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

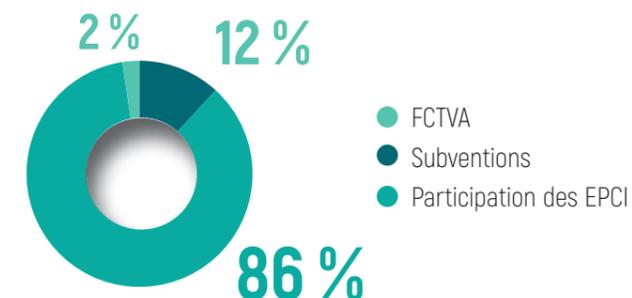
Répartitions des dépenses réelles de fonctionnement



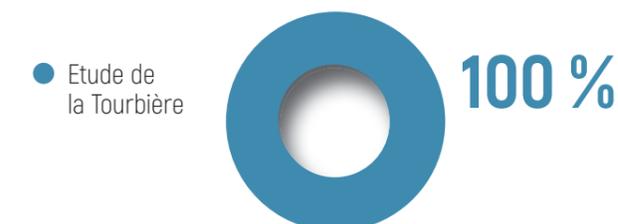
Les charges réelles, excluant les opérations d'ordre, atteignent 45 K€ (9 K€ en 2022). Les charges générales (chapitre 011) s'établissent à 40 K€ (1K€ en 2022). Elles concernent principalement les travaux de désembâclement et la réalisation du livret des riverains. Les charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 5 K€ (8 K€ en 2022) et concernent la cotisation à l'Union des syndicats.

Répartitions des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles atteignent 75 K€ (71 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté et les opérations d'ordre budgétaire. Elles concernent majoritairement les contributions des EPCI pour 65 K€, la participation financière des partenaires 8 K€ et le FCTVA 2 K€.



Dépenses réelles d'investissement



Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 2 K€ (31 K€ en 2022). Les principales opérations de l'année 2023 sont :

- Etude de la Tourbière

Les recettes réelles sont à 0 K€ (17 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté.

BUDGET PRIMITIF 2024

Principales recettes

Pour l'année à venir, les principales recettes du syndicat sont la participation des EPCI adhérents (71 K€), et la participation financières des partenaires AESN, département de l'Aisne,... (154 K€). Ces recettes permettent de financer les actions relevant des compétences du syndicat.

Principales dépenses

Pour 2024, les dépenses s'élèvent à 308 K€ concernent principalement les travaux de désembâclement, les frais d'études de la Tourbière, l'étude préalable au PPRE du Petit Morin, ainsi que la cotisation à l'Union des syndicats.

LES SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2023

| Objet de la subvention | Partenaire | Montant (€) |
|------------------------|---------------------------------|-----------------|
| Etude de la Tourbière | Agende de l'eau Seine Normandie | 159 784 |
| | | TOTAL : 159 784 |

LE SYNDICAT MIXTE MARNE ET SURMELIN

Présentation du syndicat

Le syndicat Mixte Marne et Surmelin a été créé au 1er janvier 2020 et son siège est situé à la mairie de Mézy-Moulins.

Il a pour compétences principales; l'étude et les travaux relatifs à la gestion des cours d'eau et de leurs bassins versants au travers des Item 1, 2, 5 et 8 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement, relevant la GEMAPI.

Le syndicat Mixte Marne et Surmelin intervient sur :

- 111 communes réparties sur 1 communauté urbaine, 2 communautés d'agglomérations et 2 communautés de communes
- 600 km de cours d'eau sur 952 km²

• **Président : Claude JACQUIN**

Opérations menées en 2023

| Opérations | Montant (€) |
|--|--|
| Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du Surmelin et de ses Affluent (02) – Suivi de la procédure réglementaire, signature de l'arrêté préfectoral le 29 septembre 2023 | 654 000 € HT (montant estimatif du programme sur 5 ans) |
| Maîtrise d'œuvre relative à la remise à ciel ouvert du ru de Nesles sur sa partie busée (02) - Phase 2 : Etude d'avant-projet, restitution en novembre 2023 | 25 800 € (Montant Phase 2) |
| Définition du système d'endiguement de classe C au niveau de la commune de Château-Thierry – demande de subvention, lancement du marché et analyse des offres en 2023. | 56 510 € (montant global de l'étude) |

Etude pour la classification des ouvrages hydrauliques de la digue de la promenade du Docteur Jacques Fournier à Château-Thierry

Contexte : Au niveau de la commune de Château-Thierry, le long de la promenade du Docteur Jacques Fournier, un système d'endiguement non classé a été identifié. Tout système d'endiguement nécessite une demande d'autorisation, dont le système d'endiguement conduit à l'obligation réglementaire de fournir une étude de danger dans le dossier « loi sur l'eau » en application des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement. Le projet a pour mission de se conformer à la réglementation en vigueur.

Objectif : Au niveau de la commune de Château-Thierry, un ouvrage a été identifié comme susceptible de contribuer à un système d'endiguement. Le projet porte sur la réalisation de l'étude de dangers sans travaux et de l'autorisation de classement du système d'endiguement.

Déroulement de l'étude :

• **Phase 1** « Visite Technique Approfondie », cette phase comprend la collecte et la synthèse des données existantes, le parcours intégral de l'ouvrage, la définition d'un programme



BILAN D'ACTIVITÉ 2023 MARNE ET SURMELIN

hiérarchisé d'actions et d'interventions et le rapport de visite.

- **Phase 2** « Etude de danger », cette phase comprend la définition des niveaux de protection, de sûreté et de danger, avec caractérisation des zones inondables et les enjeux dans la zone protégée et la rédaction de l'étude de danger.
- **Phase 3** « Préparation des dossiers de classement ».
- **Phase 4** « Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour des reconnaissances géotechniques complémentaires »

• **Phase 5** « Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour des levées topographiques complémentaires »

Etat d'avancement : En attente de la réunion de lancement, début 2024.

Maître d'œuvre : ABO Group France

Assistant Maître d'ouvrage : USAGMA

Montant total de l'étude en euros HT : 56 510 €

Maîtrise d'œuvre relative à la remise à ciel ouvert du ru de Nesles (02)

Le ru de Nesles prend sa source sur la commune de Nesles-la-Montagne, au niveau du plateau agricole et se jette dans la fausse Marne à Château-Thierry. Il présente un linéaire de 4.6 km se composant d'une section naturelle de 2.9 km de long, en milieu rural, et d'une section busée d'environ 1.7 km de long, en milieu urbain.

Contexte

Le ru de Nesles a été busé et enterré dans sa partie aval, afin d'élargir la voirie. Cette modification hydromorphologique du cours d'eau n'est pas restée sans conséquences, avec un certain nombre de désordres dont les principaux sont une rupture de la continuité écologique, une homogénéisation des écoulements, un engorgement important du ru et des débordements au niveau de l'avenue de Montmirail lors d'épisodes pluvieux intenses.

Objectif : Cette étude doit permettre, à partir d'un état des lieux (qualité du milieu, travaux réalisés, usages, hydromorphologie, hydraulique...) et par le biais d'une concertation avec l'ensemble des acteurs, de déterminer le scénario qui sera accepté socialement et fera l'objet de travaux.

Etat d'avancement : Restitution de la Phase 2 « Etude d'Avant-Projet » le 30 novembre 2023. L'objet de la réunion est de présenter le scénario 4, c'est-à-dire de remettre à ciel ouvert le ru de Nesles avec connexion au fossé des emprunts. Cette solution n'ayant pas fait consensus, il a été proposé de poursuivre en phase APD un scénario 4 optimisé, avec plusieurs réunions avec les principaux acteurs.

Assistant Maître d'Ouvrage : USAGMA

Maître d'œuvre : CE3E

Montant de la Phase 2 en euros HT : 25 800 €

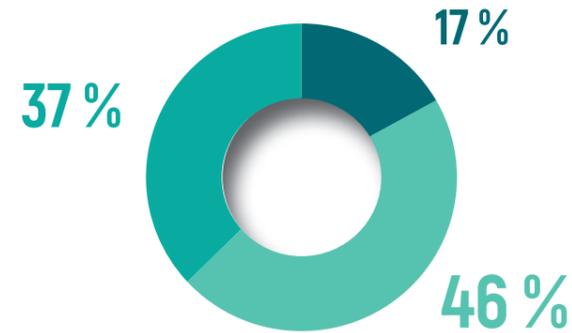
Taux de subvention : 80% AESN



SYNDICAT MIXTE MARNE ET SURMELIN

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Répartitions des dépenses réelles de fonctionnement

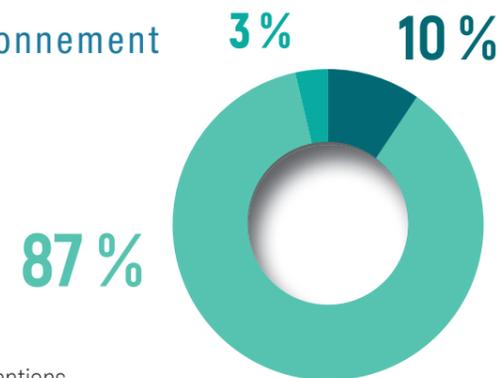


- Charges générales
- Charges gestion courante
- Charges de personnels

Les charges réelles, excluant les opérations d'ordre, atteignent 155 K€ (105 K€ en 2022).
 Les charges générales (chapitre 011) s'établissent à 26 K€ (25 K€ en 2022). Elles concernent principalement les travaux d'entretien et les charges quotidiennes du syndicat.
 Les charges de personnels (chapitre 012) se montent à 57 K€ (28 K€ en 2022). Elles concernent le poste d'animatrice.
 Les charges de gestion courantes (chapitre 65) s'élèvent à 71 K€ (51 K€ en 2022) et concernent les indemnités des élus et la cotisation à l'Union des syndicats.

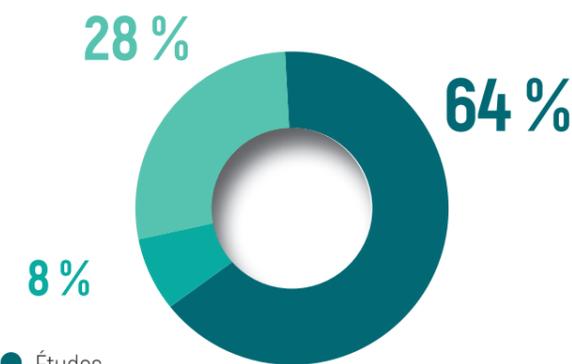
Répartitions des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles atteignent 283 K€ (133 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté et les opérations d'ordre budgétaire. Elles concernent majoritairement les contributions des EPCI pour 247 K€, la participation financière des partenaires 27 K€ et le FCTVA pour 9K€.



- Subventions
- Participation des EPCI
- FCTVA

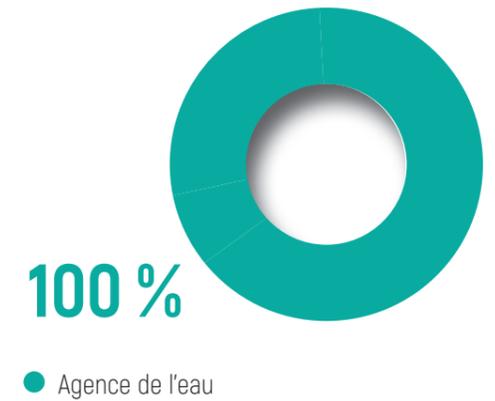
Dépenses réelles d'investissement



Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 84 K€ (103 K€ en 2022).
 Les principales opérations de l'année 2023 sont :
 - Inventaire Zones humides
 - Préétudes de priorisation des ouvrages
 - DIG préalable au PPRE Surmelin
 - Etude globale
 - Travaux RCE sur 3 ouvrages

Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles sont à 56 K€ (28 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté. Elles concernent uniquement la participation financière de l'Agence de l'eau Seine Normandie.



- Agence de l'eau

BUDGET PRIMITIF 2024

Principales recettes

Pour l'année à venir, les principales recettes du syndicat sont la participation des EPCI adhérents (176 K€), et la participation financières des partenaires AESN, département de la Marne, département de l'Aisne,...(256 K€). Ces cotisations permettent de financer les actions relevant des compétences du syndicat et de financer le poste d'animateur recruter en janvier 2024.

Principales dépenses

Pour 2024, les dépenses s'élèvent à 579 K€ concernent principalement les travaux d'entretien, les travaux de restauration, les frais d'études, les frais de fonctionnement quotidien du syndicat, les salaires et indemnités des élus ainsi que la cotisation à l'Union des syndicats.

Les subventions accordées en 2023

| Objet de la subvention | Partenaire | Montant (€) |
|--|---------------------------------|-----------------|
| Inventaire Zones Humides | Agence de l'eau Seine Normandie | 92 400 |
| Etude RCE | Agence de l'eau Seine Normandie | 164 480 |
| Etude globale préalable au PPRE | Agence de l'eau Seine Normandie | 68 424 |
| Etude d'impacts des étangs | Agence de l'eau Seine Normandie | 52 724 |
| Système endiguement Château-Thierry | Agence de l'eau Seine Normandie | 25 000 |
| Travaux renaturation de berges Montlevon | USES A | 2 171 |
| | | TOTAL : 405 199 |

L'UNION DES SYNDICATS D'AMÉNAGEMENT BILAN 2023

Organisation territoriale

- **Etude de gouvernance de l'USAGMA** : Participation aux réunions et à la production des documents.
- **Refonte des statuts de l'USAGMA et du Syndicat de l'Ourcq** : Participation aux réunions et à la production des documents.

Mutualisation des moyens administratifs

- **Dossiers de demandes de subventions** : Suivi financier des opérations / Production des documents de solde.
- **Suivi RH** : Publication des offres de recrutement / Participation aux entretiens d'embauche et professionnels / réalisation des contrats de travail et des fiches de paie / suivi des congés, ...
- **Passation de marchés publics** : Rédaction des pièces administratives du DCE / Analyse des candidatures.
- **Suivi financier** : réalisation des débats d'orientation budgétaire et budget primitif, suivi de l'exécution des budgets, paiement des mandats/titres.

Mutualisation des moyens techniques

- **Gestion de l'équipement** : Commande des vêtements de travail et d'EPI pour le personnel de l'Union et des syndicats adhérents.
- **Gestion du parc informatique** : Renouvellement des PC / Maintenance des PC et du serveur / Commande de matériel pour les syndicats adhérents, ...
- **Gestion du parc automobile** : Entretien des véhicules / Nettoyage / Gestion des visites obligatoires.
- **Gestion de la santé et de la sécurité au travail** : Veille réglementaire / Production et mise à jour du document unique / Vérification de l'équipement électrique / Mise aux normes de la structure.
- **Gestion de la base de données SIG** : Maintenance de la base de données / Réactualisation et recherche de nouvelles données / Mise à jour de cartographies internes, ...
- **Veille technique et juridique** : Lettre GEMAPI de GEST'EAU, ActuEnvironnement, VeilleEau, Maire-Info, Journaux locaux, ...
- **Passation de marchés publics** : Rédaction des pièces tech-

niques du DCE / Analyse des offres / Notification des marchés / rédaction des OS / Vérification des factures, ...

- **Recrutement de personnel** : Participation aux entretiens d'embauche.
- **Dossiers de demandes de subventions** : Recueil des informations auprès des Syndicats / Rédactions des dossiers.

Formation des agents de l'Union

- **3P** : Formation au logiciel 3P, la solution complète de gestion des marchés publics.
- **AREAS** : Formation sur la qualité des eaux de ruissellement à l'échelle du BV.
- **Chambre d'Agriculture** : Les MAEc forfaitaires / La Vitiforesterie.
- **CNFPT** : Les subventions, sources de financement des collectivités / L'initiation aux marchés publics / Les marchés en procédure adaptée.

Communication

- **Site internet** : Démarrage de la refonte du site internet / Actualisation de la page LinkedIn.
- **Animation CTEC « Oise amont »** : Contrôle de la présentation et des documents technico-financier. Participation au COPIL.
- **Animation CTEC « Ailette »** : Contrôle de la présentation et des documents technico-financier. Participation au COPIL.
- **CTEC « Ailette »** : Bilan 2023 : Recueil des informations auprès des signataires / Production des supports visuels / Présentation orale.
- **Journaux locaux** : « L'Union - La rivière Ardon retrouve ses méandres d'antan ». / « La Thiérache - L'Agence de l'eau veut le supprimer, l'étang de Vervins est-il menacé ? ».
- **Rapport d'activité** : Réalisation du rapport d'activité contenant l'ensemble des missions réalisées auprès de toutes les structures adhérentes.

ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Animations supra-locale

- **Utilisation du matériel topographique de l'Union** : Demi-journée technique dispensée au stagiaire du SBV Oise amont et à la Fédération pêche de l'Aisne.
- **Journée technique « Zones humides » de l'Agence de l'eau Seine-Normandie** : Réception des syndicats de rivières des Vallées de l'Oise pour une présentation des travaux de remédiation de l'Ardon.
- **Participation à différentes pêches électriques de la Fédération de pêche de l'Aisne** : Suivi piscicole de la frayère de Vaucelles-et-Beffecourt sur l'Ardon / Inventaire piscicole sur le bassin versant de l'Ailette aval.
- **Réunions de sensibilisation autour de la thématique Ruissellement et Erosion** : Classe d'eau Elus sur le Clignon / Présentation à la CC Retz en Valois.

Participations aux réunions et comité de pilotage institutionnels

- **Assemblées des élus** : Participation aux Bureaux, Comités syndicaux, Assemblées générales, Comités de pilotage / Création des supports visuels / Présentations orales.
- **Préfecture de l'Aisne** : Comité « Ressource en eau » pour les prises d'arrêtés de restriction de l'usage de l'eau. Direction Départementale des Territoires de l'Aisne : Diagnostics de terrain pour la mise à jour de la cartographie des cours d'eau BCAE.
- **Direction Départementale des Territoires de l'Aisne / Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement** : Gestion volumétrique et Gouvernance GEMAPI en vue de la création du SAGE Serre.
- **Agence de l'eau Seine-Normandie / Bureau d'étude espelia** : Étude de gouvernance GEMAPI.
- **Communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère / Préfecture de l'Aisne : Groupe de travail « Inondation** : Territoire pilote » et rédaction d'une charte GEMAPI.

LES MARCHÉS PUBLICS

| Adhérent | Objet du marché | Titulaire | Caractéristique | Montant | Date de la notification | Durée |
|------------------------|---|---------------------------|--------------------------------------|----------------------------|-------------------------|---------|
| Ourcq amont et Clignon | Etude de restauration de la continuité écologique sur le périmètre du Syndicat de l'Ourcq amont et du Clignon | SOGETI | Marché à procédure adaptée / Service | 163 165 € HT | 10/05/2023 | 24 mois |
| Ourcq amont et Clignon | Maitrise d'œuvre relative aux travaux de restauration de la continuité écologique de 2 ouvrages à Epaux Bézu sur le Clignon | ARTEMIA et SOCAMA | Marché à procédure adaptée / Service | 39 975 € et 56 137,50 € HT | 24/07/2023 | 12 mois |
| Ourcq amont et Clignon | Etude pour la lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols sur le BV Ourcq aval | SOGETI | Marché à procédure adaptée / Service | 140 950 € HT | 28/11/2023 | 12 mois |
| Ourcq amont et Clignon | Etude dans le but d'une classification des ouvrages hydraulique de la digue de Coincy | INGEROP | Marché à procédure adaptée / Service | 54 775 € HT | 23/10/2023 | 12 mois |
| Ourcq amont et Clignon | Renaturation du cours d'eau «Le Clignon» entre Brumetz et Gandelu (02) | MASCITTI | Marché à procédure adaptée / Travaux | 74 500 € HT | 14/11/2023 | 12 mois |
| Ourcq amont et Clignon | Levés topographiques des ouvrages hydrauliques au droit des cours d'eau de l'Ordrimouille à Coincy - Devis | Rodolphe CHOLLET Associés | Devis / Service | 15 712 € HT | 12/12/2023 | 1 mois |
| Serre et Vilpion | Programme Pluriannuel de désembâclement de la Serre amont du Vilpion et affluents | MVS Renaturation | Marché à procédure adaptée / Travaux | 40 000 € TTC | 09/05/2023 | 48 mois |
| Serre et Vilpion | Etude topographique et bathymétrique Maitrise d'œuvre RCE Gercy - demande de devis | INGEO | Devis / Service | 19 500 € HT | 21/06/2023 | 2 mois |
| Oise Amont | Réfection d'une berge du Gland sur la commune d'Hirson | CGCR | Devis / Travaux | 35 130 € HT | 07/02/2023 | 1 mois |
| Oise Amont | Campagne topographique et bathymétrique dans le cadre du diagnostic écologique et étude de faisabilité de restauration de la continuité écologique sur l'Oise au Pas Bayard | GeofitExpert | Devis / Service | 16 860 € HT | 27/03/2023 | 3 mois |
| Oise Amont | Mission de levés topographique et bathymétrique dans le cadre de l'étude de restauration de la continuité écologique des rus de l'étang | GeofitExpert | Devis / Service | 4 345 € HT | 01/08/2023 | 1 mois |
| Aisne Non Navigable | Diagnostic des embâcles sur la rivière Aisne | MASCITTI | Devis / Service | 3 000 € HT | 11/05/2023 | 1 mois |
| Aisne Non Navigable | Travaux de Désembâclement de la rivière Aisne | Forêts-et-Paysages | Devis / Travaux | 16 980 € HT | 06/09/2023 | 1 mois |
| Aisne Non Navigable | Travaux de mise en défens sur Vassogne, Craonnelle et Roucy | MASCITTI | Devis / Travaux | 16 855 € HT | 05/09/2023 | 1 mois |
| Aisne Non Navigable | Entretien des rus sur les sites de Vassogne, Craonnelle, Craonne et Oulches-la-Vallée | MASCITTI | Devis / Travaux | 9 024 € HT | 08/11/2023 | 1 mois |

LES MARCHÉS PUBLICS

| Adhérent | Objet du marché | Titulaire | Caractéristique | Montant | Date de la notification | Durée |
|-------------------|---|-------------------------------|--------------------------------------|----------------|-------------------------|---------|
| Basse Ailette | Programme d'entretien des fossés de la basse Ailette sur 2023 | MUSIAL | Marché à procédure adaptée / Travaux | 32 637.15 € HT | 26/07/2023 | 2 mois |
| Petit Morin Amont | Etude du fonctionnement hydraulique de la Tourbière du marais de Saint Gond | AH2D Environnement | Marché à procédure adaptée / Service | 199 730 € HT | 28/08/2023 | 2 ans |
| Oise Aval | Restauration de cours d'eau - Mise en défens du bras de l'Oise dans le Près de Guistel à Vendeuil | MASCITTI | Devis / Travaux | 18 800 € HT | 11/09/2023 | 6 mois |
| Oise Aval | Impression du livret du riverain | Alliance Partenaire Graphisme | Devis / Service | 1 697 € HT | 07/09/2023 | 1 mois |
| Aisne Navigable | Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur le bassin versant de la Crise - Commune de Vauxbuin | MASCITTI | Marché à procédure adaptée / Travaux | 48 996 € HT | 23/08/2023 | 2 mois |
| Aisne Navigable | Retrait des calcifications sur le tronçon du ru d'hozier à Vic-sur-Aisne | MASCITTI | Devis / Travaux | 6 200 € HT | 28/08/2023 | 3 jours |
| Marne et Surmelin | Etude dans le but d'une classification des ouvrages hydraulique de la digue de la promenade du docteur Jacques Fournier à Château-Thierry | ABO GéoPlusEnvironnement | Marché à procédure adaptée / Service | 56 510 € HT | 09/01/2024 | 12 mois |
| Ru de Nesles | Entretien des aménagements réalisés à Nesles-la-Montagne et Etampes-sur-Marne | Carbonneaux Paysage | Devis / Travaux | 8 200 € HT | 11/08/2023 | 6 mois |
| Ru de Nesles | Travaux d'entretien des ouvrages du Ru de Nesles sur les coteaux d'Etampes-sur-Marne et Nesles-la-Montagne | COLAS | Devis / Travaux | 26 393 € HT | 11/10/2023 | 3 ans |
| Ru de Nesles | Maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'entretien des ouvrages hydrauliques du Ru de Nesles | ECAA | Devis / Service | 21 000 € HT | 07/04/2023 | 3 ans |

LE PRÉVISIONNEL D' ACTIONS 2024 PAR ADHÉRENT

| ADHÉRENT | OPÉRATION | PRÉVISIONNEL 2024 |
|-------------------------|---|--|
| SERRE ET VILPION | Programme pluriannuel de restauration de la Serre amont et de ses affluents | Suivi des travaux de la Tranche 5 du lot 3 «restauration» et demande de subvention. Suivi des travaux de la Tranche 2 «mise en défens» (nouveau marché) et demande de subvention. |
| | Programme de désembâclement du bassin versant amont du Vilpion et de la Serre | Recensement des embâcles et suivi des travaux 2024. |
| | Etude pour la renaturation du Chertemps dans la traversée de Vervins | Suivi de l'étude |
| | Etude de restauration de la continuité écologique sur la Brune et le Vilpion | Rencontres des propriétaires, rédaction des pièces de marché et lancement de la consultation. |
| | Programme pluriannuel de mise en défens sur la Brune et le Vilpion | Actualisation du programme de travaux avec rencontres des exploitants agricoles, rédaction des pièces de marché et lancement de la consultation. |
| | Etude de rétablissement de la continuité écologique au niveau du Moulin de Gercy sur le Vilpion | Suivi de l'étude |

| ADHÉRENT | OPÉRATION | PRÉVISIONNEL 2024 |
|-------------------|---|--|
| SERRE AVAL | Restauration de la continuité écologique sur le Péron à Chevresis-Monceau | Dossier réglementaire, rédaction des pièces du marché, consultation, analyse des offres et demande de subvention |

SERVICE MILIEUX AQUATIQUES

| ADHÉRENT | OPÉRATION | PRÉVISIONNEL 2024 |
|-------------------------|---|---|
| OURCQ ET CLIGNON | Renaturation du cours d'eau «Le Clignon» entre Brumetz et Gandelu (02) | Suivi des travaux. |
| | Programme pluriannuel de restauration du bassin versant du Clignon | Rencontres des propriétaires, demande de subvention et suivi des travaux pour le T4 du lot 1 et la T5 du lot 2. |
| | Programme de désembâclement du bassin versant de l'Ourcq Amont et du Clignon | Recensement des embâcles et suivi des travaux 2024 |
| | Programme pluriannuel de restauration de l'Ourcq et ses affluents | Rédaction des pièces de marchés, consultation, analyse des offres, demande de subvention et suivi des travaux de la T1. |
| | Définition du système d'endiguement de classe C au niveau de la commune de Coincy | Suivi de l'étude et demande de subvention pour géotechnie complémentaire. |
| | Inventaire Zones Humides à l'échelle du bassin versant | Suivi de l'étude en lien avec l'animatrice CTEC. |
| | Etude continuité écologique à l'échelle du bassin versant | Suivi de l'étude en lien avec l'Animatrice CTEC. |
| | Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de restauration de la continuité écologique à Epaux-Bézu | Suivi de l'étude en lien avec l'Animatrice CTEC. |
| | Etude de renaturation du ru des Gorgeats | Suivi de l'étude et de l'instruction réglementaire. |

| ADHÉRENT | OPÉRATION | PRÉVISIONNEL 2024 |
|-------------------|---|--|
| SERRE AVAL | Restauration de la continuité écologique sur le Péron à Chevresis-Monceau | Dossier réglementaire, rédaction des pièces du marché, consultation, analyse des offres et demande de subvention |

| ADHÉRENT | OPÉRATION | PRÉVISIONNEL 2024 |
|------------------------|---|---|
| AISNE NAVIGABLE | Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du ru de Retz et du ru de Voidon | Réception des travaux de la Tranche 2 du lot 1. |
| | Etude de restauration de la continuité écologique sur le ru de Vandy à Cuise-la-Motte | Suivi du bureau d'études. |

SERVICE MILIEUX AQUATIQUES

| ADHÉRENT | OPÉRATION | PRÉVISIONNEL 2024 |
|------------------------|--|---|
| ARDON / AILETTE | Programme pluriannuel de reméandrage de l'Ardon T4, 5 et 6 | Suivi des travaux de la Tranche 6. Rédaction des pièces de marché pour les Tranches 7, 8 et 9. |
| | Suivi de la qualité biologique de l'Ardon T4, 5 et 6 | Résultats d'analyse de la 5ème Tranche et suivi de la campagne I2M2 et Physico-Chimique de la 6ème Tranche. Rédaction des pièces de marché pour les Tranches 7, 8 et 9. |
| | Etude pour la renaturation du Chertemps dans la traversée de Vervins | Suivi de l'entreprise. |
| | Réalisation d'un film sur la renaturation de l'Ardon | Actualisation du programme et de la DIG sur les zones non couvertes par la DIG de 1988. |

| ADHÉRENT | OPÉRATION | PRÉVISIONNEL 2024 |
|----------------------|---|--|
| BASSE AILETTE | Programme de débâcle sur la Basse Ailette | Recensement des embâcles, demande de devis, analyse des offres et suivi des travaux. |
| | Programme de curage des fossés de la Basse Ailette | Demande de devis, analyse des offres et suivi des travaux. |
| | Etude globale préalable au Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Ailette – CC Picardie des Châteaux | Accompagnement de la Communauté de Communes de Picardie des Châteaux pour le suivi du bureau d'études. |

| ADHÉRENT | OPÉRATION | PRÉVISIONNEL 2024 |
|--------------------|---|---|
| PETIT MORIN | Programme pluriannuel de débâcle du Petit Morin Amont et ses affluents | Recensement des embâcles et suivi des travaux. |
| | Etude globale préalable au Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du Petit Morin Amont et ses affluents | Suivi de l'instruction réglementaire. |
| | Etude hydrologique et hydraulique avec 2 scénarios d'aménagement et de gestion du marais de Saint Gond | Suivi du bureau d'études. |
| | Livret de sensibilisation des riverains | Conception et distribution aux EPCI et riverains. |

SERVICE MILIEUX AQUATIQUES

| ADHÉRENT | OPÉRATION | PRÉVISIONNEL 2024 |
|-------------------|--|--|
| OISE AMONT | Déclaration d'Intérêt Général sur le bassin versant de l'Oise Amont | Suivi de l'instruction réglementaire avec réponses aux demandes de compléments. |
| | Travaux de renaturation du ru de Fonds | Suivi post-travaux. |
| | Etude de restauration de la continuité écologique sur l'Oise au Pas Bayard | Suivi du bureau d'études. |
| | Etude de restauration de la continuité écologique au niveau dumoulin de Leuze | Rédaction des pièces de marché, consultation, analyse des offres, demande de subvention. |
| | Etude de restauration de la continuité écologique au niveau des rus de l'étang Polliart et du Bois Carbonnet | Suivi du bureau d'études. |
| | Etude de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Bucilly | Rédaction des pièces de marché, consultation, analyse des offres, demande de subvention et suivi du bureau d'études. |
| | Livret de sensibilisation des riverains | Conception du livret et distribution aux EPCI et riverains. |

| ADHÉRENT | OPÉRATION | PRÉVISIONNEL 2024 |
|------------------|---|--|
| OISE AVAL | Programme pluriannuel de débâcle de l'Oise et de ses affluents | Recensement des embâcles et suivi des travaux. |
| | Etude globale préalable au Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Oise Aval et ses affluents | Suivi de l'étude et de l'instruction réglementaire. |
| | Etude protection de berges sur l'ensemble de l'Oise Aval | Rédaction des pièces de marché, consultation, analyse des offres, demande de subvention et suivi du bureau d'études. |
| | Livret de sensibilisation des riverains | Distribution aux EPCI et riverains. |

| ADHÉRENT | OPÉRATION | PRÉVISIONNEL 2024 |
|----------------------------|---|---|
| AISNE NON NAVIGABLE | Débâcle de la rivière Aisne non navigable | Recensement des embâcles, rédaction des pièces de marché, consultation, analyse des offres, demande de subvention et suivi des travaux. |
| | Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des bassins versants du Tordoir, Beurepaire et petits affluents de | Rencontres des riverains, demande de devis, demande de subvention et suivi des travaux. |
| | Etude globale préalable à la définition d'un PPRE | Rédaction des pièces de marché, consultation, analyse des offres, demande de subvention et suivi du bureau d'études. |

SERVICE MILIEUX AQUATIQUES

| ADHÉRENT | OPÉRATION | PRÉVISIONNEL 2024 |
|--------------------------|--|--|
| MARNE ET SURMELIN | Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du Surmelin et de ses affluents | Rédaction des pièces de marché, analyse des offres, demande de subvention et suivi de travaux. |
| | Programme Pluriannuel de désembâclement sur l'ensemble du syndicat | Recensement des embâcles, rédaction des pièces de marché, consultation, analyse des offres, demande de subvention et suivi des |
| | Etude de réouverture du ru de Nesles dans sa partie busée | Suivi du bureau d'études. |
| | Définition du système d'endiguement de classe C au niveau de la commune de Château-Thierry | Analyse des offres et suivi du bureau d'études. |
| | Livret de sensibilisation des riverains | Distribution aux EPCI et riverains. |

| ADHÉRENT | OPÉRATION | PRÉVISIONNEL 2024 |
|---------------|---|---|
| USAGMA | Dossier en régie des adhérents (travaux et animation) | Demande de subvention et suivi de travaux. |
| | Rapport d'activités | Rédaction du rapport, demande de subvention pour les postes et comité de pilotage. |
| | Comités syndicaux (Bilans projets, DOB, BP...) | Préparation et Participation à l'ensemble des réunions de bureau et comités syndicaux ainsi qu'à l'étude de gouvernance. |
| | Communication | Actualisation du site internet et de la page LinkedIn, rencontres des partenaires techniques et financiers, réunions avec les EPCI... |

LE PRÉVISIONNEL D' ACTIONS 2024 PAR ADHÉRENT

| ADHÉRENT | OPÉRATION | PRÉVISIONNEL 2024 |
|-------------------|---|---|
| OISE AMONT | Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion du bassin versant du ru des Fonds. | Entretien et suivi de l'état des aménagements. |
| | Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur un sous bassin versant du Noirrieu. | Concertation avec les agriculteurs et autres acteurs du territoire pour validation des aménagements et actualisation des conventions. |
| | Réalisation de 3 gabions sur la commune de Lavaqueresse. | Entretien de l'état d'aménagements. |
| | Réalisation d'une fascine sur le commune de Proisy. | Entretien et suivi de l'état des aménagements. |
| | Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le Bassin versant du Ru de Wiège-Faty. | Visite du site, rédaction des pièces de marché, Consultation et analyse des offres. Demande de subvention, Lancement et suivi de l'étude. |

| ADHÉRENT | OPÉRATION | PRÉVISIONNEL 2024 |
|------------------|--|--|
| OISE AVAL | Étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant de Alaincourt (Site pilote du PPRE de l'Oise aval) | Suivi de l'étude (Diag, AVP, PRO), Concertation avec les exploitants et propriétaires, Conventonnement, rédaction des dossiers réglementaires (DIG/DLE). |
| | Étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur un sous bassin versant de l'Oise à Brissy- Hamégicourt et Brissy-Choigny | Concertation avec les exploitants et propriétaires, Conventonnement, suivi de l'instruction réglementaire (DIG/DLE). |
| | Étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant de Ribemont | Suivi de l'instruction réglementaire (DIG/ DLE), Obtention de l'arrêté préfectoral. |
| | Étude de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur le sous bassin versant du Ru de Servais | Visite du site, Rédaction des pièces de marché, Consultation et Analyse des offres, Demande de subvention, Lancement et suivi de l'étude. |

SERVICE RUISSELLEMENT ÉROSION

| ADHÉRENT | OPÉRATION | PRÉVISIONNEL 2024 |
|-------------------------|---|--|
| SERRE ET VILPION | Étude globale pour la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant amont de la Serre et du Vilpion | Suivi de l'étude (phase 2) et des procédures réglementaires (DIG Globale). |
| | Étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant du ru de Vigneux | Dépôt des dossiers réglementaires (DIG/DLE), Obtention de l'arrêté préfectoral. |
| | Étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant amont du ru du Ponceau | Concertation avec les exploitants, l'ONF et les propriétaires, Conventionnement, suivi de l'instruction réglementaire (DIG/DLE). |
| | Travaux de maîtrise de ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ruisseau de Landouzy | Entretien et suivi de l'état des aménagements. |

| ADHÉRENT | OPÉRATION | PRÉVISIONNEL 2024 |
|-------------------|---|---|
| SERRE AVAL | Projet lutte contre le ruissellement et l'érosion sur le bassin du ru des Lavats à Festieux | Suivi des travaux en cours de discussion. |

| ADHÉRENT | OPÉRATION | PRÉVISIONNEL 2024 |
|------------------------|--|--|
| AISNE NAVIGABLE | Travaux d'entretien des aménagements sur le bassin versant du ru du Voidon à Mercin-et-Vaux. | Entretien et suivi de l'état des aménagements. |
| | Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur le bassin versant de la Crise à Vauxbuin. | Rédaction des pièces de marché, consultation, analyse des offres, demande de subvention et suivi des travaux. |
| | Étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant du ru de Bourbout à Montigny-Lengrain. | Suivi de l'étude, conventionnement avec les acteurs du territoire. |
| | Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant de Juvigny (Site pilote du PPRE de l'Aisne). | Lancement et suivi de l'étude. |
| | Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce, de gestion des eaux pluviales urbaines en agglomération et de restauration du cours d'eau sur un sous bassin versant du ru de Retz. | Rédaction des pièces de marché, consultation, analyse des offres, demande de subvention et suivi de l'étude. |
| | Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Lauvoy. | Concertation avec les exploitants et propriétaires, Conventionnement, Rédaction des dossiers réglementaires (DIG/DLE). |
| | Etude de conception d'un plan d'aménagement sur le Ru de Vandry à Mortefontaine | Suivi de l'étude, Demande de devis |

SERVICE RUISSELLEMENT ÉROSION

| ADHÉRENT | OPÉRATION | PRÉVISIONNEL 2024 |
|------------------------|--|---|
| ARDON / AILETTE | Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur la commune de Mons-en-Laonnois. | Entretien et suivi de l'état des aménagements. |
| | Programme d'aménagement d'hydraulique douce sur le Sart l'Abbé. | Visites de terrain, Concertation avec les acteurs locaux, Conventionnement. |

| ADHÉRENT | OPÉRATION | PRÉVISIONNEL 2024 |
|----------------------------|---|---|
| AISNE NON NAVIGABLE | Etude préalable à la définition du PPRE à l'échelle du syndicat. | Visites de terrain, Rédaction des pièces de marché, Consultation et Analyse des offres, Demande de subvention, Lancement et suivi de l'étude. |
| | Travaux de lutte contre l'érosion et le ruissellement sur la commune de Maizy | Entretien et suivi de l'état des aménagements |

| ADHÉRENT | OPÉRATION | PRÉVISIONNEL 2024 |
|---------------------|---|---|
| RU DE NESLES | Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le vignoble de Nesles-la-Montagne. | Recensement des besoins en entretien, Consultation des entreprises pour la maîtrise d'œuvre, Consultation des entreprises pour l'entretien des aménagements, Envoi des levées de fonds annuelles. |
| | Projet de lutte contre le ruissellement sur les coteaux viticoles d'Essômes-sur-Marne. | Résiliation du marché avec le bureau d'études, Visites de terrain, Rédaction des pièces de marché, Consultation et Analyse des offres, Demande de subvention, Lancement et suivi de l'étude. |
| | Etude pour la lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols sur le bassin versant du Ru de Nesles amont | Visites de terrain, Rédaction des pièces de marché, Consultation et Analyse des offres, Demande de subvention, Lancement et suivi de l'étude. |

SERVICE RUISSELLEMENT ÉROSION

| ADHÉRENT | OPÉRATION | PRÉVISIONNEL 2024 |
|-------------------------|--|--|
| OURCQ ET CLIGNON | Étude de conception d'un plan d'hydraulique douce et de restauration du cours d'eau sur le bassin versant du ru des Gorgeats | Concertation avec les acteurs locaux, Con- ventionnement et suivi de l'instruction ré- glementaire (DIG/DLE). |
| | Étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant de l'Ourcq amont | Concertation avec les acteurs locaux, Con- ventionnement et suivi de l'instruction ré- glementaire (DIG/DLE). |
| | Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de l'Ourcq aval | Lancement et Suivi de l'étude (Etat des lieux, Hiérarchisation des BV, AVP et PRO sur 8 sites pilotes), Rédaction des dossiers régle- mentaires (DIG/DLE). Demande de subvention FEDER. |
| | Travaux d'hydraulique douce et structurante sur le bassin versant du Clignon amont | Rédaction des pièces du marché travaux, Consultation et Analyse des offres, De- mande de subvention, Lancement et suivi des travaux. |
| | Étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur un sous-bassin versant de l'Ordri- mouille à Beuvarde | Concertation avec les acteurs locaux, Con- ventionnement et suivi de l'instruction ré- glementaire (DIG/DLE). |
| | Réalisation d'une fascine sur la commune de Brumetz | Entretien et suivi de l'état des aménagements. |
| | Réalisation d'une fascine sur la commune de Dammard | Entretien et suivi de l'état des aménagements. |
| | Réalisation d'une fascine sur la commune de La Ferté-Milon | Entretien et suivi de l'état des aménagements. |
| | Réalisation d'une fascine sur la commune de Chézy-en-Orxois | Entretien et suivi de l'état des aménage- ments. |

SERVICE RUISSELLEMENT ÉROSION

| ADHÉRENT | OPÉRATION | PRÉVISIONNEL 2024 |
|---------------|---|--|
| USAGMA | Dossier en régie des adhérents (travaux et animation) | Demande de subvention et suivi de travaux. |
| | Rapport d'activités | Rédaction du rapport, demande de subven- tion pour les postes et comités de pilotage. |
| | Comités syndicaux (Bilans projets, DOB, BP...) | Préparation et Participation à l'ensemble des réunions de bureau et comités syndicaux ain- si qu'à l'étude de gouvernance et à la refonte des statuts. |
| | Communication | Actualisation du site internet et de la page LinkedIn, rencontres des partenaires tech- niques et financiers, réunions avec les EPCI, livrets des riverains, Journée des élus,... |



USAGMA

Union des Syndicats d'Aménagements
et de Gestion des Milieux Aquatiques
10 rue du Bon Puits - 02000 Chivy-les-Etouvelles
Tél. 03.23.20.36.74 - Mail. union-des-syndicats@griv.fr